
[1]

LA
REPUBLIQUE
D'UTOPIE, PAR THO-
MAS MAURE, CHAN-
CELIER D'ANGLE-
TERRE,

Oeuvre grandement utile & profi-
table, démontrant le parfait
estat d'une bien ordon-
née politique:

Traduite **nouvellement** de Latin
en François.

A LYON,
Par **Jean Saugrain**.
M. D. LIX.



Centre d'Études Supérieures de la Renaissance
Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence [Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 \(CC BY-NC-SA 4.0\)](#).

Si vous utilisez ce document dans un cadre de recherche, merci de citer cette URL :
[http://xtf.bvh.univ-tours.fr/xtf/view?
docId=tei/B693836101_813060/B693836101_813060_tei.xml;doc.view=notice](http://xtf.bvh.univ-tours.fr/xtf/view?docId=tei/B693836101_813060/B693836101_813060_tei.xml;doc.view=notice)
Première publication : 06/10/2016

[2]

DIZAIN.

*Si on voyoit le Poëte renaistre
Qui ha décrit les Champs Elysiens:
Je pense & croy, qu'il voudroit déco-
gnoistre
Ce terme là: & diroit qu'es vers siens
Il **avoit** mis les champs **Utopiens**:
Je dy cecy: Car quand bien on lira
Les saintes moeurs d'**Utopie**, on dira
C'est paradis au pris du lieu ou sommes.
touchant les gens, on les estimera
Estre espritz saintz, plustost que mor-
telz hommes.*

3

ADVERTISEMENT
DECLARATIF DE
L'**OEUVRE**.
Par **Maistre Barthélemy**
Aneau

COMME les Anciens Poëtes souz
la fabuleuse mythologie ont **cou-
vert**, & adombré la vraye Philo-
sophie: Ainsi le prudent Chance-
lier d'Angleterre S. THOMAS **MAURE**
souz **une** feinte **narration** de la **nouvelle** isle
d'**UTOPIE**, ha voulu figurer **une** morale
Republique, & tresparfaite politique: voire
si tresparfaite que **jamais** telle ne fut, ne est,
ne **paraventure** sera. Car à la maniere que
les **graves** Stoïques, ont figuré leur par-
fait Sage, & le treseloquent Ciceron ha for-
mé son parfait Orateur: desquelz la descri-
ption est tant **souveraine**, que tels Sages, &
telz Orateurs ne furent onques veuz, ne se
voyent à present: ne sont esperez à l'**adve-
nir**: mais telz les ont depeintz qu'il les
conviendroit estre en leur absoluë perfe-
ction, si l'imbecilité humaine y **povoit** at-
teindre. A L'image desquelz ceux qui plus
pres **advieront** plus excellens en Sapien-
ce, & en art Oratoire estimez ilz **seront**: Ainsi
le magnifique Thomas Maure tressubtil

a 2

4

ouvrier de ingenieusement **inventer**, & de

bien dire: souz fiction Chorographique
d'une isle nouvellement trouuee, & tresci-
vilement regie, ha coloré l'Image d'une
tresexcellente police de Republique, non
certes telle, qu'elle ait jamais ainsi esté, ou
soit en nul lieu: mais telle qu'en tous lieux
elle devroit estre: Et pource il l'ha nomme,
LA REPUBLIQUE D'UTOPIE, c'est à
dire de nul lieu: & Monsieur Bude en sa ma-
gnifique epistre liminaire de l'oeuvre, l'ha nom-
me UDEPOTIE, c'est à dire, qui ne fut
jamais. Tous deux donnans à entendre que
en nul lieu, & en nul temps ne fut, & n'est
& ne sera une telle & si bien formee Repu-
blique: & encores souz telle couleur repre-
nans les defaux des Politiques, qui sont à pre-
sent toutes perverties & corrompues, en leur
representant au vif le patron de cette Uto-
pique, auquel pour les amender & amelio-
rer, il faudroit conformer, & les imiter
le plus pres qu'il seroit possible. Mais con-
siderant ce prudent Chancelier Anglois, que
telle reprehension, & exemplaire reformation
des gouvernemens, ne seroit agreablement
receuë en plate forme de nue & decouver-
te demonstration: Affin de la rendre plus
plaisante, plus agreable, & plus acceptable,
il

5

il l'ha voulu figurer souz nouvelle & étran-
ge histoire, qu'il feint avoir entendu d'un
étranger peregrinateur, & lointain voya-
geur qu'il nomme RAPHAEL HYTH-
LODAEUS: Et cela fait-il si subtilement,
y donnant couleur de verisimilitude histo-
riale: que l'on diroit proprement estre un
vray recit, entendu par autruy, des lieux,
personnes, & choses, qui sont en nature,
combien que ce n'est qu'un contemplatif ar-
gument, tresbon & tresraisonnable, inven-
té par ce grand personnage Londrois THO-
MAS MAURE: comme manifestement en
donnent indice les noms Grecz convenable-
ment imposez aux personnes & aux cho-
ses, car UTOPIE est à dire nul lieu, nom
de Isle phantastique qui en nul lieu ne se
trouve, ny en la Geographie, ny au monde:
ne la situation d'icelle Isle, comme l'Auteur
mesme, & Monsieur Bude, & Pierre Gilles en leurs
epistres Latines le donnent à entendre, di-
sans par maniere de couverture, avoir oblié
de demander à HYTHLODAEUS, en
quelle mer & region, & souz quel Climat
est celle Isle situee. Joint qu'il apert celuy
HYTHLODAEUS estre un personnage

feint & introduit **expressement** souz **un** nom
imposé à plaisir, **HYTHLODAEUS**, si-

a 3

6

gnifiant en Grec: facteur de non veritables
& plaisans propos: lequel en propre nom
il appelle RAPHAEL, nom d'un Ange
spirituel, signifiant que de son propre & bon
esprit, ha esté **inventee** ladite Republique
de nul lieu. Les autres vrais personnages
introduitz **assistans** au discours de Raphaël,
qui sont **Clement**, & Pierre Gilles d'Anvers,
celuy pour qui Erasme ha écrit l'Epithala-
me: sont **adjointz** comme témoins, pour
mieux déguiser & rendre plus vray sem-
blable la **controuee** bonne **invention**, en
forme de historiale narration: tendant à
delectable & **utile** fin de remonstrer par **un**
plaisant discours, les fautes des Republi-
ques presentes, & figurer **un** Archetype par-
fait de vraye Politique, auquel les au-
tres se **devront** conformer, ou
pour le moins le plus pres
que possible sera
en appro-
cher.

DU

7

DU DISCOURS FAIT
par RAPHAEL **HYTHLODAEUS**,
Sur le tresbon & parfait estat de
Republique, par excellent homme
THOMAS MAURE, Citoyen
& Vicomte de Londres, &
Chancelier d'An-
gleterre.

PREMIER LIVRE.

Comme n'agueres le tres
invincible Roy d'An-
gleterre Henri huitié-
me de ce nom, autant
decoré & orné de tout ce qui appar-
tient à **un** excellent Prince, qu'il est
possible, eust quelque **different avec-**
ques Charles serenissime Prince de
Castille, pour **un[sic]** affaire qui n'estoit
de petite importance: pour traiter

& appointer d'iceluy, il m'envoya
en ambassade en Flandres en la com

a 4

8

LA REPUBLIQUE

Cuth-
bert Tun-
stal secre-
taire du
Roy
d'Angle-
terre.

pagnie de Cuthbert Tunstal, hom-
me incomparable, lequel il avoit
fait n'y avoit long temps son pre-
mier secretaire, à la grande rejouis-
sance d'un chacun: des louanges du-
quel je me tairay à present, non pas
que j'aye crainte que l'amitié ne soit
témoin de bonne foy: mais pource
que sa vertu & doctrine est plus
grande, que mon pouvoir n'est de
le savoir bien celebrer & divulguer:
d'avantage elle est si cogneuë & cle-
re par tout, qu'il ne m'est besoin de
la plus éclaircir: si je ne vueil estre
veu vouloir illustrer (comme on
dit communement) le soleil avec
une torche.

Ceux à qui ledit Prince de Ca-
stille avoit donné charge de com-
poser ledit negoce, estoient tous
gens d'excellence, qui vindrent au
devant de nous à Bruges (car là il

estoit

D'UTOPIE.

9

estoit accordé) & entre autres s'y
trouva le Lieutenant de Bruges,
homme magnifique, estant chef du
party du Prince de Castille: & Geor-
ges Tensic, Prevost de Cassilete,
comme le cueur & la bouche qui de-
voit faire la réponce, personnage de
nature & d'art treseloquent, & en
outre grand Legiste, & pour manier
les affaires excellent ouvrier, tant
par son bel esprit, que par coustume,
experience & usage.

Or apres que nous fusmes deux
fois trouvez ensemble, & que nous
ne peusmes accorder de quelques
affaires, ilz prindrent congé de nous
pour quelques jours, & s'en allerent
à Bruxelles pour savoir la resoluë
réponce de leur Prince. Ce pendant
je me transportay à Anvers (pour

quelques affaires) & comme j'estoy
en ce lieu, Pierre Gilles natif de la-

a 5

10

LA REPUBLIQUE

dite ville, **jeune** personnage, de credit, colloqué en honneste estat entre les siens, (combien qu'il eust encores mieux merité) **souvent** entre autres me vint voir, mais **je** ne veiz onc homme dequoy **je** fusse plus recreé. Car certes **je** ne say si ce **jeune** homme ici est ou plus docte, ou mieux moriginé, comme celuy qui est tresbon & **tressavant**, courtois **envers** tous, & singulierement **envers** ses amis, d'**un** cueur enclin, d'**une** amour, d'**une** fidelité, & d'**une** affection tant pure, qu'à grand' peine **trouveroit** on en tout le monde **un** ou deux personnages comparables à luy en toutes sortes d'amitié. En luy est humble modestie, Il n'est point saint, ains simple & prudent, **un** parler brief & rond, **un** propos tant facecieux sans nuire à personne, qu'il me diminua pour la plus

grande

D'UTOPIE.

11

grande part, en son amoureuse frequentation & doux entretien, le desir que j'**avoie** de **revoir** mon país, ma maison, ma femme, & mes enfans, dont j'estoy en grande doute & soucy, car il y **avoit** plus de quatre mois que j'estoy absent.

Or comme quelque **jour** j'estoy en l'Eglise de nostre Dame (qui est **un** fort beau temple, bien honoré & **frequenté** du peuple) pour illec ouyr la messe, icelle acomplie preparant mon retour à mon hostellerie, de cas d'**aventure** j'**avisay** ledit Pierre Gilles qui **devisoit avec** quelque amy étranger, **desja** aagé, ha le visage haslé, longue barbe, & son manteau pendant de dessus ses épaules assez **nonchalamment**, qui à son habit & viaire me sembla estre **un** Marinier. Or

quant Pierre Gilles eut jetté l'oeil sus moy il me vient saluer, & ainsi que

je

12

LA REPUBLIQUE

je me disposoy à luy répondre, il me rompit un peu ma parole, disant:

Amy vois-tu ce personnage là (me monstrant celui avec lequel je l'avoxy veu parler) je le vouloy mener à ton logis. Pour l'amour de toy (dis-je) il eust esté tresbien venu: Mais (dit-il) si tu le cognoissois, pour l'amour de luy tu luy eusse fait bon recueil. Certes entre les vivans il n'y ha homme mortel, qui pour le jourd'huy te seust autant narrer d'histoires d'hommes & terres incognues, comme il sera: dequoy je te cognoy estre fort desireux d'ouir telles choses. Adonc je luy dy, Je n'avoxy donc point mal deviné, car des que je le vy, je le jugeay estre quelque viel pilot de navire: Tu estois bien loin de ton conte (dit-il:) Bien est il vray que cestuy ha esté sur la Mer, non comme Palinurus, mais comme Ulixes,

ou

D'UTOPIE.

13

ou comme Platon. Il se nomme Raphaël, & le surnon de sa race est Hythlodæus, personnage non indocte en la langue Latine, en Grec tressavant, ou il ha plus estudié qu'en Latin, pource qu'il s'estoit totalement adonné à Philosophie: car on ne trouve entre les écrits Latins touchant Philosophie, chose qui soit d'eficace, fors quelque chose qu'en ha fait Senecque & Ciceron. Donc cestuy Portugalois delaisa tout ce qu'il luy pouvoit appartenir de son patrimoine à ses freres, & pour la bonne envie qu'il avoit de voir le monde se accompagna d'Americ Vespuce, & ha esté tousjours son compagnon aux trois derniers de ces quatre Navigages qu'on lit maintenant çà & là, sinon qu'au dernier il ne revint point

avec ledit Americ, lequel il pria tant
& importuna qu'il fut du nombre

des

14

LA REPUBLIQUE

des vingt & quatre compagnons,
delaissiez au castel neuf, construit
es dernieres fins des terres neuves,
pour y faire demeure. Ainsi il de-
meura avec lesditz compagnons, af-
fin qu'on obeist à sa fantasie, lequel
est plus soucieux de sa peregrination,
que du lieu ou il pourroit estre en-
sevely, ayant continuellement en la
bouche ce mot:

*Qui pour couvrir ses os n'ha nul tombeau:
Pour couverture il ha le Ciel tant beau.*

D'avantage disoit qu'il n'y avoit
point plus long chemin du fond de
la Mer jusques en Paradis, que du
coupeau de la terre ou autre lieu.
Certes si Dieu ne luy eust bien aidé
sa fantasie luy eust cousté bien cher.

Après donc qu'il se fut departy
d'avec Vespuce: il print de compa-
gnie cinq Castillans ses compagnons,
avec lesquelz passa par tout plein de

regions:

D'UTOPIE.

15

regions: finalement de merveil-
leuse fortune fut porté en l'isle de Ta-
probane, puis parvint en Calicquut,
ou il trouva bien apoint quelques
navires de Portugalois, qui outre
son esperance le reporterent en son
pais de Portugal.

Après que ledit Pierre m'eut dit
ces choses, je le remerciay de m'a-
voir fait ce bien d'avoir eu cet égard,
que j'eusse le plaisir d'ouyr les pro-
pos de cet homme, lesquelz il espe-
roit m'estre agreables. Ces choses
faites, je me tourne vers Raphaël,
puis après que nous eusmes salué
l'un l'autre, & tenu les devis qu'on
ha accoustumé de tenir à l'arrivee,
quand on fait la reverence à
quelque amy, nous transportâmes à mon
logis, de là, nous allâmes seoir au

Apothe-
mes[sic].

jardin sus un siege qui estoit fait
d'herbes, & commençâmes à devi-

ser

16

LA REPUBLIQUE

ser: entre autres choses, ledit Raphaël nous conta qu'après que Vespuce fut party, luy & ses compagnons dequoy j'ay parlé devant, qui estoient avec luy demourez au chasteau des fins de terre neuve, parvindrent en tout plein de pais étranges, & comme petit à petit en parlant doucement avec les gens desditz pais se donnerent à cognoistre, de sorte que maintenant sans danger familièrement conversent avec ledit peuple. D'avantage nous dit comme ilz entrerent en la grace de quelque Prince, dont j'ay oblié le pais & le nom, par la liberalité duquel, leur estoient ministrez vivres, & toutes autres choses requises à faire le voyage de luy, & de cinq siens compagnons. Quand ilz se mettoient sur terre il leur faisoit bailler chariot, pour les porter, puis quand

estoit

D'UTOPIE.

17

estoit besoin de se mettre sur l'eau ilz usoyent de navires. Outre leur estoit tousjours baillé certaine & fidele guide de par ledit prince qui les conduisoit aux autres princes, & les recommançoit.

Or apres avoir cheminé plusieurs jours, dit qu'ilz trouverent quelques villes & citez fort peuplées, & assez bien regies & riglees[sic] souz la ligne de l'Equinoxe decà & delà, des deux costez, autant que la voye du Soleil peut quasi comprendre d'espace, ce ne sont que grans desers bruslez de chaleur continue, de tous costez y ha un regard, & une apparence de choses tristes, horribles, sans culture & ordre: le tout habité de bestes cruelles, serpens, ou hommes, qui ne sont certes moins cruelz & dangereux que lesdites bestes.

Puis nous dit ledit Raphaël que

b

18

LA REPUBLIQUE

quand ilz furent passez lesdits desers, & païs inhabitez, ilz **trouverent** un païs qui petit à petit changeoit, & s'adoucissoit: l'air en ce lieu estoit moins ápre, la terre douce & **joyeuse** de verdure, les animaux plus humains. Finalement vindrent à **trouver** peuples, villes & citez, ou se demenent marchandises & trafiques, non seulement entre les voisins, ains **avec** les nations fort élongnees & separees, tant par mer que par terre. Parquoy ilz **eurent** liberté & puissance de visiter maintes terres, tant dedans que dehors ledit païs, & mesme nulle **navire** n'estoit dressee, & equipée à quelque **navigage** que ce fust, ou luy & ses compaignons ne fussent receuz de bien bon cueur.

Aux premieres Regions ou ilz entrerent, les **navires** estoient faites à fond de **cuve**, & **avoient** les voiles

tresse

D'UTOPIE.

19

tressees de **Jonc**, ou de vimes*: en autres endroitz les voiles estoient de cuir. Puis **trouverent** autres **navires**, dont le fond estoit en aguisant, & les voiles de **chanvre**, toutes semblables à celles de nostre païs. Les Pilotes se recognoissoient tresbien aux étoiles, & à la mer aussi. Mais il contoit, que **merveilleusement** ilz luy **savoient** grand gré pour leur **avoir monstré** l'usage de la pierre calaminaire, & du quadrant, de quoy ilz estoient ignorans **au paravant**, pourtant quand se mettoient en la mer, c'estoit **avec** crainte, & ne **s'i** osoient exposer fors quasi qu'au temps d'Esté, mais maintenant pour la confiance qu'ilz ont de ceste pierre, ilz ne craignent à **naviger**, mesme en **Hyver**, ne se soucians du peril, & plus assurez, que seurs: tellement qu'il y ha dan-

ger que ceste chose qui estoit estimée par eux leur estre à l'avenir un grand bien, icelle mesme ne leur soit cause de grans maux par leur imprudence. D'expliquer tout ce qu'il disoit avoir veu en chacun lieu, la chose seroit longue, puis ce n'est pas ce que j'ay entrepris en ceste oeuvre, nous reciterons possible cela à un autre endroit, & singulierement ce qu'il ne sera utile de ne mettre en oubly, comme les choses que ledit Raphaël avoit veuës vers maintz peuples vivans civilement, lesquelles estoyent prudemment & droitement aministrees & regies.

Nous enquerions curieusement de toutes ces besognes là, & ledit Raphaël nous en contoit joyeusement & volontairement. Point ne fut question de l'interroger des monstres qui pourroyent estre en icelles re-

gions,

gions, car il n'est rien moins nouveau, pour ce qu'on trouvera presque en tous lieux des Sciles, des Celenes ravissans, des Lestrignons mangeurs de peuples, & telles manieres de cruelz monstres, mais de citoyens bien moriginez, & sagement instruis, on n'en trouvera pas par tout. Quand au reste ainsi qu'en son recit il toucha de maintes choses mal menees en ces terres Neuves, aussi recita-il de maintes besognes, dont on pouvoit prendre exemple idoines pour corriger les abus des villes, nations, pais & royaumes de par deça, dequoy je parleray (comme j'ay dit en un autre lieu) Maintenant mon intention est seulement reciter les choses qu'il racontoit de la maniere de vivre, bon regime, & belle police des Utopiens, combien que j'aye fait ce petit preambule devant alegué, par lequel je suis

b 3

finalement **parvenu** à faire mention de leur republique. Arpes que Raphaël eut **tresprudemment** fait narré des abus qui se commetoyent cà & là, en tous lieux beaucoup, & pareillement des choses que nous **gardons**, & qu'ilz gardent aussi sagement & discretement, en l'oyant **conter** vous eussiez dit qu'il eust vescu toute sa vie en tous les païs ou il **avoit** esté tant **savoit** bien les meurs, coutumes, & loix d'un chacun. **Adonc** Pierre s'**emerveillant** de cet homme, dit, Certes amy Raphaël, **je** m'ébahy que tu ne te metz **avec** quelque Roy ou Prince, **je** n'en cognoy aucun de qui tu ne fusses bien aimé, **consideré** que tu pourrois non seulement par ta doctrine, & cognoissance de tant de païs & nations que tu has veuz, leur donner passetemps: ains les instruire d'exemples, & aider de ton

conse

conseil. en ceste maniere tu **pourvoirois** tresbien à tes affaires, & ferois tous tes parens riches. Quant est de mes affins (dit-il) **je** n'en suis pas beaucoup émeu, car **j'ay** fait mon **devoir envers** eux assez suffisamment, & moy **estant** encores **jeune**, en pleine santé, & dispos, ay departy mon bien à mes parens & amis, ce que font communement autres personnages, sinon quand ilz sont vieux, ou malades, qui ne delaisent leurs biens, fors que quand ne les **peuvent** plus retenir. Pourtant mes parens & amis ont occasion de se contenter de ceste mienne libéralité **envers** eux, & pour l'**avenir** qu'ilz ne pensent pas que **je** me mette en la **servitude** des Princes & Roys pour leur amasser des **biens**.

Voilà de beaux motz (dit Pierre) Certes mon propos n'est pas que tu

b 4

les *serve*, ains que tu leur aides & donnes confort, c'est comme *je* l'entens, en quelque sorte que tu prendes la chose, voy-la la voye comme tu peux profiter à autrui, non seulement en particulier, ains publiquement: d'*avantage* ton estat & condition en seroit plus heureux, *Ja* ma condition n'en seroit mieux fortunée (dit Raphaël) par ceste voye, pour ce que mon cœur y repugne, & puis *je* vis en liberté & à mon plaisir, ce que gueres de gros Millourtz ne font.

C'est assez aux Princes & Roys de se *servir* de ceux qui desirent sur toutes fins *parvenir* à grande puissance, & *avoir* leur amitié, ne pense pas qu'ilz estiment *avoir* grande perte, quand ils feront *priver* d'un tel homme que moy ou de mes semblables. Lors *je* commençay à dire,

il est

il est bien manifeste amy Raphaël, que tu n'es pas grandement *convoiteux* de richesses, & haut estat.

Certes *je* ne prise & honore pas moins *un* homme de ta fantasie que le plus gros seigneur d'entre eux. Quand au reste il me semble que tu ferois chose digne & *convenable* à toy, & à tant noble & vray Philosophique courage, si tu te disposois à apliquer ton engin & industrie à la republique, combien qu'en ta personne tu y endurasses & souffrisses quelque incomodité & *repugnance*, laquelle chose tu ne pourrois faire *avec* plus grand fruit, que de te condescendre à estre Conseiller de quelque grand Prince, ce que *je* cognoy que tu serois bien, & luy persuader choses honnestes & droicturieres. Veritablement la source de tous bien & maux redonde du

b 5

Prince au peuple, ainsi que d'une fontaine continue & perdurable.

En toy repose & gist doctrine tant parfaite & accomplie, & si grande cognoissance des choses, que sans grand usage & enseignement tu pourrois faire l'office d'un excellent Senateur Royal. Tu faux en deux manieres (dit-il) amy Morus: premierement en moy, puis en la chose mesme, car je n'ay pas la puissance que tu me donnes, & si elle estoit en moy (combien que je ne sauroy en rien avancer le bien public) j'apporteroy ennuy & facherie à mon estude, & tranquillité de pensee. Ne cognois tu pas que les Princes presque tous, plus volontairement s'occupent aux exercices belliques (ou je n'entens rien, & ne desire y rien cognoistre) qu'aux bons ars de paix, & travaillent beaucoup plus, de

conq

conquister par voyes licites & illi-cites, nouveaux royaumes, que de bien regir ceux qu'ilz possedent?

D'avantage les Conseilliers qui sont au tour des Princes, sont si sages, qu'ilz n'ont que faire de gens sages: ou ilz pensent tant estre sages, qu'il leur deplaist d'approuver le conseil d'autrui: fors de ceux là aux dits desquelz (combien qu'ilz soyent sans raison) ilz s'accordent, & blandissent, pensans que par leur flaterie, que ceux-cy s'efforceroient les mettre en la grace du Prince, puis chacun ha quasi ce vice de nature, qu'il aime & estime son invention. Le corbeau est si amoureux de ses petis, qu'il pense n'estre au monde plus beaux oiseaux, le singe en fait de mesme, si quelqu'un en la compagnie de telz gens, ou de

gens

gens **envieux**, ou arrogans, allegue quelque chose, qu'il ha leu **avoir** esté fait en autre temps, ou qu'il ha veu en autres regions & lieux, ceux qui écoutent cela, font ne plus ne moins que si l'opinion de leur sagesse se perdist, & comme s'on les estimoit estre folz, s'il ne sont sufisans pour **trouver** quelque chose pour blâmer l'**invention** d'autrui. Si ces choses leur defaillent ilz viennent à ce point, & disent, Noz **majeurs anciens** ont fait ainsi, & telles choses leur ont esté agreables. Pleust à Dieu que nous fussions aussi sages comme **ilz** ont esté. Donques apres **avoir** dit ce propos, comme si ce fust **une** conclusion se taisent: **voulans** quasi dire que c'est grand dangier, si aucun est **trouvé** plus prudent que noz anciens.

S'ilz ont consulté d'**un** affaire di-

screte

scretement & diligemment, **tresvolontairement** nous permetons que la chose soit en valeur & prix, au contraire s'ilz ont passé par **une** chose, laquelle on eust peu faire plus prudemment, qu'ilz n'ont fait, ce neanmoins nous ne voulons passer plus outre & retenons ceste occasion étroitement, comme si ce ne fust mal fait de faire mieux.

Donques **je** me suis **trouvé souvent** entre aucuns personnages qui **avoyent** ces foles opinions là, & **jugemens** orgueilleux, sans raison, & facheux, & principalement **une** fois en Angleterre.

Je te suplie (dy=je) raconte moy, si tu has esté autre fois en nostre païs?

ouy dit-il **j'y** ay hanté quelque temps, bien tost apres que les Anglois occidentaux qui **avoyent** meue guerre **civile** contre leur Roy, fu-

rent

rent refrenez, à leur grande perte, & pitoyable occision.

Ce pendant Iean Morton **Archevesque** de Cantorbie, Cardinal & Chancelier d'Angleterre me fit beaucoup de plaisir, & d'honesteté dont **je** me tiens encores grandement tenu à luy. C'estoit **un** personnage (amy Pierre, **je** ne diray rien que Morus ne cognoisse) de grande autorité, prudent & vertueux, il estoit de moyenne stature, & combien qu'il fust **desja** bien vieil, si se maintenoit il tresbien, sa face estoit **reverente**, non redoutable, il n'estoit d'accez difficile: mais **grave** & constant, son plaisir estoit aucunefois de parler plus áprement que de coustume, à ceux qui se presentoyent **devant** luy aux requestes, ce qu'il ne faisoit par fierté & felonnie, ains pour experimen-

ter

ter la promptitude & alagreté de cueur & d'esprit qu'**un** chacun **pouvoit avoir**, dequoy il se recreoit, comme d'**une** vertu, qui luy estoit naturelle, voisine, & proche, **pourveu** que le supliant ne fust exhonté. Certes il honoroit & prisoit ceste perfection de promptitude, comme chose idoine à **gouverneurs** & administrateurs de republique, sa parole estoit bien acoutree & d'eficace, il estoit **grand** legiste, il **avoit un** esprit **incomparable**, la memoire si **excellente que** c'estoit chose d'**amiration**. L'**excellent** naturel **qui** estoit en luy, en exerçant & **aprenant** luy **avoit produit** telles graces. Lors que **j'y** estoy, il sembloit **que** le roy, & mesme toute la republique se **confiast** & apuyast au **conseil** d'iceluy. En sa **grande jeunesse** soudain de l'ecole fut **jetté** à la cour, ou toute sa vie vacqua à grosses charges, &

en ce

en ce lieu, peut **avoir** certaine expérience des varietez de fortune, qui le tempesta assiduellement, pourquoy il aprint **une** prudence mondaine, **avec** plusieurs grans perilz, laquelle par telz **moyens** aprinse & receuë, facilement ne se pert pas. Comme d'**aventure** j'estoy quelque **jour** à sa table, **un** certain personnage lay, **savant** en voz loix y assistoit, **je** ne say pas ou il **avoit trouvé** occasion de parler, mais il commença à louer diligemment l'âpre **justice** qu'on faisoit illec des larrons, en racontant qu'en d'aucuns endroitz pour **une** fois on en **avoit** pendu vingt à **un** gibet, & pourtant disoit qu'il **s'émerveilleoit** d'**avantage** qu'il en estoit tant par tout, & dont leur venoit ce malheur, veu que peu échappoyent de ce suplice. Adonc **je** voy dire (certes **je** fu assez hardi de

Des loix
peu equi
tables.

parler

parler franchement & librement en la table de ce Cardinal) Ne t'ébahy point Seigneur, car ceste punition de larrons n'est utile **juste** ne raisonnable, & ne profite en rien à la République. Elle est trop cruelle pour venger le larcin, & n'est suffisante à le refraindre. Veritablement **un** simple larcin n'est point si grand crime, qu'on en deust perdre la vie, & la peine n'est point si **griève** qu'elle puisse garder les larrons de dérober, considéré qu'ilz n'ont point d'autre mestier pour **vivre**: pourtant en cet affaire non vous seulement, mais la plus grande part du monde estes veuz **ensuivre** les **mauvais** maistres d'escole, qui batent plus **volontiers** leurs disciples, qu'ilz ne les enseignent. On establit punitions **grièves** & terribles à **un** larron, & on **devroit** plustost pour-

c

Comme
on doit
mettre
ordre
qu'il ne
soit point
tant de
larrons.

voir d'honneste maniere de vivre,
affin que les larrons n'eussent si grande
nécessité & occasion de dérober, &
d'estre[sic] penduz. On y ha (dit-il) assez
pourveu, pourquoy sont faitz les
mestiers & le labourage? on peut
gagner sa vie à celà & la sauver, si
on ne veut tout de gré estre méchant.

Tu n'échaperas de moy ainsi.
Premierement laissons ceux qui sou-
vent reviennent en leur maison na-
vrez & mutilez des guerres civiles,
ou d'estrange conflit, comme il est
advenu depuis peu de temps du re-
tour de la bataille de Cornouaille,
qui ha esté faite en vostre païs, & pa-
reillement de celle qui ha esté me-
nee contre les François n'y ha gue-
res. Ceux cy ont exposé leur
corps pour leur Prince & la Re-
publique, & foiblesse ne leur souf-
fre d'exercer les mestiers devant

alleg

alleguez, & l'aage aussi ne permet
qu'ilz en aprennent de nouveaux.
Delaissons par semblable ceux qui
reviennent de la guerre quand tré-
ves sont donnees. Contemplons les
choses qui adviennent quotidien-
nement. Il est si grand nombre de
gentilz=hommes, qui tous seulz ne
vivent oisifz, ains entretiennent
grosse tourbe de valetz ocieux, qui
n'aprendrent jamais aucun mestier
pour vivre. Or lesditz gentilz=hom-
mes sont semblables aux bourdons
& grosses mouches, qui viennent aux
ruches des mouches à miel, & vi-
vent des labeurs d'autruy, & s'ilz
ont quelques fermiers, ilz les man-
gent jusques aux nerfz, & haussent
oultre raison leurs fermes & terres,
pour augmenter leur revenu.

Quand à ce point ilz sont assez
épargnans & praticiens, mais en

c 2

autres affaires ilz sont si prodigues, qu'ilz tombent quasi en mendicité. Doncques s'il advient que quelque gentil-homme meure, ou que les valets dudit gentil-homme soyent malades, soudain sont poussez dehors, pource que plus volontiers ilz nourrissent gens oysifz, que les malades, d'avantage l'heritier du mourant n'ha souvent dequoy entretenir le train que son pere tenoit, ce pendant, il faut que lesditz serviteurs meurent de faim, s'ilz ne veulent estre larrons: car que pourroyent ilz faire? Certes apres qu'ilz ont estez un peu vagabons, & que leurs habillements & leur santé est empiree & usee, défigurez par maladie, chiffuz & loqueteux, à ceste heure là les gentils hommes ne s'en voudroyent servir, ny les laboureurs, pource qu'ilz co-

gnois

gnoissent ceux qui ont esté nourriz delicatement & en oisiveté, & qui ont accoustumé d'avoir l'espee au costé & le bouclier en la main, voudroyent tenir tout le vilage en sujction, souz l'ombre d'une barbe, quelque habit chicqueté, ou cha peau emplumé, mesme contemneroyent un chacun, outre ne seroyent pas pour servir fidelement quelque povre rustique, avec petis dépens, petis gages, puis n'ont aprins à manier la besche & la houë.

Ledit Legiste repliqua en ceste forte, veritablement il est de necessité de nourrir telle maniere de gens, pource qu'en iceux s'il est question de guerroyer, consiste la puissance & source d'un exercice, car ilz sont de cueur plus haut & noble que gens de mestier & laboureurs: vraiment (dis-je) pour une

c 3

mesme besogne: il est donc licite (cest **asavoir** pour le fait de la guerre) de nourrir des larrons, dequoy ne serez **jamais** destituez, ce pendant qu'aurez telle generation: **doncques** larrons sont vaillans gendarmes, & gendarmes sont vaillans larrons, voila comme ses deux mestiers là sont confirmez, ce vice icy est frequent en vostre país d'Angleterre, non pas propre, car en toutes nations on s'en demente. **Un** autre mal encores pire, gaste & infecte les Gaules, tout le país mesme en temps de paix (si on la doit appeler paix) est assiegé & remply de gendarmes soudoyez, induit d'icelle mesme persuasion, laquelle vous estes d'opinion icy de nourrir & entretenir des **serviteurs** oisifz, c'est le **jugement** des folz qui pensent estre sages, que le salut & prote-

Quel
dommage
c'est que
d'avoir
tous-
jours garnisons
de gendar-
mes en
un país.

ction

ction de la Republique Françoise consiste en celà, c'est **asavoir** si on ha **tousjours** bonnes garnisons prestes, & singulierement de routiers. Les François n'ont point grande confiance à gens non experimentez aux armes, pourtant sont ilz **tousjours** restorez de **gens** gaigez, qui n'ont au cun mestier que la guerre, affin qu'ilz n'ayent sans loyer soudars ignorans de couper gorges, & occir, & pareillement de peur (comme dit Saluste en se gaudissant) que leur main & courage ne s'anonchalisse par **oisiveté**: Mais combien la chose est dommageable & pernicieuse, de nourrir telles bestes, France l'ha bien appris à ses dépens. Les exemples des Rommains, Carthaginois, & Syriens, & plusieurs autres nations **declarent** assez, comme telle mégnie aucunefois

c 4

s'est amassée, & ha détruit non seulement leur Empire, ains aussi leurs territoires & villes. La chose ne me semble grandement nécessaire de soudoyer gendarmes aussi bien en temps de paix que de guerre, & telles gens ne sont *trouvez* plus vaillans que les autres, qu'il soit ainsi, on en ha veu *clerement* l'expérience, maintefois on ha dressé & amassé soudain en temps de nécessité compagnies de gens rustiques, & de mestier en vostre país d'Angleterre, pour soustenir le choc des gendarmes François, qui sont de leur tendre *jeunesse* tresexercitez es guerres, mais ilz n'*avoient* matiere de se glorifier d'estre departis les maistres. Je n'en parleray plus outre, de crainte que *je* ne soye veu vous flater en voz presences. Certes les gens de mestier de voz villes,

&

& voz laboureurs & hommes agrestes ne craindroyent pas beaucoup les pages & valetz oisifz des nobles, si ce n'estoyent *povres* impotens, ou caimans & mendians, il y ha grand danger aussi que ceux qui sont fors & puissans (certes les gentilz hommes sont cause de gaster beaucoup de compagnons d'élite) ne *deviennent* laches par *oisiveté*, & qu'ilz ne se r'amolissent par exercices presque feminins, & que ceux là mesme instruitz à bons mestiers pour gagner leur vie, & exercitez aux labours viriles, ne s'*éfeminent*. A la verité comment que la chose en aille, cela ne me semble estre *utile* à la Republique pour tout *evenement* de guerre, laquelle vous n'*avez jamais*, sinon quand vous voulez: de nourrir *une* infinie troupe de gens de neant qui troublent

c 5

la paix, à laquelle on doit **avoir** plus grand égard que à la guerre. Ceste induction & contrainte de dérober n'est seule, il y en ha **une** autre qui est speciale en vostre país. Qui est elle (dit le Cardinal?) voz ouailles (dis-je) qui souloyent estre tant benignes, & se contenter de peu, maintenant (ainsi qu'on dit) sont tant gourmandes & felonnes, qu'elles **devorent** mesme les hommes & gastent les champs, les maisons, & les villes.

Certes à chacune partie du Royaume ou la laine est la plus fine & déliee, & pour ceste cause plus precieuse de ce lieu, les **gentilz-hommes** & nobles, aussi quelque nombre d'Abez, qui s'estiment gens de bien, ne se **contentent** point du **revenu** & des fruitz annuels qui souloyent croistre à leurs **majeurs** de leurs ter

res,

res, aussi ne leur suffit qu'ilz **vivent** grassement sans rien faire, & qu'ilz n'**aportent** au bien public aucune **utilité**, mais nuisent, car ilz ne laissent aucunes terres pour estre labourees, ilz cloent tout en pasturages, demolissent les maisons, **rompent** les villes & bourgades, ne laissans **seulement** que les églises pour estable aux ouailles, & ces **personnages** icy qu'on estime gens de vertu, mettent en desert, garennes, parcz, **viviers**, toutes habitations, & pareillement tous champs labourez, quasi comme s'ilz estoyent veuz ne gaster queres de país chez vous. Parquoy **avient** que certains laboureurs **circonvenuz** par **tromperies**, ou opprimez par **violence**, ou lassez d'**injures**, sont dépouillez & denez de leurs terres, ou sont contrains de les vendre, affin qu'**un avaricieux**, qui n'ha **jamais** suffisan-

ce,

ce, & qui est **une** peste en **un** païs, augmente son territoire, & en **un** circuit il enclost quelque milliers d'arpens de terre, doncques en quel que sorte que se **departent** les **povres** miserables, hommes, femmes, gens mariez, **véves**, orphelins, peres & meres **avec** leurs petis enfans, & leur famille plus peuplee que riche, (car en **une** maison de laboureur il est requis **avoir** grand nombre de valetz & chambrieres) il faut qu'ilz vendent toutes leurs **utensiles**, qui ne sont pas de grand **argent**, & qu'ilz les donnent pour moins beaucoup qu'elles ne valent, encor c'est **asa-voir** s'il y ha aucun qui les vueille acheter. Ainsi ilz partent de leurs maisons acoustumees & cognues, ne sachans ou ilz se **doivent** heberger & retirer, & quand ilz ont vagué quelque peu de temps &

mangé

mangé leur argent, que reste il plus sinon qu'ilz soyent larrons, & finalement pendus à **juste** droit, comme vous dites? ou qu'ilz courent le païs, & mendient? ce neantmoins quand on les **trouve** ainsi vagans, on les emprisonne, pource qu'ilz sont ocieux, & besogneroyent volontiers, s'ilz **trouvoyent** à besogner, mais ame ne les appelle. Ilz ont acoustumé à **travailler** aux champs: mais il n'est plus besoin d'y mettre les mains, pource que tout est mis en pasture. C'est assez d'**un** bergier & d'**un** bouvier, qui pasturent ses bestes en **une** terre, ou il y souloit **avoir** plusieurs laboureurs qui la rendoyent suffisante à estre semee, & la mettoyent en beau labour. **Pourtant** **advient** qu'en plusieurs lieux y ha plus grande cherté de **vivres**. Le pris aussi des

laines

laines est tant creu & hausé, que les petis compagnons qui souloyent faire des draps chez vous, n'en peuvent aprocher: pour ceste cause plusieurs sont contrains de laisser oeuvre, & estre oisifs. Certes apres que les pasturages ont estez ainsi dilatez & accreuz, la clavelee ha fait mourir une infinité d'ouailles, & comme si Dieu eust voulu punir la couvoitise de ces avaricieux susditz, il ha envoyé une peste audites, bestes à laine, laquelle fust plus justement tombee sur les testes desditz avaricieux. Et bien que le nombre des ouailles croisse, ce neantmoins les laines ne diminuent de pris, bien est il vray qu'un homme seul ne vend lesdites ouailles, parquoy la vendition ne se nomme Monopole, mais Oligopole, qui est à dire en Grec vendition de peu de

gens,

gens, & ceux mesme sont riches, lesquelz n'ont necessité de vendre, sinon quand il leur plaist: & ne leur plaist, vendre leur marchandise, devant que le pris y soit tel qu'il leur plaist. Ceste mesme raison est cause que les autres bestes soyent aussi cheres, & encores plus, car apres qu'on ha rompu tout plein de fermes, censes & maisons aux champs, & qu'on ha diminué les terres labouables, il n'y ha plus personne qui élève & nourrisse de jeunes bestes, comme Agneaux, Cochons, Veaux, poulains, Asnons, & autres. Ces riches hurons dequoy j'ay parlé ainsi, ne nourrissent point d'Agneaux, aussi ne font ilz d'autres jeunes bestes, ains ilz achètent des bestes maigres ailleurs, dequoy ilz ont grand marché, puis apres qu'ilz les ont engressees en leurs pastiz, les revendent grosse somme d'argent. Ce n'est pas en-

cores,

cores tout, en cela ne gist encores tout le dommage que le païs y peut avoir. Car en ce lieu là ou ilz les re-ventent, ilz les font d'avantage plus cheres. Quand au reste, es païs ou on éleve jeunes bestiaux, & quand tost apres qu'ilz sont nez on les transporte en autres endroitz, finalement l'abondance en ce lieu diminue petit à petit, parquoy il est de necessité qu'en cedit territoire y ait disette & defaute desdites bestes. Ainsi l'insatiable couvoitise de peu de personnages avaricieux, rend vostre Isle souffreteuse de la chose dequoy elle estoit veuë estre fertile & abondante.

Certes ceste cherté là est cause qu'un chacun autant qu'il peut de-jette de sa famille hors, & envoie valetz & chambrieres mendier ou dérober, ce que plus facilement feront

gens

gens de cueur, car ilz ont honte de demander l'aumosne. Que diray-je d'avantage? c'est qu'à ceste povreté & disete on y ajouste encores un autre mal, c'est superfluité déraisonnable. Les serviteurs des gentilz hommes, gens de mestier, & rustiques quasi, & tous étas sont superfluz en habitz, & en boire & manger.

Outre ce on tolere bordeaux, tavernes, ou on vend vin & cervoise, puis tant de jeux nuisibles, comme jeux hasardeux, les cartes, les dez, le tablier, la paume, la bille & autres semblables. Ces choses là, quand l'argent est failly, n'envoyent elles pas leurs ministres droit comme un cierge en aucun lieu dérober, & brigander? Dejetez ces dommageuses pestes de vostre royaume, ordonnez que ceux qui ont demoly les villages & bourgades les reedifient,

d

ou qui cedent les lieux à ceux qui les voudront reparer, & qui y voudront edifier. Refrenez les achatz & **conventions** des riches, & leur ostez la licence d'exercer venditions particulieres, Faites que peu **vivent** oisifz. Le labourage soit restauré, la draperie restituee, qu'un chacun s'empesche à honnestement besogner, à fin que tant de gens ocieux s'exercent à l'**utilité** de tous, & principalement ceux que **povreté** ha fait larrons, & aussi ceux qui sont maintenant vagabondz, & oiseux, qui **deviendront** larrons si on n'y met police. Si vous ne donnez ordre à ces maux, c'est temps perdu de vous vanter qu'on ha fait bonne **justice** des larcins, qui est certes **une** punition plus belle, que **juste** & **utile**, quand vous tolerez & permettez regner les vices, les moeurs petit à

petit

petit estre corrompuz des la **tendreté** de **jeunesse**: & puis quand les enfans qui en leur premier aage domnoient toute bonne esperance de leur future probité, en leurs ans viriles commettent quelque crime de reproche & infamie, & à ceste heure là vous les punissez, que faites vous autre chose, sinon, des **larrons**? & puis vous les punissez. Ainsi que **je** proposoy ces choses, ce pendant ce legiste preparoit à me faire response, & **avoit** deliberé d'**user** de la maniere acoustumee d'aucuns disputans qui repetent plus diligemment les paroles des proposans qu'ilz ne respondent, aussi sont ilz d'**avis** que tout l'**honneur** consiste en la memoire du **repetant**. Certes tu has **tresbien** parlé (dit-il) veu que tu es **étrangier**, & que tu has peu ouyr plus tost de ces choses là, que d'en cognoistre au cer

Il exprime la maniere acoustumee d'un Cardinal d'Angleterre, de faire taire un personnage s'il parle plus qu'il n'appartient.

d 2

tain, ce que **je** donneray à entendre clairement en peu de paroles.

Et premierement **je** reciteray par ordre ce que tu has dit: puis **je** monstreray en quoi l'ignorance des choses de nostre país t'ha deceu.

Finalement **je** soudray toutes les raisons, Donques **je** commenceray au premier point que **j'ay** promis.

Il me semble que tu has touché quatre choses. Tay-toy (dit le Cardinal) veu que tu commences ainsi, **je** suis d'opinion, que ta response seroit bien longue: pourtant nous te **delivrerons** presentement du soucy & facherie que tu aurois de respondre, & **reserverons** cela au plus tost que vous en retournerez, qui sera demain: si tu n'es empeché, toy ou Raphaël. Et ce **pendant**, amy Raphaël, **j'orroy volontiers** pourquoy tu penses qu'on ne doit punir de mort **un**

larc

larcin, & quel autre suplice tu ordonnerois, qui fust à l'**utilité** du bien public, es tu d'opinion qu'on deust tolerer ce vice? Or si on fait mourir les larrons, & neantmoins on ne laisse à dérober, si on les assure de la vie, quelle crainte pour l'**avenir** pourra **époventer** les malfauteurs, qui par l'adoucissement de la peine interpreteront qu'ilz sont semons à malfaire? quasi comme si on leur en vouloit donner loyer.

Il me semble (dy-je) pere tresbenin qu'il est **injuste** totalement d'oster la vie à **un** homme, pour **avoir** osté **un** bien temporel. Pour ce que **je** ne pense pas qu'il y ayt bien mondain en terre qui **doive** estre comparé à la vie humaine. Et si on dit pour **couverture**, que ce n'est pas pour **argent**, ou autre sustance qu'on fait mourir **un homme**, ains est pour

d 3

avoir blessé *justice*, & violé les loix. Pourquoi à bon droit ne pourra l'on dire que *souverain* droit est *souveraine injure*? Car les commandemens des loix ne sont louables, s'ilz sont tant *mauvais* & rigoureux que si en choses legieres quelqu'un n'obtempere, incontinent soit dégainé le *glaive* pour le punir de mort. Et les decretz sont tant stoïques, qu'on estime tous pechez égaux, comme de *juger* n'y avoir différence entre tuer *un* homme, & luy dérober son bien. Entre lesquelles choses (si *justice* ha lieu) on *trouvera* qu'il n'y ha rien semblable ny proche. Nostre Seigneur Dieu nous ha defendu de faire mourir aucun, & nous le tuons tant facilement pour *avoir* dérobé quelque peu d'argent, ou autre chose semblable. Et si aucun interprete, que par ce comman-

deme

dement *divin* la puissance de tuer est interdite, sinon en tant que la loy humaine le declare *devoir* estre occis, quel empeschement y aura-il que les hommes en ceste maniere ne constituent entre eux, & limiter *jusques* à quel point il faudra commettre *une* defloration, *un* adultere, *un* parjurement. Comme ainsi soit que nostre Seigneur Dieu ait osté le droit de non seulement tuer autrui, ains aussi soy mesme, si le consentement des hommes s'acordans entre eux par certaines *ordonnances* ne tuer l'un l'autre doit estre de si grand valeur, qu'il exempte ses fatalites de l'*obligation* de ce *commandement*, qui sans aucun exemple de Dieu tueront ceux *qui[sic]* l'humaine loy aura commandé d'occir, *donques* en ceste sorte le *cōmandement* de Dieu n'aura non plus de droit

d 4

que les loix humaines y en permettront. Par cela ce fera qu'en ceste maniere les hommes feront statutz quand, combien, & **jusques** ou en toutes choses il **conviendra** garder les commandemens de Dieu. Finalement combien que la loy de Moïse fust rigoureuse & ápre, comme celle qui estoit établie pour les serfs & **partinax**, nonobstant ne punissoit de mort les criminelz attains de larcin, mais **bien** de peine pecuniaire.

Ne pensons pas que Dieu en la **nouvelle** loy de Clemence, par laquelle le pere ha commandé à ses filz, nous ait permis plus grande licence d'exercer cruauté les **uns envers** les autres, qu'en l'ancien testament. Voila pourquoy **je** suis d'**avis** qu'il n'est licite de faire mourir **un** larron. Nul n'ignore que ce ne soit chose déraisonnable & pernicieuse

à la

à la republique de punir également **un** larron, & **un** meurtrier. Certes quand **un larron** regarde qu'il n'y ha point moins de peril d'estre atteint de larcin, que d'estre **conuaincu** d'homicide cela l'incite de tuer celuy qu'il pretendoit seulement voler & dérober, veu qu'il n'y ha point plus de danger, mais qu'il ne fust **trouvé** sus le fait. Il y ha plus de seureté à faire **un** meurtre, & plus **grande esperance** de le celer qu'**un** larcin, moyennant qu'il n'y ait témoin.

Donques quand nous efforçons de donner trop grande terreur aux larrons, nous les incitons à perdre & gaster les gens de bien. Or si on me demande, Quelle punition seroit plus **commode**? elle n'est pas difficile à **trouver**. Car pourquoy **douterons** nous que à chatier les crimes, ceste voye ne soit **utile**: laquelle

d 5

nous savons avoir tant, & si long temps esté approuvée des Rommains tresexpress en l'administration de re publique. Ceux qui estoient convaincus d'énormes crimes, ilz les condamnoyent à estre perpetuellement detenus, & contrains es carrieres à tirer la pierre, & fouir en terre pour trouver les mines des metaux. Combien que touchant cet affaire, je ne trouve coustume ne maniere de faire de nation aucune que j'approuve plus, que celle que je vy, ce pendant que je faisoy mon voyage de Perse, en ce mesme país es peuples nommez Polylerites: nation non petite, ne mal regie & instruite, vivant en liberté, fors qu'elle fait quelque tribut tous les ans au Roy des Persans.

Quand au reste, pour ce qu'ilz sont loing de la mer, & environnez de

mon

La republique
des Polylerites
en Perse.

montaignes, se contentans de fruitz de leur terre, qui est bonne & fertile, ne hantent pas souvent les autres peuples, & ne sont frequentez, aussi, mesme de leur coustume ancienne, ne sont curieux d'acroistre leurs limites, & ce qu'ilz ont le gardent soigneusement de l'extortion d'autruy, & defendent si bien leurs montaignes, qu'on ne peut entrer sus eux. Par ce tribut & pension qu'ilz font au susdit Roy de Perse, ilz sont exempts de soudoyer gensdarmes à la guerre, & eux mesmes aussi d'y aller. Ainsi vivent ilz plus heureux, que beaucoup renommez: car à grande peine quasi on scet comme ilz ont nom, fors leurs voisins qui ont la cognoissance d'eux. En ce país ceux qui sont condamnez de larcin, ce qu'ilz ont dérobé ilz le rendent à qui il est, & non au Prince, comme

on

Au país
des Chre-
stiens on
ne fait
pas cela.

on fait en maints lieux: qui n'est que res honneste, car ilz **attribuent** autant de crime au Prince de la chose dérobée, comme au larron. Si le bien est perdu, on vent les biens du larron, & ceux qui sont intéressés sont payés à la valeur, le demeurant est laissé entièrement pour nourrir la femme & les enfans dudit larron, & luy condamné à **ouvrer** & besogner ou on le veut mettre. Si le larcin n'est excessif, **ilz** ne sont détenus, prisonniers en chartre, & si ne sont enfermez ou enchainez, mais sont en liberté soy occupans à besognes publiques. Ceux qui refusent le **travail**, & **oeuvrent** lachement, ilz les enchainent & foient pour les faire besogner. Ceux qui besognent bien, on ne leur fait point de tort, au soir on fait la **reveuë**, & sont appelés par **nom** & par surnom, & seu-

lement

lement mis & enclos de nuit dans des **chambres**: & ne leur fait on point d'autre ennuy, fors qu'ilz **besognent tousjours**. Ceux qui **travaillent** pour la **republique**, sont nourris des deniers publiques, & **bien** entretenus, es autres lieux sont **autrement** traitez. En quelques endroits on cherche l'aumosne pour eux, & de cela sont sustentez. Et **combien** que ceste voye & maniere de faire ne soit certaine & asseurée, c'est **asavoir** de **trouver tousjours** du bien pour eux, toutefois ce peuple là est si miséricordieux qu'on **trouve** du **revenu** en abondance, & plus en ceste sorte, qu'en autre maniere. En autre quartier il y a du **revenu** public pour alimenter lesditz criminels. En autre contrée chacun homme est taxé & cotisé pour cet affaire. Aussi en d'**aucuns** lieux ilz ne font **ouvra-**

ges

ges publiques, mais ainsi comme un chacun ha affaire en particulier d'ouvriers ce jour qu'il en ha affaire il s'en va au marché & les louë, & n'en paye pas tant comme il feroit de quelque serf qui ne seroit criminel: quant au demeurant, un homme ne sera blâmé de les foeter, s'ilz sont paresseux de besogner. Ainsi ilz ne sont jamais oisifz, qu'ilz ne travaillent, & outre leurs dépens tous les jours on leur donne quelque chose des deniers publiques. Ilz sont tous acoustrez d'une livree, & n'y ha qu'eux qui portent la couleur du drap qui leur est baillé. Ilz n'ont les cheveux tondus, mais coupez un peu au dessus des aureilles, & en ont une quelque peu coupee & échantillonnee.

Il est permis à leurs amis de leur donner à boire & à manger, & mesme un habit de la couleur qu'ilz

doiv

Les va-
letz des
gentilzhom-
mes &
maintz
autres en
chrestien-
té main-
tenant pen-
sent estre
chose
honneste
d'avoir
ainsi les
cheveux
coupez.

doivent porter. Aussi leur est defendu sur la vie de donner l'argent qui leur ha esté donné, & à celui qui le prend autant y pend il, & n'est pas moins dangereux à un homme libre en quelque sorte que ce soit recevoir ou prendre pecune d'un criminel, pareillement est prohibé sur peine de mort à tous criminels de porter bastons ou armes.

En une chacune region ilz marquent & signent leurs prisonniers, & n'y pend que la mort d'oster leur marque, & encourent semblable peine de se transporter en autre contree, & passer les limites de leur region, & aussi de parler avec un prisonniers d'autre país. Voire que penser seulement de s'en fuyr n'est pas moins perilleux que la fuite. Si un criminel est convaincu d'avoir donné conseil à un au-

tre de

tre de s'enfuir, on le fait mourir, & si un homme libre tombe en ce cas, il est mis en servitude. Il y ha certain salaire à ceux qui découvrent telles entreprises. Si c'est un homme de franche condition, on luy donne un prix d'argent, si c'est un serf, on le met en liberté, à l'un & à l'autre est fait grace s'ilz delinquent en quelque sorte: à fin qu'on cognoisse que celui qui donne un mauvais conseil, ne doit estre plus asseuré que s'il faisoit le cas.

Voila les ordonnances & la police de quoy on use en ces païs, qui nous donnent à cognoitre clairement combien elles sont pleines d'humanité & quel profit elles aportent à la republique veu qu'en faisant justice on abolist & perd on les vices, en gardant les hommes, & les traitant en telle sorte, qu'il est necessaire qu'ilz soyent

bons

bons, mesmes autant de dommage qu'ilz ont fait, pour le demourant de leur vie, ilz le recompensent, on n'ha point de défiance & crainte qu'ilz retombent en leurs premieres moeurs, & est on asseuré avecques eux, tellement que les pelerins, s'ilz ont quelque voyage à faire en aucun lieu, ne voudroyent pas d'autres guides à les conduire que telles sortes de serfz & condamnez, qui sont prestez pour diriger les passans en toutes regions.

A commenttre larcin ilz n'ont choses oportunes, premierement leur est defendu de porter jamais baston, puis ce qu'ilz auroyent dérobé les accuseroit, & manifesteroit leur delit. D'avantage la peine est toute preste à qui seroit trouvé en mal-fait, puis ilz n'ont espoir de fuyr en lieu du monde. Comme se pour-

e

roit cacher celui qui est totalement déguisé de l'acoutrement des autres s'il ne s'en vouloit fuyr tout nud. Et outre l'oreille qu'il ha entretaillee, le manifesteroit. Il ne faut point craindre aussi qu'ilz puissent faire quelques monopoles & conspirer contre la Republique. **Premierement** les peuples voisins, s'ilz **avoient** quelque espoir de faire mal, à la region **circonjacente** & limitrophe, ilz ne le sauroient faire bonnement sans solliciter **devant** & essayer les serfz & criminelz de plusieurs regions, qui sont exemptz de conspirer, car il ne leur est permis seulement de **convenir**, hanter, frequenter, parler & saluer l'un l'autre, mesme s'ilz **avoient** ce propos là, encores ne l'oseroient ilz **découvrir** à leurs amis: **consideré** que ceux qui le **tairoient seroyent en danger** de mort,

&

& ceux qui le manifesteroyent seroyent bien recompensez. D'**avantage un** chacun d'eux ha esperance qu'en obeissant & portant la peine patiemment, & donnant bon espoir de son **amendement** de vie pour l'**avenir**: en ceste maniere pourra quelques fois **recouvrer** sa liberté. Consideré qu'on en ha veu qui ont esté restabliz & restituez pour leur **bonne** patience & tolerance.

Après que j'eu recité ces choses, & dit d'**avantage** qu'il me sembloit qu'il n'y **avoit** rien qui empeschast que cela ne se peust faire en Angleterre, **avec** plus grand fruit, que la **justice** que ce Legiste **avoit** tant loué: Il va consequemment repliquer. **Jamais** cela ne pourroit estre estably en Angleterre, qu'il ne tournast au grand detrimet de la Republique: & en disant ces choses il hoc-

c 2

queta la teste, & tordit les levres, & se teut. Lors tous les assistans furent de son opinion: Adonc le Cardinal dit: Il n'est pas facile à deviner, si la chose doit venir bien ou mal, quand on n'en ha point eu encores d'experience. Mais si apres que le dictum de mort est prononcé, le Prince commandoit l'execution estre diferee: & qu'on experimentast ceste mode prealleguee, en rompant les privileges des franchises que les eglises ont, & si on s'en trouvoit bien, on devroit ordonner ainsi estre fait: mais si le cas venoit autrement, adonc seroit licite de faire mourir ceux, qui paravant auroyent esté condamnez, en ce faisant cela ne pourroit estre pernicieux au bien public, ne plus injuste que si maintenant ce faisoit ainsi, ne aussi de la chose n'en pourroit venir peril aucun.

D'avan

D'avantage il me semble qu'on feroit bien de traiter en ceste sorte un tas de vagabondz & coueurs, qui vont mendiant parmy le país, & sont tousjours oisifz, contre lesquelz on ha tant fait de statuz, mais n'en est venu profit. Apres que ce Cardinal eut dit ces choses, tous ceux qui avoyent contemnne mes propos, les priserent par apres, & singulierement ce qui avoit esté dit touchant lesditz vagabondz: pource que le-dit Cardinal s'y estoit condescendu. Je ne say si je doy taire ce qui s'ensuivit. Vray est que les choses estoyent joyeuses & pour rire, mais pource qu'il n'y avoit rien de mal, & qu'elles estoyent conformes à nostre propos, je les conteray: D'aventure en ce lieu assistoit un flateur qui contrefaisoit le fol: mais pour dire vray il ne faignoit, car il le pou-

Joyeux
dialogue
d'un fre-
re pres-
cheur &
d'un fol.

e 3

voit estre. A raison que quand il avoit dit quelque parolle, combien qu'il n'y eust pas grand fruit ne plaisir, il se rioit, en sorte que la compagnie se prenoit plustost à rire de luy, que des motz qu'il disoit: ce neantmoins cet homme touchoit aucunesfois des poins qui n'estoyent sans raison, & parloit si souvent, qu'en aucuns de ses ditz y avoit grace. Car comme dit le proverbe, En souvent jettant le dé, quelquefois on rameine chance.

Or comme quelqu'un de ceux qui estoyent à la table, disoit que j'avoy bien parlé touchant les larrons, & aussi avoit le Cardinal touchant les vagabondz & coureurs, & qu'il restoit à mettre ordre aux povres que maladie & vieillesse avoyent contrains de mendier, lesquelz ne pouvoient faire aucune besogne pour

gagner

gagner leur vie.

Adonc dit ce fol, laisse moy faire, icy pourvoiray bien. Je desireroy grandement que ceste maniere de gens là fussent sequestrez de mes yeux, & qu'on les mist en quelque lieu que je ne les visse jamais, pource qu'ilz m'ont importuné souvente-fois de leurs cris & plaintes, en me demandant de l'argent: toutefois ilz ne seurent jamais si bien chanter, qu'ilz en arrachassent un seul denier. Il advenoit tousjours que je n'avoy le vouloir de leur rien donner, ou qu'il ne m'estoit permis, pource que je n'avoy aucun bien. Maintenant ilz sont sages, car de peur qu'ilz ne perdent leur peine, quand ilz me voyent passer par devant eux, ilz ne font semblant de rien, & se taisent, & n'esperent non plus de moy, que si j'estoy prestre.

L'ordon
nance
d'un fol
sus les
moines
mendians

e 4

Mais j'ordonne & commande par sentence diffinitive que tous ces povres là soyent distribuez & departis aux monasteres de saint Benoist, pour estre illec bourdiqueurs, & les femmes, qu'on les mette aux religions des dames, & qu'on les face moniales. Le Cardinal adonc si commença à rire, & aprouve par maniere de jeu l'opinion de ce fol, les autres à bon escient. Mais un frere qui estoit en la table dudit Cardinal, quand il eut ouy parler des prestres & des moines rentez il se réjouyt fort, & commença à se truffer combien qu'il fust homme chagrin & melancholique. Si n'échaperas tu (dit-il) des mendians, si tu ne penses d'entre nous freres. Lors dit cet adulateur, on y ha desja pourveu. Le Reverendissime ha tresbien ordonné de vous, quand il ha esté d'opinion

qu'on

 D'UTOPIE.

73

qu'on devoit reserrer les vacabondz, & les faire besogner. Certes vous estes grans coureurs. Quand les assistans jetterent leurs yeux sus ledit Cardinal, & virent qu'il n'avoit fait signe à ce fol de se taire, ilz prindrent bien cela, fors ledit frere, lequel estant ainsi touché de ce brocard & lardon, fut si indigné & courroucé, qu'il ne se peut abstenir d'injurier cet homme (& ne m'en émerveille) il l'apella menteur, detracteur, médisant, langard, & enfant de perdition: allegant sus ces entrefaites tout plein de menaces terribles de la sainte écriture, adonc ce plaisanteur commença à plaisanter à bon escient, car c'estoit son droit mestier, & son vray exercice, Frere dit-il, ne te courrouce point, n'est il pas écrit, en vostre patience, vous possederez voz ames? adonc le fre-

e 5

re dit, (je reciteray ses parolles,) [Non irascor fulcifer, vel faltem non pecco. Nam Psalmista dicit, Irascimini & nolite peccare.] Qui est à dire, je ne me courrouce point, ou à tout le moins je n'offense Dieu, Car le Psalmiste dit, Courroucez vous, & ne pechez point. Ce que voyant le Cardinal, admonesta ce frere doucement de refreindre ses passions, & fit signe audit plaisanteur qu'il se retirast, & changeast les propos en autre chose plus comode, tost apres se leva de la table, & vacqua à ouyr quelques differens & litiges d'aucuns clers, & nous laissa.

Voyla comme je t'ay ennuyé & chargé de mes longs contes, amy Morus, j'eusse eu honte d'y estre si longuement, si tu ne m'eusse prié affectueusement d'ainsi le faire, &

aussi

 D'UTOPIE.

75

aussi pource que tu te monstrois au diteur, si attentif, que tu ne voulois que laissasse un grain de ce propos: ce que j'eusse peu faire plus bref, mais il me falloit narrer au long, & tout à net, pour y comprendre l'opinion de ceux qui au devant avoyent blâmé ce que j'avoy dit, & tost apres l'aproverent, pour ce que le Cardinal aloa mon dire: & se monstre- rent si grans flateurs, que mesme ilz se consentoyent aux inventions de ce plaisanteur susdit, & les recevoient quasi comme choses graves, pource que le maistre les prenoit à jeu . Par cela tu peux estimer combien les courtisans feroient conte de moy & de mon conseil.

Icy il
touche
les fla-
teurs.

Certes amy Raphaël, dis-je tu as parlé tant prudemment & elegamment que tu m'as fort recreé.

D'avantage en t'oyant ainsi bien

conter

conter il me sembloit que je fusse non seulement en mon païs, mais estre ra-jeuny pour le joyeux record de ce Cardinal, en la cour duquel j'ay esté nourry jeune enfant: & pource que tu prestes faveur à la memoire d'ice luy, combien que tu fusses bien mon amy, si t'aime je encores plus pour ceste cause, quand au reste je ne peux encores changer mon opinion en aucune maniere, que je pense si tu veux induire ta fantasie à t'acomoder à la cour des Princes, que tu ne faces grand bien à la Republique par ton conseil, ce qui s'adonne & est mout seant À ton office, c'est à dire à l'office d'un homme de bien, veu que ton Platon dit, que les Republiques deviendront heureuses, si les amateurs de sagesse y regnent, ou si les Roys s'estudient à sagesse. O que felicité sera loin desdi-

tes

 D'UTOPIE.

77

tes Republiques, si les Philosophes sont dédaigneux de communiquer leur conseil aux Roys & Princes.

Ilz ne sont pas (dit-il) si ingratz, qu'ilz ne le fissent bien volontiers, & qui plus est, maintz l'ont desja fait par plusieurs livres mis en lumiere, si les Princes & Roys estoient appareillez d'obeyr à leurs bonnes opinions, mais veritablement Platon prevoyoit bien que si les Roys ne s'apliquoyent à sagesse, & s'ilz entretenoyent leurs mauvaises opinions desquelles ilz sont abrevez & tains en leurs jeunes ans, il ne se peut faire pour l'avenir qu'ilz fassent estime du conseil des Philosophes, & de ces choses ledit Platon eut experience envers le Roy Denis.

Si j'estoy à la cour de quelque Roy, & je luy misse devant les yeux

quelque

quelques bons statuz, & que je m'efforçasse de luy oster une pernicieuse semence de mal, ne penses tu pas que soudain on me poussast dehors, ou qu'on ne se moquast de moy? Prends le cas que je soy avec le Roy de France, & que je soy de ses Conseilliers, & que le Roy preside en son conseil estroit en la compagnie de tout plein de person nages prudens, illec se fait consultation par quelz artz & inventions on pourra garder Milan, comme on pourra retirer Naples, destruire les Venitiens, conquister toutes les Italies, mettre en son obeissance Flandres, Brabant, & toute la Bourgogne, & pareillement plusieurs autres contrees qu'on ha eu vouloir d'assaillir. Un dira & suadera qu'il faut faire apointement avec les Venitiens, qui durera seulement tandis

Icy des-conseille couvèrement de faire la guerre en Italie.

qu'il

qu'il sera commode de leur communiquer le conseil de France. & leur laisser quelques terres de conquest, qu'on pourra redemander, quand les choses seront venues à fin desiree.

L'autre conseillera qu'il faut assembler les Alemans, l'autre qu'il faut attirer les Suisses par argent, l'autre sera d'opinion qu'on appaise & rende propice la sacree majesté de l'Empereur par une offrande de grand nombre d'or, l'autre de composer avec le Roy d'Arragon, & ceder au Royaume de Navarre, comme un gage de paix, l'autre sera d'avis qu'il est commode de retenir le Prince de Castille par quelque esperance d'affinité, & alecher par certaine pension quelque nombre des gentilzhommes de sa cour pour estre de la ligue des François. Puis quand

Les suisses sont à qui plus leur donne.

le

le plus gros neud, & la plus grande difficulté d'entre toutes ces choses se met sus le bureau, c'est **asavoir** qu'il faut ordonner d'Angleterre, alors on dira qu'il est necessaire de traiter paix **avec** les Anglois, & toutefois abstreindre & retenir étroitement les confederez inconstans, qui facilement se **revolent**, soyent apellez amis, & soupçonnez comme ennemis.

Il faut dresser les Escossois, & qu'ilz se tiennent prestz, à tous heurtz, si d'**aventure** les Anglois se vouloyent **mouvoir**.

D'**avantage** est-il pertinent d'en tretenir quelque noble personnage exilé, tout secretement, (car l'accord qui sera fait prohibe que la chose ne se face apertement) lequel personnage aura **different avec** le Roy d'Angleterre, disant que le

Royau

D'UTOPIE.

81

Royaume luy appartient, à fin qu'à ceste occasion il tienne le Roy Anglois en doute, & suspicion? Si donc en ceste tant grande machination, & entreprinse, ceste grande difficulté, ou il y aura tant d'excelelens personnages qui **seront** tous de **conseil** qu'on doit faire la guerre: moy qui suis **homme** de petite estoppe **je** me **leve**, & conseille, qu'on doit faire le **contraire**: qu'il faut delaisser l'Italie, & demeurer en son pais, & que le royaume de France est quasi plus grand, que commodement, il puisse estre aministré par seul Prince: & que ne doit Roy penser d'**ajoindre** les autres royaumes **avec** le sien, finalement si **je** leur proposoy les statuz du peuple des Achoriens, opposite à l'Isle des **Utopiens** du costé entre **Orient** & Midy, & du **vent** que les mariniers **appellent** le vent de Sourouest,

Exemple
digne d'être
noté.

f

lesquelz firent quelque fois la guerre, à fin qu'ilz obtinsent & conquassent un autre royaume à leur Roy, lequel il quereloit luy appartenir, à cause de quelque antique affinité: ce qu'ilz firent, mais apres qu'ilz eurent conquesté, voyans qu'ilz n'avoient pas moins d'ennuy & angoisse à le garder, qu'ilz avoient souffert à l'aquerir: & que assiduellement se faisoient rebellions en cedit royaume, ou incursions des estrangiers à l'encontre des rendez, & que par ainsi tousjours falloit guerroyer pour eux, ou contre eux, & ne leur estoit loisible de laisser leurs exercites, ce pendant ilz estoient pillez, leur argent se portoit en estrange païs, leur sang s'exposoit à l'apetit & honneur d'autrui, s'ilz avoient d'aventure paix, ilz n'en estoient gueres plus assurez,

les

 D'UTOPIE.

83

les meurs se corrompoyent & depravoient, un vouloir de dérober s'acoustumoit, audace se fortifioit par meurtres, on contemnoit les loix, pource que leur Prince ententif au regime & soucy de deux royaumes, ne pouvoit entendre à l'un & l'autre. Donc, or quand ilz veirent que fin ne se mettoit à tant de maux, s'assemblerent & tindrent conseil treshumainement, donnans l'option à leur roy de retenir lequel qu'il voudroit des deux royaumes, disant qu'il ne pourroit regir l'un & l'autre, & que ilz estoient si grand nombre, que leur administration pouvoit bien contenter deux roys, & qu'il leur apartenoit bien d'en avoir un à tout par eux, veu qu'il n'est personne de si petite condition ou estat, s'elle avoit un muletier, qui le voust faire commun à un second. Ainsi ce bon Prince fut contraint de laisser

f 2

ce nouveau royaume à quelqu'un de ses amis (qui en fut en bref dejeté) & de se contenter du sien. Consequemment si je remonstroy toutes les entreprises des guerres, pour lesquelles tant de nations seroyent en different à cause de ce Roy, tant de thesors evacuez, sont tant de povres peuples destruits, & combien que aucunefois par quelque fortune ceux à qui on ha la guerre cedent, toutefois c'est en vain, pourtant se doit un Roy tenir, & habiter en son royaume sans tirer outre, & iceluy acroitre & orner autant qu'il peut, & le faire tresflorissant, aimer ses sujetz, estre aimé d'iceux, vivre ensemble avec eux & leur commander doucement, & laisser là les autres royaumes en leur entier, puisque celui qui luy est écheu, est assez ample, & plus riche qu'il ne luy faut.

Ecou

D'UTOPIE.

85

Ecouterà l'on volontiers ce mien propos à ton avis, amy Morus, guerres ne presteront l'oreille à ta harangue, dy=je.

Or passon outre (dit-il) s'il avient que les conseillers de quelque Roy conferent ensemble & reduisent en memoire en la presence de cestuy Prince par quelz moyens ilz luy pourront amasser de l'argent.

L'un dira qu'il faut décrier ses monnoyes, & à raison qu'il faut que ledit Prince baille & paye à quelques uns grosse somme d'or, il sera bon de hausser l'or, puis le ravalier & abaisser de prix, quand il sera question d'en demander à son peuple, & apres avoir receu, le remettre en son premier estat. Ainsi de peu payera beaucoup, & pour peu recevra beaucoup. L'autre conseillera que il faigne avoir la guerre contre

f 3

quelque nation, & souz ceste couleur il tirera force argent de ses **sujetz**. Puis quand il aura amassé ceste pecune, quand luy semblera bon, face voler le bruit de paix entre ses ennemis, à fin que tous ceux qui font ainsi **aveuglez** & enchantez, ainsi dient, O que nostre Prince est pitoyable! il ha compassion d'épandre le sang humain. L'autre luy mettra à la fantasia que tous ses **sujetz** ont transgressé aucunes vieilles ordonnances, **mangees** de vers, toutes moisies, & par longue desacoustumance **inveterees**, que nul n'**avoit** la memoire qu'elles fussent faites, & qu'il en doit demander les amendes, disant qu'il ne luy sauroit écheoir plus grand **revenu** que de cela, ne plus honorable, à raison qu'**un** Prince represente la personne de **justice**. Il est amonesté d'**un**

autre

 D'UTOPIE.

87

autre qu'il defende beaucoup de choses sus grosses peines, & speciale ment ce qui sera à l'**utilité** de ses **sujetz**, quand ne se fera point, puis vienne à composer **avec** lesditz **sujetz** & les dispense par pecune, pour ce que la defense leur est perniciose, ainsi aura la grace de son peuple, & luy en **reviendra** double profit. Aussi luy **reviendra** gros deniers s'il ha' quelques thesoriers ou **receveurs** qu'**avarice** & **couvoitise** de gaing aura atrapé à ses retz, & auront mal versé en ses finances, **quand** seront multez, confisqueez & punis de leur larcin. Ou quand il vendra les **privileges** à quelqu'**un** d'autant plus grand pris, qu'il veut estre veu meilleur Prince **donnant** à **grande** difficulté le **bandon** & licence à quelqu'**un** en particulier de **jouyr** d'**une** chose, qui est au **prejudice** d'**un** peu-

f 4

 88

LA REPUBLIQUE

ple, & **pourtant** ne le **vend** il point qu'il n'en ait gros deniers. L'autre luy persuadera qu'il astreigne à soy quelques **Juges**, qui en toutes choses debatront & contendront pour le droit du Roy ce qui luy appartiendra: puis les fera venir au Palais en son parlement, les **invitant** de faire recit de ses matieres **devant** soy, ainsi il n'aura matiere si manifestement **injuste** ou quelqu'un desditz **Juges** ne **trouve** quelque **ouverture** par laquelle ne se puise estendre tromperie, ou en contredisant, ou de honte de ne **savoir** que dire, ou à fin qu'ilz aquierent **faveur envers** ledit Prince, en ce point quand lesditz **Juges** seront repugnans, & d'opinions contraires l'un à l'autre en **une** chose de foy tresclaire, & qui n'auroit mestier d'estre disputee, si que la verité de la cause qui est ini-

que,

D'UTOPIE.

89

que, à ceste heure là vient en doute, sur ce point le Prince ha occasion d'interpreter le droit à son profit, considere que les **uns** ont honte de parler **devant** luy, & les autres craignent, ainsi la sentence se prononce sans doutance à son intention. Certes celuy qui donne arrest pour luy n'est **jamais dépourveu** de **couverture**, ombre, ou couleur, il dira qu'il luy sufist que le droit est de sa part, ou il tournera les paroles & le sens de la loy, l'interpretant à son plaisir. Puis alleguera la **prerogative**, excellence, & preeminence du Prince qui ne doit estre disputee, & que le Prince est sur la loy, se **confirmant** au dit Crassus, qui disoit que le Prince qui **avoit** charge d'entretenir **un** exercite, ne **povoit avoir** assez d'or, & d'argent. D'**avantage** le dit **Juge** alleguera qu'un Roy ne

Le dit
du riche
Crassus

f 5

peut rien faire **injustement**, quand son plaisir est tel: pource que tout le bien des **sujetz** est à luy, & mesme les corps, & que le peuple n'ha rien propre, fors seulement ce que la benignité & courtoisie d'un Roy luy permet posséder, & ce qu'elle ne luy aura osté, & le moins qu'il en pourra **avoir**, ce sera à la grande **utilité** du Prince, de peur que ledit peuple, duquel il ha la garde, par richesses & liberté ne s'efemine & enfierisse & qu'il ne vueille endurer patiemment l'**injuste** & dur commandement de son seigneur: veu qu'au contraire **povreté** & nécessité **rompt**, bise, & abaisse les courages, & les fait patiens, & par les tenir trop oppressez oste aux courageux espritz puissance de se rebeller.

Or si en ce **conclave** je me lieve de rechef pour dire mon opinion,

& de

D'UTOPIE.

91

& debas contre les susditz **avocas**, que tout leur conseil n'est honneste au Roy, ains qui plus est, luy est pernicieux & dommageux, duquel non l'honneur seulement, ains aussi la seureté sont compris & situez plus aux richesses de son peuple, que aux siennes, & que ledit peuple l'ha élu pour son affaire, & non pour l'affaire dudit Prince, à fin qu'il **vive** commodement souz la protection de labeur, sollicitude & assurance de son bon Prince, le defendant du tort & **injure** qu'on luy pourroit faire d'autant plus qu'un bon Prince doit estre plus soucieux que ses **sujetz** se portent bien, que luy mesme, tout ainsi que c'est l'office d'un pasteur d'estre plus soucieux de nourrir ses ouailles que soy mesme, en tant qu'il est berger. Et quant à ce qu'ilz sont d'opinion que la **povreté** du peuple

est

est aide de paix, l'expérience nous enseigne assez qu'ilz faillent grandement. Mais ou **touvera** l'on plus de noises & contentions, que entre gens mendians? qui est ce qui desire plus le changement & mutation d'un regne, que celui à qui déplaist l'estat & maniere de **vivre** de son temps? qui est ce qui prend plus **grande** hardiesse de faire **un** trouble en toutes choses, que celui qui ne ha que perdre? Et si **un** Roy est tellement contemné & hay de ses **sujetz** qu'il ne les peut autrement retenir en son obeissance, sinon par maledictions, **injures**, pilleries, & grandes persecutions, & les redige à mendicité: il vaudroit beaucoup mieux qu'il quitast & delaissast son royaume, que de les traiter & **gouverner** par telz arts, par lesquelz (combien qu'il retienne le non & titre de

Roy)

D'UTOPIE.

93

Roy) si en pert il sa **majesté**. Car cela est bien mal seant à si excellente dignité Royale, d'**avoir** seigneurs & regimes de **povres** belistres: mais il quadre bien mieux d'**avoir** la domination & **gouvernement** d'un peuple opulent & heureux: ce que cognoissoit bien Fabricius Rommain, homme vertueux & magnanime, quand il respondit qu'il aimoit mieux dominer sur les riches, que d'estre riche.

Certes quand il **avient** qu'un Prince vit seul en plaisir & delices, & que tous ses **sujetz** gemissent de toutes pars & **lamentent**, pour la **povreté** ou ilz les ha mis: cela n'est pas office de Roy, mais d'un geolier. Finalement ainsi qu'un medecin n'est pas tenu **savant**, qui ne sauroit guair **une** maladie sans en **ajouter une**, aussi est estimé **un** Prince igno-

rant

rant & cruel qui ne fait par autre voye corriger la vie de son peuple, sinon luy ostant l'usage & commodité de la vie, & confesse hardiment qu'il n'entend rien à gouverner gens libres & francs, donques qu'il change sa lacheté ou son orgueil: car par telz vices souvent avient que le peuple le contemne, ou le hayt, vive de son revenu sans porter grevance à aucun, sa despense soit mesuree à ses possessions, reserre les malefices, instruisse bien ses sujets, & ne permette croistre les delitz, lesquelz il faudroit qu'il punist par apres, les loix abolies par coutume, qu'il les revoque discrettement, specialement celles qui ont esté long temps delaissees, & ne sont peries, qu'il ne prenne argent à cause d'un delit ou offense, ce qu'un Juge ne souffriroit faire à personne

privee,

D'UTOPIE.

95

privee, comme chose injuste & fallacieuse. Si je leur proposoy la loy des Macarenses, qui ne sont pas gueres loing de l'Isle d'Utopie, qui le premier jour qu'ilz ont fait un Roy, avec grandes ceremonies l'arrestent de jurer solennelement, qu'il n'aura jamais en son thesor plus de mille livres d'or, ou autant d'argent à la valeur dudit or, ilz disent que ceste loy fut instituee par quelque bon Prince, qui avoit plus à cueur l'utilité du païs, que ses propres richesses, qui estoit un obice* d'assembler tant de pecune, que le peuple en fust povre. Certes cestuy Roy consideroit que ce thesor là estoit assez suffisant pour contrevenir aux rebellions de ses sujets, & incursions des ennemis: vray est qu'il n'estoit assez ample pour invader les autres royaumes, pour donner à

Loy admirable des Macarenses.

cogn

96

LA REPUBLIQUE

cognoistre qu'un Prince se doit contenter du sien, qui fut cause principale de construire ceste ordonnance, l'autre cause qui l'induisit, c'est que par cela il pensoit avoir si bien pourveu, qu'il n'y auroit defaute de pecune, quand il seroit question que les citoyens voudroyent trafiquer, & faire quelque commerce entre eux. Et considere aussi qu'il estoit de necessité au Roy de bailler tout ce qui estoit de surplus de son thesor à sesditz sujetz, par cela n'avoit occasion de chercher les moyens de les piller & leur faire tort.

Un Roy qui feroit le semblable seroit craint des mauvais, & aimé des bons, si je m'aloy ingerer de proposer ces choses, ou autres semblables devant des personnages, qui seroyent totalement enclins à faire le contraire, je reciteroy un conte à gens

sourds

D'UTOPIE.

97

sourds, Vrayment (dy=je) non à sourds, ains tressourds, & ne m'en ébahy & ne suis point d'avis (affin que je die la verité) que tu te doives mesler de tenir telles paroles, & donner tel conseil, si tu es certain qu'on ne le vueille recevoir, que profiteroit tel devis inaccoustumé? & comme pourroit il entrer au cueur de ceux à qui on ha persuadé l'opposite? ceste Philosophie scholastique est plaisante entre amis, en leurs familières confabulations, mais il n'est pas temps d'alleguer ces choses au conseil des Princes, ou les grans affaires se traitent avec grande autorite, c'est bien (dit-il) ce que je mettoy en avant, que la Philosophie n'ha point de lieu devant les Princes: Si ha bien (dy=je) mais non pas ceste Philosophie scholastique qui pense que tout soit convenant en

Philosop-
hie
scholasti-
que.

g

tout & par tout: mais il ha **une** autre Philosophie plus **civile**, qui ha son theatre propre, & s'accommode à la fable qu'on **jouë**, & garde son of fice & droit **honnestement avec** grace & **condecence**: de celle là te faut **user**. Prenons le cas qu'on **jouë** quelque comedie de Plaute, ou certains **serviteurs** & gaudisseurs **usent** de bour des & mensonges entre eux, & tu te presenteras sur l'échaufaut en habit de Philosophe, & recites ce passage de la tragedie de **Octavia**, ou Senecque dispute **avec** Nero: te vaudroit il pas mieux taire, que de mesler ta tragedie **avec** leur comedie? tu corromps & **pervertis** la fable qu'on **jouë**, car tu mesles choses contraires, combien que ce que tu allegue soit meilleur. Si tu as entrepris quelque **jeu**, **jouë** le mieux que tu pourras, & ne trouble ne change

Merveilleuse similitude.

rien,

D'UTOPIE.

99

rien, en l'autre totale, combien que alors il te vient à la memoire d'**une** autre fable qui soit plus belle, & plus elegante. Ainsi on est en la Republique: ainsi en **avient** au conseil des Princes. Si les **mauvaises** opinions ne **peuvent** estre totalement ostees, & si on ne peut ainsi qu'on desire remedier aux vices receuz par **usage**: non pourtant doit n'estre delaissee la Republique, non plus qu'un **navire** en temps de tourmente, si les ventz ne **peuvent estre** reprimez.

Certes il ne faut point emplir les oreilles des Princes d'un propos insolent & inaccoustumé, lequel tu cognoistras n'**avoir** poix **envers** lesditz Princes, qui ont estez persuadez au **contraire**, mais il se faut efforcer par **une** menee, traite de tout ton **pouvoir** toutes choses **commodement**, & ce que tu ne peux

g 2

tourner en bien, fay à tout le moins que ce ne soit pas si grand mal, car il ne se peut faire que tout voise bien, si tous ne sont bons: ce que je n'espere qu'il se puisse faire encore de long temps. En ceste sorte (dist Raphaël) rien autre chose ne se feroit, sinon quand je penseroy donner remede à la folie des autres, moymesme avecques eux je deviendroy fol. Et si je veulx dire le vray, il sera necessité que je die telles choses, comme j'ay devant allegué, je ne say si les Philosophes ont accoustumé de mentir, mais quant à moy ce n'est point mon naturel ne mon mestier. Et combien que mes paroles paraventure ne soyent agreables aux susdits, & leur semblent facheuses, si est-ce qu'elles ne sont point si estranges, qu'elles soyent indiscrettes, & impertinentes, du tout sotttes, si je proposoy ce que faint

Platon

 D'UTOPIE.

101

Platon en sa Republique, ou ce que font les Utopiens en la leur, jaçoit que ces choses là fussent meilleures (comme il est certain qu'elles sont) toutefois elles pourroyent sembler bien étranges, pource qu'en ce país tout y est particulier, & en Utopie toutes choses sont communes. Ainsi mes propos, monstrans le peril, & retirans d'iceluy, ne pourroyent estre plaisans ny agreables à ceux qui auroyent en eux deliberé de se ruer de plein gré la teste la premiere dans le dangier remonstré. Au reste, qu'est il compris à ce que j'ay allegué, qui ne convienne, & soit de necessité estre dit en tout lieu, & fust-ce devant les Princes? Et veritablement s'il faut taire, & omettre toutes les choses non accoustumees, & qui semblent estre disconvenantes, telles que les perverses moeurs des hommes les ont faites sem

g 3

 102

LA REPUBLIQUE

bler étranges & insolentes. Par semblable raison il faut que nous **dissimulons** entre les **Chrestiens** toutes les choses que nostre Seigneur **Jesus Christ** ha enseigné & ha tant defendu que on ne les dissimule: en sorte que ce qu'il ha dit en secret mesme à ses disciples, il ha commandé estre preché publiquement, desquelles choses la plus **grande** partie est bien plus étrange aux moeurs de ce **temps** present, que ne sont les paroles que j'ay dit. **Je** croy qu'aucuns precheurs personnages subtilz ont **ensuivy ton** conseil, lesquelz **voyans** que les hommes apres leur **avoir** remonstré la parole de Dieu, à **griève** difficulté **souffroyent** leurs moeurs estre **conformes** à la reigle de **Jesus Christ**, puis pource que sa doctrine leur sembloit trop pesante & difficile à faire, ilz la firent comme **une** flexible

regle

 D'UTOPIE.

103

regle de plomb, quadrer & **convenir** à leurs moeurs & manieres de **vivre**, affin qu'en ceste sorte les **commandemens** de **Jesus Christ** & leurs vies **mauvaises** fussent **aucunement** conjoints ensemble. En quoy **je** ne voy point qu'ilz ayent rien profité, sinon qu'ilz en sont **devenuz** plus assurément **mauvais**. Car si j'estoy au conseil des Princes, & autant y profiteroy=je, ou **je** seroy d'opinion contraire aux autres, qui vaudroit autant, **comme** si **je** n'avoy rien opiné ou **je** seroy **conforme** à leur dire, & pour **coadjuteur** de leur folie, comme dit Mitio en Terence: **Je** n'entend point **bien** ce que tu dis qu'il faut proceder par **une** voye foraine, & menee oblique **quand** on est au **conseil** des Princes, par laquelle on se doit efforcer (ainsi que tu es d'opinion) que si toutes choses ne **peuvent** estre rendues

g 4

bonnes, qu'elles **soyent** au moins traitées commodement, & soyent faites le moins **mauvaises** qu'on pourra. Car en **un** estroit & Royal conseil, il n'est permis de rien dissimuler ne palier les **opinions mauvaises**, il les faut **aprouver** apertement, & se consentir aux status pernicious & pestilens. Celuy qui froidement louera **une mauvaise opinion**, sera tenu pour épie, ou quasi comme **un** traistre dissimulé. **Je** ne **trouve** point qu'entre telz conseillers, **un homme** de vertu y puisse profiter, pour ce qu'ilz gasteront plustost **un** personnage bien réputé, qu'ilz ne se **corrigeront** par luy. Ou il sera par leur **mauvaise conversation dépravé**, ou luy estant innocent & entier, sera **couvert** & chargé de la malice & folie d'autruy, **voilà comme je** pense que par ceste palliation & **dissimulation** que tu dis, rien

ne

 D'UTOPIE.

105

ne se peut **convertir** en mieux. Pourtant le Philosophe Platon donne à cognoistre par **une** tresbelle similitude, pourquoy à **juste** droit les sages s'abstiennent de vouloir **prendre** le regime de la Republique. Quand (dit-il) les personnages prudens **voient** le peuple, parmi les carrefours & places publiques, épandu, qui se laisse mouiller à **une** grosse pluye qui chet **incessamment** d'enhaut, & ne luy **peuvent** mettre en teste qu'il se mette hors de la pluye, & qu'il cherche le tapy, cognoissans donc qu'ilz ne gagneront rien s'ilz ne saillent hors, **sinon** qu'ilz seront mouillez **comme** les autres, ne **partent** de leurs maisons, & leur est assez, puis qu'ilz ne **peuvent** remedier à la folie d'autruy, de soy tenir en lieu seur. Certes amy Morus (affin que **je** die la verité, ce que **j'ay** à la fantasie) il me semble

g 5

qu'en toutes pars ou les biens sont particuliers, & ou on mesure toutes choses à la pecune, en ce lieu là à grand peine peut on **jamais** faire, qu'une Republique soit triatée **justement** & heureusement, sinon que tu estimes, que on se maintient **justement** quand tous les plus grans biens viennent es mains des plus méchantes personnes, & si tu n'es d'opinion que c'est felicité quand toutes choses sont parties & **divisees** entre peu de personnages, & iceux encores **non** fournis de toutes choses assez commodement, & les autres du tout **po-vres** & miserables. Pourtant quand à par moy **je** considere les tresprudentes & tressaintes constitutions des **Utopiens**, **envers** lesquelz le bien public est tant bien & apertement regy **avec** si petit nombre de loix & d'ordonnances, qu'à la seule vertu

est

D'UTOPIE.

107

est donné le pris, & **combien** que tout soit egalé, **nonobstant un** chacun ha des biens à planté. Consequemment **quand je** compare à leur maniere de faire tant de nations, lesquelles font **tousjours** quelques ordonnances, & n'y en ha pas **une** qui soit bien ordonnee, esquelles ce qu'un chacun acquiert, par quelconque moyen, il nomme ce bien là son propre, & **combien** que tous les **jours** il se face en ces contrees **nouvelles** loix & status, toutefois ne semblent estre de grande force, car les hommes entre eux ne **peuvent jouyr** de leur **bien** particulier paisiblement, ne le garder, ne le cognoistre l'un d'**avec** l'autre, ne **pouvoir** dire **asseurement**, celà est **mien**: Ce que nous **demonstrent facilement** les proces infiniz qui sourdent tous les **jours**, & **qui** ne **prennent jamais** fin. Quand **je** pense toutes ces cho-

ses

ses je suis d'opinion conforme à celle de Platon: & ne m'émerveille point s'ilz ne daignerent oncques faire loix à ceux qui refuserent de vivre en commun, car ce prudent personnage prevoyoit estre la seule voye du salut publique, si les hommes vivoyent en equalité de bien, ce qui ne se peut jamais faire ou il y ha proprieté. Quand un chacun en attire à soy autant qu'il peut: Pource que quelque grande que soit l'abondance des biens au monde, peu de personnes partent entre eux tout l'avoir, & delaisent aux autres povreté & indigence: & si échet presque tousjours que les povres auroyent beaucoup mieux merité avoir si opulente substance, que les riches: car les riches sont ravissans, mauvais & inutiles: au contraire les povres sont modestes, simples, & de leur industrie quotidienne plus libe-

raux

D'UTOPIE.

109

raux & courtois à la Republique, qu'à eux mesmes. Ainsi je suis d'avis qu'un bien public ne peut estre justement & heureusement administré, si l'on n'oste ceste proprieté de biens: mais si elle demeure entre les mortelz, la meilleure & la plus grande partie des hommes demeurera en indigence, calamité & anxieté. Et combien qu'on peust aucunement solager lesdites nations vivantes en proprieté, si ne leur sauroit on tollir, pleinement povreté & misere. Vray est qu'en ordonnant qu'on possedast certaine quantité de terres, & non plus qu'il seroit licite, & qu'un chacun eust du bien & revenu legitime, la chose se pourroit adoucir. Pareillement que le Prince ne fust trop riche, le peuple trop arrogant, qu'il n'y eust ambition aux offices & dignitez, & qu'elles ne fussent baillees au plus

offrant,

offrant, & qu'on ne fist si gros fraiz à les avoir: car par cela est donnée occasion aux marchans d'en refaire leurs deniers par fraude & rapine. Ainsi il est de nécessité, puis qu'on y va par argent, de preferer les riches ausdits offices, ou on feroit beaucoup mieux d'y mettre gens prudens & discretz combien qu'ilz fussent pauvres : là ou telle particularité de biens seroit ainsi reglée & égalee, les abus pourroyent bien estre adoucis & mitiguez par les statuz devant ditz, mais de les corriger & extirper totalement, il n'y faut point avoir d'esperance, non plus qu'on ha d'un corps abandonné des medecins, lequel on peut faire vivre plus longuement par quelques applications, appareils, ou restaurants, mais de le reduire en son bon point il est impossible: quand on s'efforcera d'avoir la sollicitu-

de

D'UTOPIE.

111

de de guerir membre, on rendra les autres plus malades, ainsi naistra de la medecine d'un, la maladie de l'autre, puis qu'on ne peut bailler à l'un qu'on n'oste à l'autre.

Il m'est avis tout le contraire (dy-ie) & suis d'opinion que là ou toutes choses sont communes, qu'on n'y peut vivre aptement & commodement: car comme y aura il abondance de biens là ou un chacun s'exemptera du labeur, qu'auray je à faire de tormenter mon cueur & mon corps à besogner, quand l'égard de mon gain & proffit ne m'y contraint point? La confiance que j'auray à l'industrie d'autruy me rendra nonchailant & paresseux. Si de hazard j'ay defaute, & j'ay beaucoup travaillé à amasser du bien, toutefois il ne m'est permis par nulle loy de le conserver & m'en aider, par cela ne

vient

vient-on pas à mille meurtres, & perpetuelles seditions? mesmement quand ostee est l'autorité & **reverence** des Magistratz? Dont **je** ne peux imaginer ne **bien concevoir** que poli ce puisse estre, entre **gens** ou il n'y ha **different** & discrime de personnes, & ou **un** chacun est maistre. **Je** ne m'ébahy point (dit Raphaël) si tu as ceste apprehension là, car tu ne **consideres** au vray la chose **comme** elle est, ou si tu en as quelque **consideration**, tu la digeres mal. Certes si tu **avois** esté **avecques** moy en l'isle d'**Utopie**, & eusses veu à l'oeil la maniere de **vivre**, & les statutz du païs **comme j'ay fait** (**qui** y ay demouré & vescu plus de cinq ans, & **jamais je** n'en eusse voulu partir, si n'eust esté pour manifester ceste **nouvelle terre**) tu **confesserois que** tu n'aurois veu en nul endroit du monde **un** peuple mieux enseigné & **ordonné** que cestuy là. **Veritablement**

(dit

 D'UTOPIE.

113

(dit Pierre **Gille[sic]**) à grande difficulté me mettrois-tu en teste, qu'il y eust en ce **nouveau** païs **une** gent mieux arroyee & establee, qu'en cestuy cy à nous cogneu, ou il n'y ha pas moins bons espritz, & ou les republicues soyent, ce **pense-je**, de plus grande **ancienneté**, & ou le long **usage** ha **trouvé** maintes choses **commodes** & **convenables** à la vie sans toucher à ce qui ha esté **inventé d'aventure** & cas fortuit, ce que nul esprit n'eust sceu excogiter. Quand à l'antiquité des republicues (dit Hythlo-daeus) tu parleroies **autrement** & plus veritablement: si tu **avois** leu les histoires antiques de ce païs là auquel (si nous voulons croire à leurs croniques) il y **avoit** des villes situees, premier qu'il eust des hommes en la nostre. Et de tout ce qui ha esté **trouvé jusques** icy par engin hu-

h

main, ou par cas fortuit: par égale félicité il ha peu **avoir** esté en l'un & l'autre lieu, c'est à dire en nostre païs, & au leur aussi **semblablement**. Quand au demeurant, **je** pense bien que nous sommes **gens** de plus grand esprit qu'eux: mais d'estude & industrie, pour certain ilz nous surmontent de beaucoup.

Or ainsi que **contiennent** leurs chroniques, **avant** que noz **navires** abordassent leur terre, ilz ne cognoisoyent rien de nous, qu'ilz **appellent** **Ultrequinoctiaux**, ne de noz affaires, & si n'en **avoient** **jamais** ouy parler, **sinon** depuis mille deux **centz** ans, de hazard quelque **navire** en leur Isle perit, qui **avoit** esté portee par **tempeste**, & quelques **Romains** & **Egyptiens** qui **estoyent** **dedans** se **sauverent**, & **vindrent** à port, & ne partirent **jamais** de là puis apres. Or entens com

me

 D'UTOPIE.

115

me ceste seule occasion, leur apporta de commodité par leur singuliere industrie: car il n'y **avoit** **rien** dans tout le pourpris de l'Empire **Romain**, **dont** il leur en peust venir quelque fruit, qu'ilz n'aprinrent de leurs hostes estrangiers, ou qu'ilz n'**inventassent** apres **avoir** tant soit peu interrogué des choses. Voilà le **grand bien** **qui** leur **avint** de ce qu'**aucuns** de par deça **furent** **transportez** en leur **contree**. Et si quelque semblable fortune ha autrefois **contraint** **aucun** d'eux estre **dejeté** par **tourmente** en cestuy nostre païs, il n'en est **non** plus de memoire, qu'il sera possible quelque **temps**, que j'ay esté au leur. Mais **comme** **incontinent** qu'ilz ont receu **une** chose de nous **inventee**, **qui** leur est **utile**, ilz la font **sienne**: au **contraire** **je** croy qu'il sera **long** **temps**, **avant** **que** nous **prenons** **un** affaire d'eux mieux étably, qu'il n'est

h 2

en nostre climat, qui est la seule cause que leur République est plus prudemment aministrée, & heureusement fleurist que la nostre.

Donques, amy Raphaël dy=je, je te prie décri nous ceste Isle: & ne sois bref, ains nous declare par ordre les champs, les villes, les hommes, les meurs, les statutz, les ordonnances, & toutes choses que tu voudras que nous cognoissons.

Je pense qu'il te plaira bien nous expliquer tout ce de quoy nous n'avons encores la cognoissance. Je ne fy jamais rien (dit Raphaël) de meilleur cueur, & suis tout prest quand vous voudrez, mais la besogne requiert bien avoir le loisir. Allons donc (dy=je) là dedans disner, & tost apres nous prendrons l'oportunité: adonc il **respondit**: A vostre vueil soit fait. Ainsi apres que nous fu-

mes

D'UTOPIE.

117

mes entrez en mon hostellerie nous disnâmes, & apres disner retournâmes en nostre mesme lieu, & nous assimes au mesme siege, commandant à noz **serviteurs** que nul ne nous rompist & empêchast, puis moy & Pierre Gilles amonnestâmes Raphaël de nous tenir ce qu'il **avoit** promis, & quand il vid que nous estions ententifz, & **convoyteux** d'ouyr: quelque peu d'espace en silence & pensif, s'assit, puis commença en ceste maniere à parler.

h 3

Fin du premier livre.

118

LA REPUBLIQUE

LE SECOND LIVRE DE LA DESCRIPTION DE L'ISLE D'UTOPIE.

L'ISLE des Utopiens par le milieu, qui est fort plantureux, ha de largeur & estendue cent lieuës: & n'est gueres moins estroite par tout, sinon que vers les deux boutz, tant d'un costé que d'autre, petit à petit elle s'étreussist. Ceux du païs (quasi comme s'ilz l'avoyent compassee) luy donnent de tour deux centz cinquante lieuës, & la figurent tout ainsi qu'un croissant: la mer qui flotte entre les deux cornes, ha gasté & rompu bien environ cinq lieuës de terre, laquelle s'y respand par un grand goulphe vuide, defendu de tous vents, & tourmentes, pource que tout à l'entour les ter-

res

D'UTOPIE.

119

res y sont hautes & élevees. L'eau y est dormante & coye, & semble estre un grand Lac, qui ne fait dommage à rien: & tout le canal de ce goulphe leur fait un beau port, qui transmet les navires en toutes regions, au grand profit & utilité des humains. Duquel port les destroitiz sont dangereux & redoutables, pour les rochers, & bancz qui sont en ce lieu.

Au milieu de la distance & intervalle, entre les deux cornes de ceste Isle, en la mer aparoist un rocher découvert, & pource moins nuisible, sur lequel est assise une forteresse contre leurs ennemis.

Il y ha d'autres rochers dens la marine cachez qui sont dangereux. Le canal de ceste mer, à eux seulz est cogneu: parquoy quand quelque

Le lieu
seur de
nature
est defen
du & gar
dé d'un
rocher qui
lui sert
de forte-
resse.

h 4

120

LA REPUBLIQUE

estranger veut entrer en ce port, faut qu'il soit guidé par aucun Utopien, & eux mesmes n'y osent entrer, s'ilz ne fichent quelques paux, qui leur monstrent du rivage le che

min seur. Lesquelz transplantez: en divers & autres lieux, en pourroyent facilement faire perir quelque grande flote de navires d'ennemis, qui illec aborderoyent.

De l'autre costé de ceste Isle y ha force havres, pour entrer en ceste terre, mais la descente de toutes pars, est si munie & fortifiée, tant de la nature du lieu, que par art, qu'un gros exercice de gens de guerre peut estre repousé[sic] de là, avec petit nombre de defendeurs. D'avantage ainsi qu'on dit, & ainsi que l'assiete du lieu le monstre, ceste terre au temps passé n'estoit ceinte de mer, mais le duc Utopus, comme vainqueur

& do

D'UTOPIE.

121

& dominateur, duquel l'Isle porte le nom (car au paravant estoit appellee Abraxa) & qui introduisit ce peuple rude & agreste à telle religion & humanité, que maintenant surmonte presque tous les vivans, soudain à la premiere arrivee conquesta ceste Isle & demeura vainqueur: puis du costé ou elle se joignoit à la terre voisine qui n'estoit point Isle en fit couper bien sept lieuës & demie, & fit passer la mer tout entour.

Utopie dite & nommee d'Utopie leur Prince.

Or à ceste besogne, ne contraignit il seulement les gens du país, à fin qu'ilz ne reputassent ce labeur à injure, ains aussi mesla ensemble tous ses soudalz, & quand cet ouvrage fut livré & distribué à si grande multitude de gens, la chose fut mise à fin d'une merveilleuse & incredible diligence. Les voisins qui au commencement se moquoyent, de ceste

h 5

122

LA REPUBLIQUE

fole & vaine entreprinse, s'emerveillerent & étonnerent d'en voir l'effet heureux. Ceste Isle contient cinquante & quatre villes, toutes grandes: & bien basties, plantureuses & magnifiques, d'une mesme lan

Les vil-
les de l'is-
le d'Uto-
pie.

Similitu
de est cau
se de con
corde.

Petit in-
tervalle
entre les
villes d'U-
topie.

que, de semblables moeurs, statutz,
& ordonnances, toutes d'une mes-
me situation, & par tout autant que
le lieu s'y adonne, d'une mesme sem-
blance. Celles qui sont les plus pro-
chaines, ne sont point distantes plus
loing l'une de l'autre que de douze
lieuës. D'avantage il n'y en ha point
de si lointaine, qu'on n'y puisse aler
à pied en un jour de l'une à l'autre.
De chacune ville on élist trois bons
vieillars bourgeois, bien experimen-
tez, qui tous les ans se transportent
à la ville d'Amaurot, pour traiter
des communs affaires de l'Isle. Car
ceste ville est la capitale, pource que

estant

D'UTOPIE.

123

estant assise au milieu de ceste Isle,
est plus oportune aux ambassades
qui peuvent venir de tous costez.
Les champs sont si commodement as-
signez aux citez, que nulle de costé
& d'autre, n'ha moins de dix lieuës
de terre: Aucunes en ont plus, selon
qu'elles sont separees les unes des
autres, nulle ville n'ha couvoitise
d'augmenter & accroistre ses limites,
pource qu'ilz ont des laboureurs
desquelz ilz s'estiment estre mieux
maistres que de la champagne. Ilz
ont par tous les champs des logis
bien equipez & restorez de rustiques
instrumens. Les bourgeois chacun à son
tour y vont demeurer: En une famille
rustique ilz ne sont point moins en hom-
mes & femmes que quarante, fors deux
serviteurs qui y sont ajoustez de sur-
plus, & sur tout cela y ha un pere de
famille & une maistresse de maison

Distribu-
tion des
champs.

Le con-
traire ce[sic]
fait main-
tenant par
toutes
les repu-
bliques
du monde
Le princi-
pal soing,
c'est du la-
bourage.

gra

124

LA REPUBLIQUE

graves & sages, qui ont la charge, à
chacune trenteine de familles est
constitué un chef, appelé Phylarc-
que: de chacune famille tous les ans
de ceux qui ont demeuré deux ans
aux champs, il en retourne à la ville
vingt, & en leur lieu on en r'envoye

de la ville autant de **nouveaux** affin qu'ilz soyent instruis par ceux qui ont esté au village **un** an, pour ce qu'ilz ont **occasion** de **savoir** plus du labourage & affaire champestre, que ceux qui n'y ont point encore vescu. Et pource l'an **suivant** ilz ont **tous-jours** le soin de monstrier aux derniers venus. Car s'ilz estoient tous **nouveaux** & **ignorans** en l'art d'agriculture, il en pourroit **avenir** accident pour l'année, qui seroit cherté de **vivres**. Et combien que tous les ans ilz ayent ceste coutume de **renouveler** & r'afrechir leurs labou-

reurs,

D'UTOPIE.

125

reurs, & que nul ne soit contraint en ceste ápre vie rustique de continuer plus longuement outre son vueil: Si **avient** il bien **souvent** que ceux qui de leur naturel aiment la vie rustique, & se plaisent aux **champs** ilz impetrent y estre long temps.

Les laboureurs **cultivent** la terre, nourrissent des bestes, **acoustrent** du bois, & le portent par terre ou par mer à la ville, ou il est apte: & communement ilz nourrissent **une** infinité de pouletz par **merveilleux** artifice. Les poules ne **couvent** point les oeufz, mais ilz les mettent dens quelque fourneau, en grand nombre & desouz **un** feu lent & doux, puis les tournent **souvent**, & ainsi leurs donnent vie: Lors quand sont saillis de l'écaille, **suivent** les hommes au lieu de leurs meres, & les cognoissent, ilz nourrissent peu de

L'office des laboureurs.

Merveilleuse maniere de faire **couver** les oeufs.

cheu

126

LA REPUBLIQUE

chevaux, & nulz, s'ilz ne sont de cueur, & non point à autre **usage**, sinon à exercer les **jeunes** gens à bien **chevaucher** & picquer **un cheval**: les boeufz ont toute la charge de labourer & trainer les faix: pour ce qu'ilz ne sont pas si impetueux que les **chevaux**, & sont plus pa-

L'usage des boeufz.

La viande
& brevage
des
Utopiens.

tiens au travail, & ne sont si sujetz à maladies, ne de si grande dépense & coust, puis quand ilz ne peuvent plus rien faire, on les engresse, & servent de viande : ilz font du pain des grains qui croissent en ce païs, ilz boivent du vin, du pommé, du peré, & de plusieurs autres brevages, aucunefois de l'eau toute pure, & souvent de l'eau cuite avec du miel, ou avec regalice, qui est mout douce, & en ont grande abondance.

Aussi sont ilz fort provides, & prennent curieusement garde com-

bien

D'UTOPIE.

127

bien peut une ville dépendre de bien tout du long de l'année, & les congregations & assemblees, qui sont au plat païs autour des villes.

Ce nonobstant ilz font plus de grains, & nourrissent beaucoup plus de bestes, qu'ilz ne sauroyent consommer, mais le demeurant est distribué & departy aux voisins, de toutes choses quelconques, de quoy ont affaire les villages: & quand n'en ont point, ilz les vont demander aux villes, & ne faut point trafiquer ne marchander pour les avoir: les officiers de la ville leur delivrent. Plusieurs le jour de la feste tous les mois viennent ausdites villes. Quand l'Aoust aproche, les Philarcques viennent denoncer aux gouverneurs des villes, combien il faut envoyer de citoyens pour

aider

128

LA REPUBLIQUE

Grand nombre
de
gens sert
beau-
coup à la
besogne.

aider à moissonner, & quand tout le nombre de moissonneurs est amassé ensemble, au jour qui est dit, ilz font quasi en un jour de beau temps, toute la moisson de la contree.

Des villes, & specialement de la ville d'Amaurot.

La description de la ville d'Amaurot capitale des Utopiens.

QUI ha cogneu *une* de leurs villes, il les ha toutes cogneuës: pour ce qu'elles sont toutes semblables, si la nature du lieu n'y repugne & empesche, j'en exprimeray donques quelques *unes*, & ne peut chaloir laquelle, mais ou pouroy-je mieux me prendre, qu'à la ville d'Amaurot, qui est la plus digne d'entre les autres, & à laquelle toutes les autres portent honneur, à raison du parlement qui y est: &

aussi

D'UTOPIE.

129

aussi pource que *je* la cognoy mieux: car j'y ay demouré cinq ans entiers. Doncques la ville d'Amaurot est assise en *une* descente de *montagne*, qui n'est roide ny ápre, ains aisee & douce, & est de sorte presque carree, la largeur d'icelle commence *un* peu plus bas que le sommet de la coste, & contient deux mille pas, qui est *une* lieuë, & tend à la *riviere* d'Anydrus: elle ha de longueur quelque espace d'*avantage* *jouxte* la rive dudit *fleuve*.

La description de la *riviere* d'Anydrus.

Anydrus prend sa source au dessus de la ville d'Amaurot quarante lieuës, d'*une* petite fontaine, mais son cours s'*augmente* par la rencontre des autres *fleuves* qui viennent tomber dedans, & entre autres, de deux moyens, tant que *devant* la ville il ha d'estendue *un* quart de lieuë, tost apres *descendu* plus bas de *trente*

i

130

LA REPUBLIQUE

Le semblable *ce[sic]* fait en angle terre à la *riviere* de Tami se qui passe par Londres.

lieuës, est encore plus enflé, & adonc entre dens l'Ocean. En la distance qui est entre la mer, & la ville, & encores au dessus plus d'*une* lieuë, le flocc va & vient legierement six heures continues tous les *jours*: quand la mer monte, elle occupe le canal d'Anydrus bien quinze lieuës de

long, en repoussant en arriere l'eau de ladite riviere, plus outre elle corrompt aucunement de sa saline la liqueur d'icelle riviere: puis apres petit à petit la riviere s'adouccissant, pure & clere vient à couler par la susdite ville ainsi purifiee suit quasi jusques à son destroit & huis, la mer qui s'en retourne. Sus le fleuve d'Anydrus y ha un pont, non point de bois, ains de pierre, excellentement fait en arches, qui traverse depuis le bord opposite à la ville, jusques à ladite ville, du costé qui est le plus

En cecy
convien-
nent lon-
dres &
amaurot

éloigné

D'UTOPIE.

131

éloigné de la mer, affin que les navires puissent passer au long de la ville, sans empeschement: Les Amaurotains ont une autre riviere, non pas grande, mais coye & plaisante, icelle prent sa source de la mesme montagne ou est assise Amaurot, & coulant par les bassiez* de la ville, passe par le milieu d'icelle, & chet dans Anydrus: Et pource que ledit ruisseau partoit un peu de dehors la ville, les Amaurotains citoyens l'environs de forteresse, le adjoignirent à leur cité, affin que si de hazard il survenoit quelque grande force d'enemis: l'eau ne peust estre occupee, détournée, ou corrompue, ainsi par cahotz & canalz faitz de brique en divers lieux, par les basses parties de la ville l'eau flue: & aux hautiers, ou l'eau ne peut monter, ilz ont des cisternes, ou la pluye s'assemble, qui

L'usage
d'eau
douce bon-
ne à boire.

i 2

132

LA REPUBLIQUE

n'est pas moins utile, que l'invention des cahotz*. La ville est ceinte de murs hautz & épez, ou il y ha force tours & bastillons, aux fossez n'y ha point d'eau, mais sont profonds & larges, & environnez de buissons & épines, ilz circuissent la ville d'un costé, & des deux boutz, de l'autre costé la riviere sert de fossez, le de-

La muni-
tion des
murail-
les.

Comme
sont les
rues.

Les edifi-
ces.

Les jar-
dins jointz
aux mai-
sons.

vis des rues est fait proprement & commodement, tant pour les voitures & charroy, que contre l'impetuositè des ventz: les edifices ne sont laidz, & sont mis par ordre egal, rengez tout le long des rues, qui ont de travers vingt piedz, derriere les maisons, autant que les rues en emportent pour jardins larges & plantureux, contiguz, qui sont de tous costez bien clos des derrieres murailles desdites rues, il n'y ha maison qui n'ait huis en la rue, & un guichet ou

postic

D'UTOPIE.

133

postic aux jardins, ou quelques portes qui se ferment à clenche, & s'ouvrent facilement de la main, puis se referment tout par elles, & chacun entre par là qui veut, ainsi n'y ha rien entre ce peuple, qui soit propre ou particulier. De dix ans en dix ans ilz changent de maisons, par sort fait entre eux: Ilz tiennent grand conte de leurs jardins, dedens iceux ont vignes, fruitz, porees, herbes, & violettes, si bien accoustrees, & si belles, que je ne vis oncques en lieu ou je fusse chose plus honneste ne plus fructueuse. Ilz ont si grande curiosité de bien accoustrer leurs jardins, que souvent font dispute, rue contre rue, à qui ha mieue labouré & embelli son jardin, en sorte que par toute la ville souvent on ne trouvera chose plus pertinente & utile à l'usage & plaisir des citoyens, que le cultivement

Cecy est sa communauté platonique.

L'utilité des jardins fort louee par virgile.

i 3

134

LA REPUBLIQUE

desditz jardins, parquoy il semble que celuy qui construisit ceste ville, mit plus son estude à ordonner de beaux jardins, que nulle autre chose. Car ilz disent que leur Prince nommé Utopus, des le commencement fit le devis de ceste ville, mais quand à la bien agencer & aorner ainsi comme de present elle est (pour ce qu'il voyoit que l'aage d'un hom-

me n'y eust peu suffire) il en laissa faire à ses posterieurs.

Ilz ont en leurs annales (ou est **comprinse** toute l'histoire d'**Utopus** lesquelles ilz gardent **sogneusement comme une** sainte relique, & ont gardé mil sept cens soixante ans apres l'isle prinse par ledit **Utopus**) **comme** les maisons au **commencement estoyent** basses, ainsi que loges & cases pastorales, assez **lourdement** basties de toutes sortes de bois, les parois endui-

tes

D'UTOPIE.

135

tes de terre, le **comble** erigé en pointe, & **couvert** de chaume, mais **maintenant** sont toutes à trois estages, les parois de caillou brisé, pierre de taille, ou brique, & le dedans remply de **ciment** ou mortier, **avec** menue pierre.

Les edifices sont hautz, faitz à terrasse, ilz **batent** & brisent quelques matieres, qu'ilz estendent & couchent dessus, qui ne sont de grand coust, tellement que ceste mixtion ainsi meslee & incorporee, ne craint ne le feu, ne le vent, ne la tempeste, ne la pluye, & est beaucoup meilleure que le **plomb**. Leurs fenestres pour empescher le vent, sont munies de verres, **dont** ilz ont en ce pais **grande** abondance. Aussi les garnissent & illustrent de toile fine deliee & menue, laquelle est huilee de huile clere, ou de vernis d'ambre, dont il en sort double commodité, car elles

Verri-
nes fai-
tes de
verre &
aussi de
fine toil-
le.

i 4

136

LA REPUBLIQUE

sont plus luisantes, & y entre moins de vent.

*Des Officiers & Gouverneurs
des villes.*

CHacune trentaine de familles, tous les ans élit **un** maistre & **gou-**

Tranibore en langue Utopienne signifie prevost ou baillif en la nostre.

verneur pour soy, lequel en leur vieille langue est appelé Syphogrant, & en langage moderne Phylarcque, un Tranibore anciennement ainsi nommé, maintenant Prothophylarcque est chef & supérieur de dix Syphograns avec leurs familles, finalement tous les Syphograns, qui sont deux cens en nombre, jurent qu'ilz éliront le plus idoine & utile à la République, & par secreete election de quatre personnaiges que le peuple leur aura nomméz, ilz en declarent un pour estre leur Roy, car de chacune quarte

partie

D'UTOPIE.

137

partie de ville, on en élit un qui est recommandé au Senat. L'office d'un Prince dure toute sa vie, s'il n'est soupçonné de tyrannie, tous les ans ilz élisent des Tranibores, mais ilz ne les changent point sans cause, tous les autres offices sont annuelz, les Tranibores de trois jours en trois jours (si aucunes fois le cas le requiert) viennent au conseil avec le Prince le plus souvent, ilz consultent de la République, & mettent fin aux matieres & controverses d'un chacun en particulier (si aucunes s'offrent) discrettement & meurement, toutefois il ne s'en trouve gueres. Le Senat retire à soy tousjours deux Siphograns, & tous les jours de nouveaux, & ont par ordonnance que rien n'est ratifié, en tant qu'il touche à la République, qu'il ne soit premierement dis-

i 5

Tyrannie odieuse à une republique bien ordonnée. Soudain mettent fin aux proces & aux autres pais on les alonge tout à gré.

138

LA REPUBLIQUE

puté par trois jours à la cour, ainçois qu'estre decerné, c'est crime capital de consulter des affaires communs hors du Senat, & congregations publiques, leurs statutz à ceste raison sont faitz, affin qu'on ne s'encline à changer l'estat de la République par la conjuration du

On ne doit rien

establi-
r à la legie-
re.

Pleust à
dieu que
ainsi on
fit pour
le jour-
d'huy en
noz
cours.

Prince & des Tranibores, & que le
peuple ne soit oprimé par tyrannie,
pourtant tous **jugemens** qui sont de
grande importance, sont differez à
la congregation des Siphograns,
lesquelz apres **avoir** communiqué
la chose **avec** leurs familles, ilz
la consultent entre eux, & publient
leurs opinions au Senat. La matie-
re aucunefois passe par le conseil
de toute l'Isle, le Senat aussi ha ceste
coustume, que le **jour** qu'on aura
proposé **un** affaire, ce mesme **jour**
on n'en dispute point, ains est re-

servé

D'UTOPIE.

139

servé à la cour prochainement **en-**
suisant, affin qu'il n'**avienne** que
quelqu'un die folement tout du pre-
mier coup ce qui luy viendra à la
bouche, & puis considerant qu'il ha
mal parlé, pense par apres quelques
raisons, pour plustost soustenir son
indiscret **jugement**, que se dédire
honteusement pour l'**utilité** de la
Republique, en **aimant** mieux la per-
te du salut publique, que de sa bon-
ne reputation, de peur qu'on ne die
qu'il **avoit** mal opiné au commence-
ment, & qu'il **devoit** prendre garde
à parler plus sagement que legie-
rement.

Des mestiers.

Hommes & femmes in-
differemment se mes-
lent du labourage, &
n'y ha celuy ne celle,
qui n'en sache, tous & toutes des

Chacun
se mesle
en **Uto-**
pie de
agricul-
ture, &
en noz
regions
y en ha
peu enco-
res sont
ilz **contem-**
nez & des
prisez

leur

140

LA REPUBLIQUE

leur enfance y sont instruitz, on leur
en fait leçons es escoles, **pareillement**

aux **champs** plus prochains de la ville, on les y meine non pas **seulement** par maniere de pasetemps & pour voir: mais pour exercer leurs corps à ce-dit mestier, & pour y besogner. Outre l'agriculture (qui est comme j'ay dit commune à tous) **un** chacun apprend quelque autre art comme à soy propre. Et les mestiers qui sont les plus communs en ce païs, ce sont drapiers, teliers ou tisserans, mas-sons, charpentiers, mareschaux & forgerons, il n'y ha point d'autres mestiers en ceste region, qui soyent mis en conte, & dignes d'estre nommez. Les habitz par toute ceste isle sont tous d'**une** mesme façon, fors les vestemens des femmes, qui diffe-rent de ceux des hommes, & ceux des gens non mariez, de ceux des

On doit **apprendre** mestier pour la necessité de vie, **non** pour la superfluité.

Les **Uto-piens** se vestent presque **tous** d'**une** mesme guise.

mariez:

D'UTOPIE.

141

mariez: ceste sorte d'habillemens dure **tousjours** ainsi, & n'est pas lai-de à voir, elle est apte & aisee au **mouvement** du corps, **convenable** & decente au froid & au chaud, & sont tous **ouvriers** de faire leurs **ac-coustromens** eux mesmes, mais de ces autres mestiers icy que j'ay **nommez**, **un** chacun en **apprend** quelqu'un, & **non** pas les hommes seulement, ains aus si les femmes, & pour autant qu'elles sont plus foibles, tendres & delicates que les hommes, elles s'apli-quent à choses plus legieres, comme à draper, & faire les toiles, aux hommes est donnee la charge des artifices plus penibles, **un** chacun pour la plus grande part est nourry au mestier dequoy estoit son pere, car naturellement plusieurs s'y **adon-ment**, mais si aucun ha sa fantasie ail leurs, il est transmis par adoption à

Nul cito-yen n'est desgar-ni d'au-cun arti-fice.

Un per-sonnage doit apliquer ou sa na-ture l'at-tire.

la

142

LA REPUBLIQUE

la famille, au mestier de laquelle il s'aplique, & le pere en prent **seule-ment** le soing, mais aussi les officiers,

que ledit **ouvrier** soit mancipé & mis en apprentissage vers quelque **ouvrier** qui soit **grave** & honneste personne, pareillement si quelqu'un apres **avoir** aprins **un** artifice, ha desir d'en aprendre **un** autre, il luy est permis, lors quand il fait les deux, il fait lequel qu'il veut, si la cité n'ha affaire de l'un & de l'autre , L'office principal & quasi seul, des Syphograns est prendre garde & estre sogneux qu'aucun ne gise en **oisiveté**, mais qu'un **chacun** face **isnellement** & **diligemment** son mestier, **non** pas qu'il **travaille** depuis l'aube du **jour**, **jusques** à la nuit bien tard, comme les **chevaux**, qui est **une** calamité & misere plus-que **servile**, ce qu'ont acoustumé les **ouvriers** quasi en toutes

On doit **dejeter** d'une re-
publique les oisifz.
On doit moderer le **travail** des **ouvriers**.

regions,

D'UTOPIE.

143

regions, fors en **Utopie**, ou les habitans nombrent **un jour** naturel en vingt & quatre heures, égales à **comprendre** la nuit **avec** le **jour**, & en deputent six heures seulement à **ouvrer**: trois **devant** midy, apres lesquelles ilz **disnent**, puis apres disner ilz se reposent deux heures, cela fait besognent trois autres heures **jusques** à souper, & tost apres huyt ilz se vont coucher, & reposent huyt heures s'ilz **veulent**, si au lieu de dormir apres la refection & le **travail**, ilz veulent faire quelque chose, il leur est permis tout ainsi qu'ilz voudront, moyennant qu'ilz n'abusent du temps en prodigalitez, superfluitez & choses vaines, & qu'ilz s'appliquent à quelque bonne **oeuvre**, plusieurs employent ces **intervalles** là aux letres , car c'est **un** ordinaire d'**avoir** quotidiennement leçons pu

Le temps employe aux letres.

blicq

144

LA REPUBLIQUE

blicques **devant** le **jour**, & sont contrains d'y assister seulement ceux

qui sont éleuz spécialement pour apprendre les lettres.

Quand au reste, grand nombre de tous estatz, tant hommes que femmes vont ouyr les leçons, les uns d'une science, les autres d'autre, ainsi que leur naturel les incline, toutefois si aucun aime mieux consumer ce temps à leur mestier (ce qui avient à plusieurs qui n'ont point leur fantaisie à l'estude) on ne luy defend point, ainçois il est loué, comme utile à la République, apres souper ilz jouent une heure, l'esté aux jardins, l'hyver en ces sales communes ou ilz boivent & mangent, en ces lieux ilz chantent de musique, ou ilz devisent & se recreent de paroles, ilz n'ont point la cognoissance des jeux hazardeux que nous avons,

Le jeu des Utopiens apres souper.

qui

D'UTOPIE.

145

qui sont mal propres & pernicious, mais en lieu d'iceux ilz ont en usage deux sortes de jeux semblables aux échecz: l'un ou on void un conflit de nombre contre nombre, & ou un nombre pille l'autre, l'autre ou on void une similitude de gendarmerie, ou bandes sont mises sus champs, & ou les vices bataillent avec les vertuz, auquel jeu est démontré joliment & sagement le discord & différent qui est entre les vices, & la concorde qui est entre les vertuz, consequemment quelz vices, à quelles vertuz s'oposent & contrarient, de quelles forces les guerroyent apertement, & de quelles inventions & ruses ilz usent en les assillant par voyes obliques, par quel moyen & secours les vertuz aneantissent la puissance des vices, par quelz arts elles se trufent & moquent de leurs efforts

Jeux hazardeux sont maintenant communs aux gros seigneurs. Les jeux des Utopiens re-creatifz, & utiles ensemble.

k

146

LA REPUBLIQUE

& entreprises & par quelz moyens finalement l'une ou l'autre partie obtient la victoire, mais en ce passage

affin que ne soyez deceuz, ilz nous faut **contempler un** point de plus pres. Pource que j'ay dit que les **Utopiens** ne besognt seulement que six heures, il est possible que vous pourrez estimer par cela que pour si peu de temps, il **aviendroit** nécessité & disete des choses necessaires à l'**usage** humain, ce que n'**avient**, mais au **contraire** on void, par ceste petite espace d'**ouvrer**, les hommes n'**avoir** seulement suffisance de **vivres** & vestemens & autres choses commodes à la vie, ains abondance & **grande** planté, ce que vous entendrez **facilement**, si vous considerez, à part vous la grosse multitude de gens paresseux qui **vivent** es autres nations, dont premierement les femmes en em-

Les sortes de **gens** oisifz chez les autres nations.

port

D'UTOPIE.

147

portent bien la moitié du **nombre**, & si lesdites femmes se meslent en aucuns endroits de negocier en ce país, au lieu d'elles les hommes **dorment**: il faut **adjouster** à ceste tourbe **un** grand tas de prestres, de religieux, **adjousters** y aussi plusieurs gentilz hommes & leurs valetz, qui sont **un** amas de gens portans épee, **vivans** sans ars: finalement **une** troupe de coquins & caimans sains & robustes, qui souz l'ombre de ne rien faire, faignent estre malades de quelque maladie, ainsi vous **trouverez** beaucoup moins d'**ouvriers** que vous ne pensiez, du labour desquelz sont amassees toutes les choses, dequoy **usent** les mortelz. Or pensez à part vous, que des **ouvriers** il y en ha peu qui s'apliquent aux negoces & besognes necessaires, puis que nous mettons tous nostre felici-

Reprise des gentilz-hommes.

Dit de grande prudence.

k 2

148

LA REPUBLIQUE

té à la pecune, il est de nécessité que maintz arts vains & totalement superfluz soyent exercez, qui sont

ministres & serfs tant seulement de prodigalité, superfluité, & luxure. Or si ceste multitude qui maintenant se mesle d'ouvrer estoit partie & distribuee en si peu d'ouvrages & mestiers, que l'usage commode de nature le requiert, & il s'ensuit abondance de choses comme il est de nécessité, les ouvrages seroyent à si petit pris, que les ouvriers n'en sauroyent vivre. Mais si tous ceux qui besognent en mestiers inutiles & non requis, & toute ceste troupe que j'ay allegué qui vit sans rien faire (dont un dépend plus que deux qui negocient) estoient universelement colloquez & mis à faire oeuvres & exercices utiles, vous pourriez voir facilement, qu'un bien petit de temps de la besogne

d'ic

D'UTOPIE.

149

d'iceux seroit suffisant, & plus que superabondant à ministrer toutes choses nécessaires & commodes à l'usage humain, & mesme encor les plaisirs qui sont honnestes. Et cela peut on voir clerement en l'Isle d'Utopie. Certes en ce país, par toutes les villes, & lieux adjacentz & circonvoisins, de tout le nombre d'hommes & femmes qui sont en aage de travailler & besogner, à grande peine trouverez vous cinq cens personnes exemptz d'ouvrer, entre lesquels sont les Syphograntz, & jaçoit que les loix du país les exemptent & forclosent du labour: ce neantmoins ne s'en sequestrent, affin que par leur exemple incitent les autres à labourer. De ceste mesme immunité jouissent ceux que les prestres recommandent au peuple, qu'on élit secretement au conseil estroit des

Les gouverneurs & officiers mesmes en Utopie besognent

k 3

150

LA REPUBLIQUE

Syphograns, pour vaquer à l'estude, ausquelz ledit peuple donne privilege pour jamais de ne mechaniquer: & si aucun ne profite aux lettres

comme on esperoit, il est renvoyé à la besogne comme les autres: au contraire il avient souvent que quelque mechainique au temps & espace qu'il fera delivré d'ouvrer, estudiera si bien, & metra si grande diligence d'apprendre, qu'il sera exempté de son mestier, & le metra l'on en la compagnie des estudians & personnes letrez. Lors qu'on veut élire Ambassadeurs, Prestres, Tranibores, & mesme un Roy, qu'ilz appellent en leur viel vulgaire Barzanes, & en la langue nouvelle Ademe, ilz les vont choisir en ceste multitude de gens savans. On peut estimer que le demeurant du peuple n'est ocieux, & ne s'ocupe à ouvrages in-

fruct

D'UTOPIE.

151

fructueux: & combien peu de temps produit de bien aux choses que j'ay narrees, ce que j'ay devant allegué est facile à croire, pource que les Utopiens en plusieurs ars necessaires ont moins affaire à travailler que les autres nations: qu'il soit ainsi, regardons touchant les edifices, dont les bastimens ou reparations, continuelement en tous lieux requierent les mains & travail de tant d'ouvriers, que c'est merveille: pour ce que quand un pere aura construit quelque logis, son heritier qui viendra apres, qui sera mauvais mesnager petit à petit laissera décheoir ladite structure, & ce qu'il pouvoit sauver pour peu de coust, il est contraint de le refaire tout neuf, avec grans frais, on void aussi, que quand on ha basty quelque maison qui luy ha beaucoup cousté, l'autre

Gens letrez seulement sont appellez aux officies.

Comme on evite grans fraiz & coustz en edifice.

k 4

152

LA REPUBLIQUE

qui sera trop curieux & delicat conternera ledit edifice, & le laissera en peu de temps ruiner: puis en edifiera un autre ailleurs, qui ne coustera moins que le premier, veritablement

es Utopiens tout y est si bien ordonné, & la republique en si bon Arroy, qu'il avient bien à tard, qu'on choisisse une nouvelle place pour faire un bastiment, & ne mettent seulement remede prompt aux fautes presentes, mais previennent qu'il n'en vien ne accident, ainsi ce fait que les edifices soyent perdurables avec petit labour, si que les ouvriers souvent, à grande peine ont ilz de la besogne à s'employer, fors qu'en leurs maisons ilz dolent du bois, acoustrent des matieres, & leur commande l'on qu'ilz écarrissent & preparent de la pierre ce pendant: affin que si d'aven-ture il avenoit quelque accident, on y

peut

D'UTOPIE.

153

peut mettre ordre à temps, or voyons touchant leurs vestemens, combien ilz y travaillent peu, premierement quand ilz sont à la besogne, ilz sont nonchalamment vestuz de cuir, ou de peaux, qui leur durent pour le moins sept ans, quand ilz vont parmy les rues en leurs affaires, ilz couvrent leurs paletos de manteaux de drap qui sont par toute l'Isle tous d'une couleur, qui est naïve, & telle qu'elle croist sur la beste. De draps de laine ilz n'en ont pas moins à suffisance, qu'en nul autre païs, & si est à meilleur marché. Il y ha moins de travail aux toiles, & pour tant en usent plus souvent, ilz ont égard seulement à la blancheur de la toile, & à la netteté du drap. La fine toile & le fin drap n'est point plus cher que l'autre. Donques il ce[sic] fait qu'en Utopie un chacun souvent se contente

Comme les Utopiens evitent grand coust en habillement.

k 5

154

LA REPUBLIQUE

d'une robe pour deux ans, ou aux autres païs un seul personnage n'ha pas aucunefois suffisance de quatre ou cinq habillemens de laine, de diverses couleurs, & autant de soye, & ceux qui se veulent tenir plus mi-

gnonnement, n'en ont pas moins de dix. Certes je ne voy point de raison qu'un homme en *doive* appeter plusieurs, *consideré* qu'il n'en est pas mieux garny contre le froid, & n'en est plus *brave*, ne plus *honnestement* d'un festu. Pour ceste cause, veu que tous les *Utopiens* s'exercent à choses *utiles*, & que leurs besognes qui ne sont de long *travail* suffisent, il *avient* que tous biens y abondent, & au relais de telle abondance, ilz s'apliquent à refaire les chemins publicqs, si d'aucuns y ha qui soyent rompus, & pour ce faire ilz *levant* grosse multitude de gens pour y be-

sogner

D'UTOPIE.

155

sogner: & quand il n'est besoin d'en tendre à telz ou à semblables *ouvrages*: ilz semonnent lesditz *manouvriers* à pener bien petit de temps à quelques affaires communs. Car les *gouverneurs* & magistratz ne font exerciter leurs *sujetz* outre leur gré en labeurs superfluz & vains. Pour ce que l'institution de leur Republi que tend à ce point & à ce but, c'est *asavoir* entant qu'il est de necessité que les bourgeois & gens du païs *travaillent* leurs corps, pour l'*usage* de la vie, au demeurant apres ce *travail* corporel, qui est de peu de temps, ilz s'estudient plus vaquer à embelir & orner leur esprit de sciences & vertuz, pour le mettre en liberté & franchise, & croyent que la felicité de vie humaine est situee & colloquee en cela.

Des

156

LA REPUBLIQUE

*Des affaires, commerces, familiaritez,
& traitez que les Utopiens ont
les uns avec les autres.*

OR maintenant me faut expliquer *quelle* familiarité les citoyens & ha-

bitans d'Utopie ont en-
semble, comme ilz contractent, &
quelle maniere ilz ont de distri-
buer & partir leurs choses. Une ci-
té est faite de plusieurs familles, les
parentez, alliances, & consanguini-
tez communement font les familles.
Quand les filles sont mariables, on
les allie avec les hommes, & se trans-
portent en la maison de leurs maris.
Les enfans masles, & les filz des filz
demeurent tousjours en la famille
dont ilz sont yssuz, & obeissent au
plus ancien de leur parentage, s'il ne
pert le sens par sa trop grande vieil-

lesse:

D'UTOPIE.

157

lesse: alors le plus ancien d'apres est
mis en son lieu. Et affin qu'une cité
ne soit depeuplee, ou trop peulee
on grand garde qu'une famille (dont
chacune ville en contient six mille,
sans la commune assemblee) n'ayt
moins de dix garsons hors de page,
ne plus de seize. Quand est des en-
fans qui sont au dessouz de cedit
aage, on n'en limite point le nom-
bre. Ceste mode de faire se peut faci-
lement garder, quand on prend des
enfans des familles, qui sont trop fe-
condes, pour mettre avec celles qui
multiplient trop peu.

Le nom-
bre des
citoyens
d'Utopie

Et s'il y ha en une ville plus que le
nombre prefix & acoustumé, ilz en
peuplent leurs autres villes qui en
ont defaute. Et si d'aventure toute
l'Isle est chargee de trop de peuple,
ilz en prennent en chacune ville
certain nombre, & les translantent

au

158

LA REPUBLIQUE

au païs circonvoisin & limitro-
phe, qui n'est point Isle, aux lieux
ou il y ha terres superflues, & plus
qu'il n'en faut à ceux de ladite re-
gion, & qui demeurent en Friche
par faute de labourer, alors de ces-
dites terres ilz en font une contree
de leur tenement & dependance,

qu'on appelle Colonie. Laquelle ilz labourent, accroissent, augmentent, & instruisent de leurs loix & coutumes, & **ajoint** avecques eux ceux du quartier, s'ilz veulent **vivre** ensemble. Quand ilz sont alliez & **jointz** en mesmes moeurs & statuz, facilement croissent au profit & **utilité** de l'un & l'autre peuple. Ilz font par leurs entreprises que ceste terre aporte abondance de bien aux **uns** & aux autres, qui ne **serviroit** de rien ou peu, à ceux du païs. Si ceux du païs ne

veu

D'UTOPIE.

159

veulent **vivre** comme eux, ilz les poussent loing hors des quartiers qu'ilz limitent, & assignent eux mesmes. Si on les veut garder d'habiter ces terres: ilz font la guerre, & disent qu'ilz ont **juste** cause de guerroyer contre ceux qui leur refusent la possession & **usage** de ceste terre de quoy ilz n'**usent**, la tenant comme vaine & deserte, dont les autres par la loy de nature en **doivent** estre nourris. Quand par hazard ou accident quelqu'**une** de leurs villes ha esté depeuplee & diminuée, si qu'elle ne se peut refaire & r'emplir des autres villes, pource qu'**une** chacune n'ha que son nombre (ce qui n'**avint jamais** que deux fois de la memoire des hommes, par **une** peste) ilz r'**enyoyent** querir leurs citoyens qui habitent aux terres estranges, comme j'ay dit, & en re-

peup

160

LA REPUBLIQUE

Ainsi peut on **dejetter** **une** tourbe de valez ocieux.

peuplent lesdites villes. Ilz aiment mieux que tel tenement perisse, & s'**aneantisse**, qu'**une** ville de l'Isle soit en rien apétissée & décréüe.

Mais **revenons** à la **conversation** & maniere de **vivre** des bourgeois d'**Utopie**. Le plus **ancien** (comme j'ay dit) est maistre & superieur d'**une** famille. Les femmes **servent** leurs ma-

ris, les enfans leurs peres, & meres,
& les plus **jeunes** aux plus vielz.
Toutes les citez sont parties & **divi-
sees** en quatre parties égales. Au mi-
lieu de chacune partie, est éably la
place commune, & le marché public
de toutes choses en ce lieu, en cer-
taines maisons sont portez les **ou-
vrages** de chacune famille, & toutes
les especes desditz **ouvrages** sont se
parees l'**une** de l'autre, & mises en
greniers. Lors **quand un** pere de famil
le ha affaire luy ou les siens de telles

beso

D'UTOPIE.

161

besognes, il les demande & les em-
porte sans argent ou gage: car pour-
quoy refuseroit on quelque chose,
veu que tout y abonde, & ne craint
on que quelqu'**un** vueille deman-
der plus qu'il n'ha de mestier?

Penseroit on qu'**un** homme de-
mandast plus qu'il ne luy faudroit?
consideré qu'il est certain & asseuré
qu'il n'aura **jamais** defaute de rien?
qui est-ce qui est cause de rendre les
bestes & les hommes **adonnez** à **ava-
rice** & rapacité sinon crainte d'**avoir**
defaute? Orgueil aussi rend l'**homme**
seul **convoiteux**, pource qu'il se don
ne gloire, de surmonter les autres
par **une ostentation** & vanterie vaine
& superflue des choses, lequel vice
n'ha point de lieu entre les **Utopiens**.

Au marché que j'ay predit est an-
nexé **un** autre marché de **vivres**, au-
quel on ne porte seulement herbes,

I

162

LA REPUBLIQUE

porees, fruitz d'arbres, & pains,
mais aussi poissons, oiseaux, & au-
tres bestes bonnes à manger. Il y ha
lieux apropiiez hors la ville, ou on
nettoye & **lave** l'on en **un** ruisseau
les chers, ou le sang & ordures s'en
vont à val l'eau. Lors quand les be-
stes sont occises par **serviteurs**, puis
lavees & acoustrees, de là on les por

Les ordu-
res & in-
fections
amassees
en **une**
ville sont
cause de
peste.

Par l'oc-
casion
qu'on
fait des
bestes les
hommes se
peuvent
adonner
à occire
& tuer
l'un l'au-
tre.

te audit marché. Ilz ne souffrent ja-
mais qu'un citoyen tue beste, pour-
ce qu'ilz pensent par celà que petit
à petit on pourroit perdre humani-
té & clemence, qui est la plus pitoya-
ble affection de nostre nature.

Jamais aussi ne permettent qu'on
porte à la ville quelque puantise ou
vilenie, pource que la putrefaction
d'icelle pourroit corrompre l'air
& engendrer maladies.

En une chacune rue y ha des gran-
des sales divisees & separees l'une

de

D'UTOPIE.

163

de l'autre également par intervalle,
& chacune est connue par son nom.

Les Syphograns demeurent en icel-
les, & en une chacune de ses sales
trente familles y vont prendre leur
refection, quinze d'un costé & quin-
ze de l'autre. Les maistres d'hostelz
de chacune sale vont à certaine heu-
re au marché, puis apres avoir re-
laté le nombre de leurs gens deman-
dent de la viande. Mais devant tous
on ha égard aux malades qui sont
pensez es hospitaux publics. Au-
tour de la ville, un peu hors des
murs ilz ont quatre hostelz Dieu, si
grans, & plantureux qu'on les pour-
roit égaler & comparer à autant de
bourgades, affin que les povres ma-
lades, si grand nombre qu'ilz pour-
royent estre, ne soyent en ce lieu serrez
& estrains, qui ne seroit commode: &
aussi affin que les malades de peste

Le soing
qu'on ha
des ma-
lades.

12

164

LA REPUBLIQUE

& infirmitéz contagieuses, puissent
estre loing segregez de la compagnie
des autres. Lesditz hospitaux sont
tant bien assortis de toutes choses
utiles à santé: puis on y est si douce-
ment & soigneusement traitez, puis
y ha assiduellement medecins tres-
expertz tousjours presens: que com-
bien que nul malade n'y soit envo-

Les dis-
ners &
souters
se font
en sales
commu-
nes.

yé outre son gré, toutefois il n'y ha patient en toute la ville, qui n'aimast trop mieux estre mis là dedens, que demourer en sa maison. Quand le pourvoyancier des malades ha esté au marche, & par l'ordonnance des medecins ha eu viandes convenables: les meilleures viandes apres sont di sribuees par les sales également, à chacun selon son nombre, sinon qu'on ha égard au Prince, au grand prestre, & aux Tranibores, mesme aux Am-bassadeurs & étrangers, s'il y en ha,

combien

D'UTOPIE.

165

combien qu'il n'y en ait gueres souvent.

Mais quand de hazard il en vient, il y ha certains logis en la ville qui sont accoustrez pour eux.

A ces sales icy aux heures de dis-ner & souper, tous ceux qui sont à la charge des Syphograns, se asseent au son de la trompette, excepté ceux qui sont aux hospitaux, ou en leurs maisons.

Après qu'on ha eu des viandes pour les sales, on n'empesche point que quelqu'un s'il veut pour son plaisir n'aille disner ou souper à sa maison, car ilz savent que nul ne le voudroit faire inconsultement, ou par desdain. Et combien qu'il ne soit à nul defendu de boire & manger à la maison, ce neantmoins n'y prennent leur refection communement, ne vontiers, pource qu'il n'est honneste de s'absenter de la compagnie, & aussi

Les Uto-
piens sur
toutes
choses
veulent
que rien
ne soit
fait par
contrain-
te

13

166

LA REPUBLIQUE

ne semble estre gueres sagement fait de preparer un disner qui n'est de si bonnes viandes sans comparaison, comme celui qu'on fait à la sale commune, & tout joignant de leurs mai-sons. Des services qui sont de plus grand labour & moins honnestes, comme de torcher les potz, laver la vesselle, & autres choses sembla-

bles, les **serviteurs** en font l'office en cesdites sales.

Les femmes **servent** de cuisiniers à faire & **servir** les viandes.

Les femmes seules ont la charge de faire cuire & préparer la viande, & finalement d'acoustre tout le dîner & souper, & y sont **sujettes** lesdites femmes d'**une** chacune famille, chacune à son tour. Il y ha trois tables ou plus, **selon** le nombre des assistans. Les hommes s'asseent vers la paroy, les femmes de l'autre costé, affin que si d'**aventure** il leur **survenoit** quelque maladie subite (ce qui

avient

D'UTOPIE.

167

avient volontiers à femmes grosses) elles se **lievent** sans troubler l'ordre des seantz, & voient aux nourrices, lesquelles se seent à part **avec** leurs nourrissons, en **un** certain refectoir pour cela estably, qui n'est **jamais** sans feu, & eau nette, & aussi sans berseaux pour berser & faire endormir les petis enfans, les remuer & débender pres du feu, & les **coniouyr**. Chacune femme nourrit son enfant si mort ou maladie n'empesche. Quand la fortune **avient**, les femmes des Syphograns cherchent diligemment **une** nourrice, & n'est difficile à **trouver**, car celles qui le **peuvent** faire, ne font chose plus volontiers que cela: pource que tous present beaucoup & louent cet **oeuvre** de pitié: L'enfant **qui** est nourry, recognoist pour mere sa nourrice. Tous les enfans qui n'ont encores cinq ans, ne

Les citoyens sont incitez à **bien** faire par louenge. Comme ilz nourrissent leurs enfans.

14

168

LA REPUBLIQUE

bougent d'**avec** les nourrices, & se seent ensemble, les autres qui n'ont attainit l'aage de quatorze ans, & aussi ceux qui sont en aage de marier, tant filles que filz, **servent** sus table, ceux qui ne sont encores assez fors pour **servir**, se tiennent debout **devant** les assistans, **avec** silence. Les **uns** & les autres ne mangent sinon ce qui leur est donné de ceux qui

sont assis, & n'ont point d'autre heure limitée pour disner & souper. Au milieu de la première table, qui est le siège plus honorable (car ceste table est toute au plus haut lieu du refectoir, & mise de **travers**, & void on de cet endroit **aiseement** toute la **congregation**) le Syphogrant s'y siet **avec** sa femme, & **avec** eux deux des plus **anciens**: car par toutes les tables ilz **sont** quatre à quatre en **chacun** plat. Et si l'Eglise est au quartier d'une

Syphog

D'UTOPIE.

169

Syphogrance, c'est à dire au lieu où se tiennent trente familles, le Curé **avec** sa femme s'assient, & sont du plat du Syphogrant, au dessus, & en presidence. Des deux costez des tables se asseent les **jeunes** gens, puis les anciens apres de rechef: ainsi par toute ceste sale les pareilz sont **jointz** ensemble, & toutefois sont meslez **avec** ceux qui ne sont de leur sorte: & ceste ordonnance fut faite telle, affin que la **gravité** & **reverence** des anciens refrenast la licence que pourroyent prendre les **jeunes** en gestes & paroles, considéré que par toutes les tables il ne se peut rien faire ne dire par lesditz **jeunes** hommes, qui ne puisse estre veu & entendu par les anciens, qui sont de tous costez voisins & proches desditz **jeunes** hommes.

Les **jeunes** sont meslez à la table **avec** les plus anciens.

On ha égard à faire **honneur** aux anciens.

On ne sert pas depuis le haut bout

15

170

LA REPUBLIQUE

ensuyvant l'ordre, ains tous les plus anciens, qui sont aux sieges honorables, & leur baille l'on les meilleurs metz, puis on ministre aux autres **également**. Des viandes exquisés qui ne suffiroyent pour tous, & pour ce sont **servies** aux plus anciens, ilz en font distribution à leur plaisir aux **jeunes** gens qui sont assis aupres d'eux. Ainsi est gardé l'honneur aux

plus aagez, & nonobstant les autres n'en ont moins de proffit.

A Grand
peine
fait on
cela main
tenant en
d'aucuns
monaste
res de ce
pays.

Tout disner & souper se **commence** par quelque lecture, qui instruit à bonnes moeurs, & est **briève**, affin qu'elle n'ennuye: & apres ladite lecture les plus anciens **devisent**, & tiennent propos **honnestes**, non point tristes ne **melancholiques**, & n'empeschent tout le disner & souper de longs contes, mais escoutent volontiers **alternativement** les **jeunes gens**,

&

D'UTOPIE.

171

& les **provoquent** tout de gré à parler, affin que chacun ait liberté de dire, & qu'on ait experience des meilleurs espritz. Les disners sont tres-briefz, les soupers plus **longs**, pour ce qu'il faut besogner apres disner, & dormir apres souper, & disent que le repos est bien plus salubre à faire la digestion, & que le **travail** l'empesche. Nulle refection ne se passe sans musique, ne sans dessert, ilz font feu de choses odorantes & aromatiques, affin que la fumee se **répande** par les sales, & **aspergent** des eaux de senteur: brief ilz n'omettent rien de tout ce qu'il est possible pour **réjouyr** les assistans. Ilz sont **bien** adonnez à telles recreations, & sont d'opinion que tout plaisir qui n'apporte point d'incommodité, ne doit estre defendu: Voila **comme** ilz **vivent** aux villes. Ceux des **champs**, qui sont trop

Chansons
de musi-
que à dis-
ner &
souper

élognez

172

LA REPUBLIQUE

élognez les **uns** des autres, mangent en leurs maisons: nulle famille **champestre** n'ha defaute de **vivres**, veu que les villes ne **vivent** d'autre chose, sinon de ce qui leur est porté des villages.

Des pelerinages des Utopiens.

SI aucuns ont desir d'aller voir leurs amis demourans en **une** autre ville, ou de visiter les lieux, facilement ilz impetrent **congé** des Syphograns, ou de leurs Trani-bores, mais qu'il n'en **avienne** dommage. Doncques on **envoye** quelque nombre d'**Utopiens** ensemble, **avec** la lettre de leur Prince, qui contient le congé qu'ilz ont de faire leur voyage, & ou est limité le **jour** de leur retour.

On leur baille **un** chariot ou litiere, ensemble **un** serf public pour

mener

D'UTOPIE.

173

mener & **penser** les boeufz: Mais s'ilz n'ont des femmes en leur **compagnie**, ilz **renvoient** ladite litiere, comme charge & empeschement.

Sur tout le chemin ilz ne **portent** nulz **vivres**, ny autre chose, car ilz n'ont defaute de rien, pource qu'ilz sont par tout comme s'ilz estoyent en leurs maisons. S'ilz demeurent plus d'**un jour** en **un** lieu, en cet endroit chacun fait son mestier, & est traité humainement des **ouvriers** de son mesme artifice. Si quelqu'**un** de son autorité vague hors de ses limites, & s'il est prins sans la letre de congé de son Prince & superieur, on luy fait tout plein d'**injure** & de deshonneur, puis est remené comme **un** fugitif, & chastié bien aigrement, s'il **recidive**, il est mis en **servitude**. S'il prend vouloir aucun de se pourmener & vaguer par les champs du te-

nement.

174

LA REPUBLIQUE

nement de sa cité, on ne l'empesche point, **pourveu** qu'il ait **congé** & permission de son pere, ou consentement de sa femme.

Mais en quelque vilage qu'il se transporte on ne luy **donne** que boi-

re ne que manger, s'il n'ha fait **autant** de besogne **devant** disner, ou **de-**
vant souper, comme on ha accou-
stumé de faire en ce lieu. Par ceste
condition il est licite à **un** chacun
d'aller & voyager seulement par le
quartier & territoire de sa ville.
Ainsi on n'est pas moins **utile** à la
ville, comme s'y on y estoit demou-
rant. Vous voyez par ce point qu'en
nul lieu de ce país n'y ha licence ne
permission d'estre ocieux, ny cou-
leur d'estre paresseux, il n'y ha point
de **tavernes** de vin, ne de **cervoise**,
ou biere, en nul lieu n'y ha de bor-
deaux, nulle occasion de se gaster,

D'UTOPIE.

175

nulz receleurs ne cabaretz, nulz mo-
nopoles ne **conspirations**, la veuë &
presence de tous **contraignent** de bien
faire le mestier accoustume, ou en-
trepos honneste. Et par ceste bonne
mode il est de necessité qu'il s'en **en-**
suive abondance & planté de tous
biens, laquelle **parvient** également à
tous. Par quoy certes il ne se peut fai-
re qu'aucun soit **povre** ou **mendiant**.
Aussi tost que le Senat d'Amaurot
(auquel tous les ans trois **citoyens** de
chacune ville sont **envoyez** comme
j'ay dit) ha cognoissance de l'abon-
dance de quelque **contree**, & de la ste-
rilité d'**un** autre quartier, l'affluence
de l'**un** supplie la disete & necessité
de l'autre, & est fait cela gratis, on
ne **recompense** point ceux qui ont élar-
gy de leurs **biens** aux autres, ceux qui
ont **donné** de leurs **sustances** à quelque
ville, ilz' ne les redemandent point,
ilz prennent les choses dequoy ilz

176

LA REPUBLIQUE

ont affaire d'**une** ville, à laquelle ilz
n'ont rien **donné**. Ainsi toute ceste isle
est **comme une** famille: quand ilz ont
fait leur **restoration** & **pourvoyance**
suffisamment (laquelle ilz font pour
deux ans, de crainte de l'**accident** qui
pourroit **avenir** l'an **ensuivant**) des
choses qui surabondent, comme de
grande quantité de froment, miel, lai-
nes, lains, bois, graine pour teindre

l'écarlate, perles, peaux, cire, suif, cuir, & aussi de bestes, ilz les **transportent** aux autres regions & en donnent la septième partie aux **povres** desdites regions: le reste est vendu & donné à bon marché.

Et de ce commerce & trafique, ilz **raportent** en leur païs, non seulement les marchandises dequoy ilz ont affaire (& n'ont quasi necessité que de fer) mais aussi grande somme d'or & d'**argent**: desquelles choses que par **longue** contumacion, ilz ont

D'UTOPIE.

177

fait si grand amas par tout le païs desdites choses, qu'à grande peine le croiroit-on. Pourtant **maintenant** ne leur chaut pas beaucoup, s'ilz **vendent** leurs marchandises argent contant, ou s'ilz les prestant, tellement qu'à present pour la plus grande partie ne sont payez qu'en cedulaes & recognoissances. Toutefois ne prenent obligations des marchans en particulier, ains de quelques villes qui leur en donnent assurance. Et quand le terme du payement est écheu, la ville qui ha respondu de leurs marchandises, repete la debte des debteurs particulierement, & met la somme au thesor public, & en fait son profit **jusques** à ce que les **Utopiens** la demandent. Certes lesditz **Utopiens** en relachent la plus grande partie, pource qu'ilz pensent qu'il n'est **juste** d'oster **une**

En tous affaires les **Utopiens** ont memoire de leur communauté.

m

178

LA REPUBLIQUE

chose de quoy ilz n'**usent**, à ceux qui en font bien leur profit. Quant au reste s'il **avient**, & la chose ainsi le requiere, qu'ilz **ayent** presté quelque portion de cet **argent** à quelque autre peuple, ilz le **demandent** alors qu'ilz ont la guerre, ou affin qu'ilz s'en aident en temps de **danger**, ou de necessité, ou de quelque hazard soudain, & pour ces deux fins seulement ilz gardent l'or & l'**argent** riere eux, prin

Il est **plus commode** d'**eviter** la guerre par argent & finesse que la faire

avec gran
de effusion
de sang
humain.

O le
grand ou-
vrier de
bien dire.

cipalement pour soudoyer les gens-
darmes estrangers, aux quelz ilz ne
donnent pas petis gages, & lesquelz
plus volontiers mettent aux perilz
& fortunes de guerre, que leurs ci-
toyens, cognoissans assez que par
multitude de pecune souvent les
ennemis mesmes sont achetables, &
que par finesse on les fait guerroyer
les uns contre les autres, pour ceste
raison ilz gardent un thesor inesti-

D'UTOPIE.

179

mable, non pas comme thesor, ne
qu'ilz y mettent leur cueur: honte
me donne frayeur de faire recit de
ces choses, craignant qu'on n'ajou-
ste foy à mes propos, car certes si
moymesme ne les avoy veu, je
say de certain, qu'à grande peine je
les croiroy d'un autre qui en feroit
le conte, car il est tout clair que tout
recit qui n'est conforme aux moeurs
& maniere de vivre des écou-
tans, n'ha pas grand credit, & est
aussi éloigné de leur credence com-
me de leur conversation. Jaçoit
ce qu'un homme prudent & de
bon jugement paraventure ne s'en
émerveillera, quand il considerera
bien le different qu'il y ha entre no-
stre institution de vie, & la leur, &
s'il prend garde comment ilz usent
d'or & d'argent, & non pas comme nous
autres en usons. Car comme ainsi

m 2

180

LA REPUBLIQUE

soit que lesditz Utopiens ne usent
aucunement de pecune, mais la gar-
dent, à la fortune qui peut avenir,
laquelle possible aviendra, aussi il
se peut faire que jamais n'aviendra.
Et ce pendant ilz tiennent si peu de
conte d'or & d'argent dequoy se fait
ladite pecune, que nul ne l'estime
non plus, que sa nature le merite.
Et qui est celuy qui ne pense bien que
l'or ne soit moins precieux que le
fer, quand à leur usage? duquel les
hommes ne se peuvent passer, nom-
plus que de feu, & d'eau? Nature

L'or esti-
mé moins
que le fer
en Uto-
pie.

n'ha point donné d'**usage** à l'or, de quoy nous ne nous passissions bien, si ce n'estoit la folie des hommes qui l'ha mis en pris pour sa rareté, & au contraire ladite nature, comme pitoyable & douce mere ha mis à **dé-couvert**, & à la veuë de toutes les choses qui nous estoyent bonnes &

D'UTOPIE.

181

propices, ainsi que l'air, l'eau, & la terre mesme, d'autre part elle ha separé & mis loing de nous les choses vaines, & qui ne **servent** de rien **comme** l'or & l'**argent**, dont les mines en sont aux creux de la terre. **Donc** si ces metaux chez les **Utopiens** estoyent mus sez dens quelque tour, le Prince & le Senat **pourroyent** estre suspeçonnez du peuple (qui de folie est assez **inventif**) de vouloir abuser par quelque **tromperie** dudit or & argent, & l'appliquer à leur profit particulier, en **decevant** ledit peuple. Si pareillement de cesditz metaux on faisoit en bel **ouvrage** d'**orfaverie** coupes, flascons & autres vaisseaux semblables, puis s'il **avenoit** qu'ilz les faust refondre pour faire de la pecune à soudoyer leurs gensdarmes, les ditz **Utopiens** **considerent** que si **une** fois **avoient** prins leur plaisir en ceste di-

m 3

182

LA REPUBLIQUE

te **orfaverie**, à grande peine souffriroyent ilz qu'on leur en ostast l'**usage**, & affin qu'ilz **obvient** à ces choses: ilz ont **trouvé** ceste maniere de faire que j'ay **devant** alleguee, touchant leur or, & leur argent, laquelle est conforme à leurs autres **façons** & modes, & aux nostres (qui prisons tant l'or, & le cachons si sogneusement) tresabhorrente & presque incroyable: **sinon** à ceux qui l'auroyent veu & experimenté: rien plus certain que ledit peuple boit & mange en vaisseaux de terre & de verre, qui sont de belle façon, & non de grand pris, & es sales communes, & maisons **privees**, aussi leurs potz à **uri-**

Magnifi-
que mé-
pris de
l'or.

ner & autres vaisseaux qui servent à choses immondes sont d'or & d'argent, pareillement les chaines, coliers, manettes, & pedales, dequoy sont detenus & liez leurs cri-

D'UTOPIE.

183

minelz, qu'ilz appellent serfz, sont de ceste mesme matiere: finalement tous ceux qui ont commis cas de crime & infamie, portent anneaux d'or en leurs oreilles, & en leurs doigtz, en leur col carquans d'or, & couronnes autour de leurs testes, ainsi sont ilz sogneux sur toutes fins, que l'or & l'argent entre eux, soit en dépris & contemnement. Les autres nations aimeroient quasi autant qu'on leur tirast les entrailles du corps, que de leur oster leur or & leur argent: mais si les Utopiens avoyent perdu tout ce qu'ilz en ont, ilz n'en penseroient pas estre plus povres d'un double. Ilz amassent & recueillent des perles au long des rivages de la mer, en aucuns rochers des diamans & rubis, quelz ce neantmoins ne cherchent,

Gens criminelz & infames portent l'or en utopie en signe d'infamie.

Les perles servent de passetemps aux petis enfans.

m 4

184

LA REPUBLIQUE

mais quand ilz les trouvent d'aven-ture, les polissent & acoustrent, & de cela en ornent leurs petis enfans, lesquelz s'ejouissent & glorifient de telles bagues en leurs premiers ans, mais quand ilz sont un peu grans, & qu'ilz aperçoivent qu'il n'y ha que les petis enfans qui usent de telles folies, sans l'amonestement de pere & de mere, mais de leur propre bonté, les jettent au loing, ainsi que ceux de nostre païs quand sont devenus en aage de cognoissance ne tiennent plus conte de noix, de petites bague-naudes, & petis images, qu'on appelle poupees. Par ainsi je ne cogneu jamais si clerement, combien ceste maniere de vivre qui est contraire à toutes les autres nations,

engendre aux courages aussi di-
verses affections, comme je le co-
gneu en l'Ambassade des Anemo-

D'UTOPIE.

185

liens. Ladite Ambassade arriva à la
ville d'Amaurot lors que j'y estoy,
& pource que l'affaire qui les me-
noit n'estoit de petit poix, trois ci-
toyens de chacune ville d'Utopie y
estoyent venus devant. Les am-
bassades des regions voisines qui là
s'estoyent transportez au paravant
que lesditz Anemoliens y vinsent,
& qui savoyent les moeurs & coustu-
mes des Utopiens, cognoissans assez
que le peuple d'Utopie ne faisoit pas
grand conte d'habitz somptueux, &
que la soye leur estoit à contemne-
ment, & l'or à mépris & de vile re-
putation, quand ilz faisoient leur
legation à Amaurot, ilz avoyent de
coustume d'y venir en train le plus
simple & modeste qu'ilz pouvoient,
mais les Anemoliens pource qu'ilz
en estoyent plus loing, & n'avoyent
pas frequenté ne conversé en Uto-

m 5

186

LA REPUBLIQUE

pie, quand ilz entendirent que tous
les Utopiens se vestoyent d'une
mesme parure de gros drap, pen-
sans puis qu'ilz n'estoyent point
autrement acoustrez, que le país
estoit povre, dénué de soyes &
veloux, pourtant plus arrogam-
ment que sagement delibererent
par un apareil pompeux & trop cu-
rieux faindre estre comme petis
dieux, & éblouir les yeux des po-
vres Utopiens par la reluisance de
leurs beaux habitz.

Ainsi entrerent dens Amaurot
trois Ambassadeurs, avec cent au-
tres personnages, qui les accompa-
gnoyent, tous revestus de veste-
mens de plusieurs couleurs, dont
maint y en avoit en habitz de soye:
mesme les Ambassadeurs (qui en
leur país estoyent gentils-hommes)

tous trois estoient vestus de drap

D'UTOPIE.

187

d'or, ayans de grans carquans d'or au col, grosses bagues de mesme aux doigtz, & chaines pendantes en leurs chapeaux, avec perles & gemmes, finalement n'avoient autres acoustremens, sinon ceux de quoy usoyent les esclaves, criminelz & infames, & les petis enfans en Utopie: pourtant faisoit il bon voir lesditz ambassadeurs dresser leur crestes quand ilz contemploient leurs triomphans vestemens entre ceux des Utopiens (or estoit tout le peuple répandu par les rues) d'autre part n'estoit moins plaisant de considerer comme ladite ambassade estoit frustree de son esperance & entente, & de l'estimation qu'elle pretendoit qu'on feroit de leur gorgias equipage. Car tous les Utopiens (fors quelque peu qui autrefois avoyent pour affaires idoines visite les

188

LA REPUBLIQUE

autres nations) estoient honteux de voir telz bombans, & saluoient reveremment les plus petis compaignons, au lieu des maistres & gros seigneurs: & estimans que ces trois ambassadeurs si bien en ordre, fussent serfz, ou quelques criminelz, à raison de leurs cheines d'or, ainsi passoyent par devant le peuple sans honneur aucun, pareillement on eust veu les petis enfans, qui avoyent ja laissé leurs gemmes & perles, quand virent que les chapeaux desditz ambassadeurs en estoient garnis, tiroient leurs meres par le costé, disans, Ma mere, mais voyez comme ce grand lourdaut use de perles, ainsi que s'il estoit encor petit enfant, & les meres à bon escient leur respondoient, taisez vous, c'est possible quelqu'un des folz des ambassadeurs. Les autres reprenoient ceux

D'UTOPIE.

qui avoyent fait les cheines, pource qu'elles estoyent trop tenues deliees & laches, disans, qu'un criminel facilement les eust peu rompre, & quand il y eust pleu s'en defaire, & s'en fuyr ou son intention eust esté. Quand lesditz ambassadeurs eurent esté un jour ou deux en ce lieu, & virent si grand amas d'or dequoy on ne tenoit conte, non moins vilipendé entre ce peuple qu'il estoit aloué entre eux: d'avantage contemployent qu'en une chaine d'un serf fuitif de ce país, y avoit plus pesant d'or & d'argent que tout leur apareil ne montoit, adonc leurs plumes se vont abaisser, & se destituerent honteusement de toute ceste gorgiaseté de quoy ilz s'estoyent si fierement élevez: & principalement quand ilz eurent devisé plus familièrement avec les Utopiens, & aprins

190

LA REPUBLIQUE

leurs moeurs & fantasies, lesditz Utopiens s'ébahissent comme aucun des mortelz peut tant prendre son plaisir à voir & contempler la clarté d'une petite perle, ou pierre, qui n'est possible vraye, au pris de la refulgence & beauté d'une vraye estoille, ou du soleil mesme. Pareillement ilz s'émerveillent qu'un homme est si fol de se penser estre plus noble pour estre vestu d'un drap de laine plus fin, & plus délié qu'un autre: veu qu'une ouaille, tant soit le fil menu & délié, si en ha elle porté la laine, & ce pendant la beste n'ha esté jamais autre chose qu'une brebis ou mouton. Ilz s'estonnent aussi que maintenant par toutes nations on fait tant d'estime de l'or, qui de sa nature est tant inutile, tellement que l'homme qui l'ha mis ainsi en pris est beaucoup moins prisé & che

D'UTOPIE.

191

ry que l'or mesme: en sorte que quel que grosse teste pesante & endormie, ou il n'y ha non plus d'entende-

ment qu'à une buche, & qui n'est moins mauvais qu'un fol, aura en son service plusieurs personnages sages & vertueux, & rien pour autre chose sinon qu'il luy est écheu force d'écuz.

Or si par quelque fortune, ou accident de proces (qui fait aussi bien tomber les hautz montez en bas estat comme fortune) l'or & l'argent de ce milort estoit translaté au moindre de ses serviteurs, comme à son souillard de cuisine, n'aviendroit-il pas tost apres que ce seigneur se jetteroit au service de son serviteur qui fut, ainsi quasi qu'un adjoint desditz écuz?

Quand au reste les Utopiens s'ébahissent encor plus & detestent la sotise de ceux qui font si grand

192

LA REPUBLIQUE

Voyez comme les Utopiens se monstrent en ce cas icy plus sages que les chrestiens.

honneur, & quasi plus qu'à Dieu, aux riches: auquelz ilz ne doivent rien, & ne sont en nulle sorte obligez à eux, & non pour autre raison fors qu'ilz sont riches & opulens, & d'avantage ilz les cognoissent si riches & avaricieux, qu'ilz sont certains que de leur vivant de si grand monceau de pecune qu'ilz possèdent, il ne leur en reviendra un seul denier jamais. Lesditz Utopiens ont conceu telles opinions en partie de leur nutrition, pource qu'ilz ont esté nez, nourriz, & entretenus en une Republique, de laquelle les bonnes entreprises & vertueuses moeurs sont bien éloignées de ces especes de folies que j'ay allegué, pareillement telz propos leur viennent des bons livres ou ilz estudient: Et combien qu'ilz ne soyent pas beaucoup d'une chacune ville, qui soyent exemptz & déchargez de

D'UTOPIE.

193

travailler & besogner es autres oeuvres mechaniques, pour estre deputez à estudier seulement, & n'y élit on, fors que ceux qu'on ha trouvé en leur enfance avoir bonne nature, excellent entendement, & le cueur enclin aux bonnes lettres, ce neant-

moins tous les petis enfans en Utopie sont instruitz aux ars & disciplines, & mesme la plus grand part du peuple, tant hommes que femmes tout le long de leur vie, aux heures qu'ilz ne sont **sujets** à besogner, ilz **employent** ledit temps à l'estude, les sciences leur sont donnees à entendre en leur vulgaire, & les **aprennent** en leur langage: leur langue n'est souffreteuse de termes, ains riche & douce à ouyr, & n'y ha langage au monde qui plus fidelement exprime ce que l'entendement aura conceu.

L'estude
& doctri
ne des
Utopiens.

n

194

LA REPUBLIQUE

Ilz ont **un** mesme langage quasi par tout le Climat de la region, fors qu'en aucuns lieux il est corrompu, aux autres non. De tous les Philosophes qui sont en bruit vers nous, ainçois que **je** vinse en Utopie, les Utopiens n'en **avoient** ouy le vent de piece, & toutefois leur Musique, Logique, Geometrie, & Arithmetique est quasi semblable à celle que noz anciens Philosophes **trou-
verent**. Au reste comme ilz sont en tous ars presque égaux aux anti-ques Philosophes: ainsi sont ilz fort éloignez des **inventions** de noz **nouveaux** dialecticiens, car ilz n'ont reigle aucune des restrictions, ne des suppositions subtilement **inventees** aux petites logiques, que les enfans aprennent çà & là en nostre país.

Pareillement n'ont encores **trou-
vé** les secondes intentions, nul d'eux

D'UTOPIE.

195

n'ha encores peu voir l'**homme** en **com-
mun** (ainsi que ceux de par deça l'appellent) que nous **avons** demonstré, comme vous **savez**, il y ha **desja long
temps**, au doigt en effigie d'un colosse, & plus grand qu'un Geant ilz sont au cours des astres, & **mouvement** des planettes tresdoctes, mesme ont **inventé** industrieusement **instrumens** de **diverses** figures, ou ilz ont tresdiligemment compris les

motions & situations du soleil & de la lune, & des autres astres, qui sont veuz en leur horizon, mais quant à la concorde, ou different des estoilles erratiques, & à la tromperie de deviner par science siderale, ilz n'en ont seulement rien songé, ne s'en deument aucunement, ilz cognoissent bien, & devinent du temps de pluye, des vents, & des autres tempestes & tormentes, par quelques signes dequoy

Il reprend les devins qui disent la bonne & mauvaise fortune par la science siderale.

n 2

196

LA REPUBLIQUE

ilz ont eu experience par long usage, mais des causes de toutes ces choses, du floc de la mer, & de sa saline, & sommairement de l'origine & nature du ciel & du monde, ilz en parlent ainsi que noz anciens Philosophes, & tout ainsi que lesditz Philosophes sont aucunesfois de contraires opinions, aussi sont les Utopiens, qui souvent alleguent nouvelles raisons, repugnantes à toutes celles que noz Philosophes ont tenues, & souvent en amenant nouvelles raisons ne s'y accordent pas entre eux: touchant les morales sciences, ilz en disputent comme nous, des biens de l'ame, & du corps, & des biens externes que nous appellons de fortune, ilz en font tout plein d'argumens, asavoir mon si les biens corporelz ou de fortune, doivent proprement estre nommez biens, ou si seulement

Phisique incertaine
Les sciences morales.

Des biens de fortune & des biens de l'ame.

D'UTOPIE.

197

apartient aux biens de l'ame, ilz devisent de vertu & volupté, mais leur principale dispute, en quelle chose doit estre situee la felicité de l'homme, ilz sont assez curieux & s'arrestent à beaucoup d'uteurs qui proposent de volupté, en laquelle ilz diffinissent le tout, ou la meilleure partie de felicité humaine estre mise, mais (dequoy on s'émerveille) à ceste sentence tant delicate, que de mettre souveraine felicité en volupté, ilz en prennent le fondement & l'apuy sur le cultivement de Dieu,

Les Utopiens mettent leur felicité en honneste volupté.

& la religion, que neantmoins ilz observent, tant grave, severe, voire presque triste & rigoreuse: Tellement qu'ilz ne disputent jamais de felicité, que premierement ne mettent sus le bureau quelques Principes de religion, & qu'ilz ne les joignent avec la Philosophie rationale, sans lesquelles ilz

n 3

198

LA REPUBLIQUE

croient que raison de soy est trop foible & debile à la queste de vraye felicité. Leurs Principes sont telz, que l'ame est immortelle, & que ladite ame est nee à felicité par la liberalité de Dieu, & qu'à noz biensfaits apres ceste vie est donnee premiation & loyer, & à noz delitz peine & suplice. Combien que cela sente sa religion, toutefois ilz sont d'opinion qu'on doit estre attiré à croire ces choses par raison, car sans ces Principes là, ilz disent que sans dilation il n'est homme si beste, qui ne fust d'opinion de prendre ses plaisirs par voyes licites ou illicites, & se garder seulement que la moindre volupté n'empeschast la plus grande, & ne poursuivre celle qui retalie de douleur ou maladie: car si l'ame n'estoit tenue pour immortelle, il s'ensuivroit que suivre & s'adonner à vertu, qui est estroite & pleine de diffi-

La theologie des Utopiens. Ilz croient que l'ame est immortelle. Ainsi comme il n'est licite d'apeter toute volupté aussi n'est il convenable de desirer doulleur si ce n'est sa cause de vertu.

D'UTOPIE.

199

culté, & non seulement chasser & se questrer de soy plaisir & douceur de vie, ains volontairement souffrir affliction & douleur dequoy on n'espere point de fruit, ilz disent que c'est une grande folie, si un homme toute sa vie ha vescu miserablement en melencolie & ennuy, & si apres sa mort il n'en est recompensé, quel profit y aura il? Mais les Utopiens ne pesent pas la felicité en toute volupté, mais en volupté honneste, & disent que nostre nature est attirée à icelle volupté par vertu comme au souverain bien. A laquelle seule la Stoique contraire secte attribue felicité: Car ilz diffinissent & tiennent que vertu n'est

autre chose **sinon vivre** selon nature,
& que nous **avons** esté enseignez de
Dieu à cet affaire, & que quiconque
obtempere à la raison, en apétant ou
fuyant **une** chose, cestuy là ensuit na

n 4

200

LA REPUBLIQUE

ture comme sa guide, disant outre,
que raison **devant** toutes choses en-
flamme les hommes en l'amour &
veneration de la **majesté divine**, à la
quelle nous sommes debteurs pour
ce que nous sommes nez, & pour au
tant que nous **pouvons avoir** felicité.

Secondement la raison nous ad-
monneste & incite à mener vie la
moins facheuse & ennuyeuse que
nous pourrons, ains la plus **joyeuse**
& **recreative** qu'il est possible, & que
nous aidons aux autres noz sembla-
bles d'en obtenir **autant**, pour la **con-**
servation de la compagnie & societé
naturelle. Car **jamais** il ne fut hom-
me, si **severe**, ne si roide & estroit
imitateur de vertu, & dépriseur de
volupté, qui te **commandast**, t'anonçast
à **prendre** si **grand** labeur & **vigilance**, &
telle **nonchalance** de ton corps, qu'i-
celuy ne te commandast aussi de

D'UTOPIE.

201

soulager de toute ta puissance la **po-**
vreté & l'**incommodité** des autres, &
qu'il ne soit d'opinion que la chose
est louable, **principalement** en l'hon-
neur d'humanité, qu'**un homme console**
& secoure l'autre, donc si c'est chose
humaine de mitiger & adoucir l'an-
goisse & facherie des autres, leur
oster tristesse, & les rendre à **joyeu-**
seté de vie, c'est à dire à volupté **hon-**
nesté, par compassion & humanité,
qui est **une** vertu, qui mieux siet &
convient à l'**homme** entre toutes les au-
tres, puis qu'on fait celà à autruy,
pourquoy nature ne nous **émouve-**
ra elle, à nous mesme en faire **autant**?
Si la vie **joyeuse**, c'est à dire volu-
ptueuse, est **mauvaise**, tu ne dois seu-
lement aider à ton prochain à y ten-
dre, mais le détourner de tout ton

Aucuns
chrestiens
se **procu-**
rent maux
& dou-
leurs ain
si **comme**
si en ce-
la gisoit
religion:
mais ilz
devroient
plustost
les por-
ter **patiem-**
ment si de
hazard
elles **ave-**
noyent.

pouvoir, comme d'une chose nuisible & mortifere. Si la vie joyeuse,

n 5

202

LA REPUBLIQUE

c'est à dire volupté, est bonne & honneste, tu la dois procurer aux autres comme chose bonne & convenable, pourquoy ne te pourchasseras-tu ce bien premierement, veu que tu ne dois estre moins favorable envers toy, qu'envers autruy? Puis que nature t'admonneste d'estre bon aux autres, il faut bien dire qu'icelle te commande de n'estre cruel & immisericordieux à toy, nature doncques nous ordonne la vie joyeuse, c'est à dire honneste volupté, ainsi que disent les Utopiens, ainsi comme une fin de toutes operations, & aussi tiennent que la diffinition de vertu, c'est vivre selon l'ordonnance de nature. Car comme ainsi soit que nature semonne les hommes à secours mutuel de vie joyeuse, laquelle chose elle fait justement, & n'y ha homme si élevé, ne si grand Prince, duquel seul nature ait le soing, considéré

qu'elle

D'UTOPIE.

203

qu'elle entretient & pense de tous universellement, lequelz elle joint & assemble par communauté de mesme semblance, icelle mesme certes te commande expressement de prendre garde que tu n'obtemperes tant à tes profitz, qu'il s'ensuive le dommage & detrimet d'autruy: doncques les Utopiens sont d'opinion qu'on ne garde seulement les pactions particulieres, & contratz qu'on ha les uns avec les autres, ains aussi les loix publiques, lesquelles un bon Prince ha justement promulguees, ou que un peuple non opprimé de tyrannie, ne circonvenu de fraude, par commun accord ha ordonné sur le departissement, & distribution des communautez de la vie, qui est la matiere de volupté & honneste plai-

Pactions
& loix.

sir. En gardant ses loix sans offense, Si tu procures ton privé profit & plaisir,

c'est

204

LA REPUBLIQUE

c'est prudence: si tu procures le public, c'est pieté.

Mais empescher le plaisir d'autruy pour avoir le tien, c'est faire tort à autruy, au contraire te rescinder de ton plaisir pour augmenter celui d'autruy, c'est l'office d'un homme humain & benin, ce que ne peut tant oster de commodité, comme il en raporte, car quand on ha fait plaisir à quelqu'un il le recompense, puis la grande recognoissance du bienfait, & la recordation de la charité & bienveillance de ceux à qui tu as bienfait t'apporte plus de plaisir à l'esprit, que la volupté que tu eusses prinse en ton corps de laquelle tu te es abstenu. Finalement nostre Seigneur Dieu pour un petit & brief plaisir mondain, dequoy nous nous sommes éloignez, nous recompense d'une liesse grande, & qui jamais

ne

Les plaisirs qu'on fait l'un à l'autre.

D'UTOPIE.

205

ne meurt, ce que facilement la religion persuade à un courage qui volontairement s'y consent.

Voila comme les Utopiens apres avoir bien consideré & pesé la chose sont d'opinion que toutes noz operations, & mesme les vertus, ont égard & consideration finale à honeste volupté, comme à leur souverain, & tresgrand bien des humains.

Ilz appellent volupté tout mouvement & du corps & de l'ame, ou on prend plaisir par l'instinct de nature.

Ilz n'y ajoutent pas indiscretement le desir de nature: car tout ainsi comme non seulement la sensualité, mais aussi la droite raison pour suit toute chose qui est joyeuse & plaisante de nature, ou l'on ne tend point, par outrage & injure d'au-

Comme les Utopiens appellent vertu.

truy, & ou on ne perd **un** bien plus
plaisant, que celui qu'on apete, &

ou

206

LA REPUBLIQUE

Plaisirs
contre-
faitz &
faux.

ou il ne s'en ensuit labeur, ainsi les
choses que par **un** vain **consentement**
& **contre** nature les mortelz, **faignent**
à eux estre douces & plaisantes, com
me s'il estoit en eux de **changer** aussi
bien les qualitez que les noms des
choses, les **Utopiens** disent qu'on n'y
trouve point de felicité, ains que lesdi
tes choses nuisent beaucoup, voire
mesme en cela que depuis qu'on est
une fois embeu de telles voluptez
fauces, elles occupent tellement l'en
tendement de l'homme par opinion
erronee, qu'il n'y reste lieu vuide
pour y **recevoir** les naturelz &
vrais plaisirs. Car il y ha beaucoup
de choses qui de leur nature n'ont
aucune **suavité** ne douceur, ains la
plus grande partie d'icelles est plei-
ne d'amertume, & **pervertie** de blan
dices de **mauvaise** concupiscence,
& toutefois sont receües non seule-

ment

D'UTOPIE.

207

ment pour les **souveraines** voluptez
mais sont nombrees entre les prin-
cipales causes de la vie humaine.

En ceste espece de fauce volupté
les **Utopiens** comprennent & collo-
quent ceux dont j'ay fait mention
cy **devant**, qui se pensent estre plus
gens de bien, d'**autant** qu'ilz ont meil
leure robe, mais ilz errent deux fois
en **une** chose: car ilz ne sont pas
moins deceuz de penser que leur
acoustrement soit meilleur, pour
estre de plus fin drap, qu'ilz sont de-
ceuz d'estimer qu'ilz sont meilleurs
pour estre mieux vestuz.

Erreur
de ceux
qui se glo-
rifient
pour
estre **bien**
acou-
strez.

Que si nous considerons l'**usage**
d'**un** habillement, qui n'est pour au-
tre cause fait, sinon pour **couvrir** le
corps, & le tenir en chaleur & santé:
Pourquoy dirons nous que le drap

delié est plus excellent que le gros,
 toutefois ceux cy **comme** s'ilz **estoyent**
 plus

208

LA REPUBLIQUE

plus singuliers de nature que les au-
 tres modestement acoustrez, ne con-
 siderant point leur erreur, **levant**
 leurs crestes, & pensent estre beau-
 coup mieux prisez, pour leurs bel-
 les robes, & l'honneur qu'ilz n'ose-
 roient esperer, s'ilz estoyent vestuz
 plus simplement, ilz le vont cher-
 cher aux beaux acoustremens, aus-
 quelz ledit **honneur** demeure, & s'ilz
 sont **contemnez** par defaute de s'estre
bien emparez, ilz en **sont** fort marriz.

Folz hon-
 neurs.

N'est-ce point semblable besterie
 d'estre honoré de vains & inutiles
 honneurs? **Combien** reçois tu de plai-
 sir vray & naturel, si **un** autre est **de-**
vant toy la teste nue, & s'il plie les ge-
 noux pour te faire mille **reverences**?
 cela guerira-il les tiens de la goute?
 allegera-il la phrenesie de ta teste?
 En ceste **representation** de fardee vo-
 lupté **s'abusent** & **affolent** ceux **qui** se di-
 sent

Vaine
 noblesse.

D'UTOPIE.

209

sont gentilz-hommes, pource qu'ilz
 sont extraitz de race ancienne qui
 ha esté riche & plantureuse en ter-
 res & possessions, & pour ce s'en
 glorifient & se plaisent, & pour le
 temps qui court, noblesse n'est au-
 tre chose. Et toutefois si leurs **ma-**
jeurs, & ancestres ne leur ont de
 toutes lesdites richesses rien laissé,
 ou si eux mesmes ont degasté & con-
 sommé, ilz ne s'en estiment moins
 nobles d'une fraise.

Les **Utopiens** content & **adjoi-**
gnent avec ceux-cy, ceux qui met-
 tent leur fantasie en perles & pier-
 res precieuses, & se pensent estre pe-
 tis dieux, s'ilz quelquefois **peuvent**
avoir quelque excellente pierre de
 la sorte dequoy en leurs temps ceux

du país faisoient tant de feste: & les
 avoyent en si grand pris: car les pier
 res de mesme espece, ne sont pas pri-

o

210

LA REPUBLIQUE

sees par tout, ny en tout temps. Ilz
 n'en achetent point qui soyent en-
 chassees en or, mais separees & nues,
 & qui plus est ilz adjurent le mar-
 chant, & luy font bailler pleige pour
 savoir si la perle ou pierre sont
 vrayes, tant sont soucieux & crain-
 tifiz que leur oeil ne soit deceu, &
 qu'on ne leur baille une pierre fause
 au lieu d'une vraye. Quand ilz vien-
 nent à contempler ladite pierre, &
 ne savent discerner si elle est vraye
 ou fause, pourquoy leur donne
 moins de plaisir la fause que la
 vraye? l'une & l'autre doit estre d'é-
 gale valeur envers eux, qui ne la savent
 discerner, ainsi qu'envers un aveugle.

Que diroyent les Utopiens de ceux
 qui font thesor, non pas pour se ser-
 vir à leur usage du monceau d'or,
 mais pour prendre plaisir à le regar-
 der seulement, ont-ils vraye volupté?

Nen

D'UTOPIE.

211

Nenny certes: mais sont deceuz de
 leur plaisir qui est faux, & frustra-
 toire. Ceux aussi qui au contraire ca-
 chent leur or, de quoy ilz n'auront
 jamais l'usage, & qui ne le verront
 paraventure plus, & estans en crain-
 te & soucy de le perdre, ilz le per-
 dent: jouissent-ils de vray plaisir?

Quelle difference trouve-l'on en-
 tre le perdre, & l'oster à soy mesme
 & à tout l'usage humain? & toute-
 fois l'avaricieux se réjouist en son
 thesor caché, comme estant en esprit as-
 seuré de ce qu'il tient seur. Si quelque
 larron le dérobe, & le possesseur n'en
 sait rien, & ledit possesseur meurt dix
 ans apres que son thesor ha esté pil-
 le, combien ha il eu d'interest s'il ha esté
 prins, non plus que s'il fust demouré

sauf, il n'en ha eu non plus de profit
en **une** sorte, qu'en l'autre. A ces folz
& irraisonnables passetemps ilz as-

o 2

212

LA REPUBLIQUE

Jeux ha-
zardeux
comme
cartes &
dez.

semblent joueurs de cartes, de dez, &
autres **jeux** de hazard, aussi chas-
seurs & voleurs, desquelz ilz ont co-
gnu la folie non par **usage**, mais par
ouyr dire. Quel plaisir y ha-il (se di-
sent ilz) de **jetter** les dez dens **un** ta-
blrier, ce qu'on ha fait **tant** de fois, **tel-**
lement que s'il y **avoit** quelque ébat, on
en pourroit perdre l'apetit par **fre-**
quent usage? Quelle **recreation**, ou plus
tost quelle facherie peut on **avoir**,
qu'ouyr les abois & **urlemens** des
chiens? Quel ébat plus grand y
ha il de voir courir **un levrier** apres
un lievre, que de voir courir **un chien**
apres **un** autre chien? le semblable
se fait tant d'**un** costé que d'autre,
ilz courent & racourent, si la course
te plaist seulement: Mais si l'esperan-
ce de voir mourir le **lievre** te re-
paist, & si tu prens plaisir de le voir
mettre en pieces **devant** tes yeux, tu

Le plai-
sir de la
chasse.

deu

D'UTOPIE.

213

devrois plustost estre émeu à mise-
ricorde de contempler **un povre le-**
vrau estre déchiré d'**un** chien, **une**
foible & debile beste, estre **sacagee**
d'**une** plus forte, **un** craintif, & fuitif
bestail estre **devoré** d'**un** inhumain,
& **un** animant paisible & innocent
estre mangé d'**un** cruel. Donques les
Utopiens ont **rejeté** tout cet exerci-
ce de chasse aux bouchers, comme
ce c'estoit chose deshonneste à gens
libres, lequel mestier de boucherie
(comme j'ay dit au **paravant**) ilz
font faire par **serviteurs**, & disent
que la chasse, est la plus basse, & vile
partie de boucherie, les autres par-
ties sont plus **utiles** & honnestes
pource qu'elles sont necessaires à la
vie humaine, car **un** boucher cui-
siner, rotisseur, ou patissier, tue les be

stes **seulement** par nécessité, mais **un** chasseur, ou voleur, ne fait mourir

0 3

214

LA REPUBLIQUE

& dissiper **un** miserable **lievre**, ou quelque oiseau, sinon pour son de-
duit. Ilz sont d'opinion que ce desir
de voir ainsi bourreler & meurtrir
les **povres** bestes, ne **procede** que d'**un**
cueur & **affection** cruelle, ou que l'**hom**
me par coustume & exercice de ce-
ste tant inhumaine volupté, se peut
adonner finalement à cruauté. Ces
affaires là, & toutes choses de ceste
sorte (qui sont innombrables) **jaçoit**
ce que le commun populaire les **re-**
çoive & **prenne** pour voluptez, non-
obstant les **Utopiens** tiennent qu'el-
les n'ont point de **conformité** & com-
merce **avec** vraye volupté, pource
qu'on n'y **trouve** rien qui soit doux,
& **suave** de sa nature. Car en ce que
les autres hommes communement
éblouissent leur sens, par **une joyeu-**
se plaisance qui semble estre **oeuvre**
de volupté: en cela ilz ne s'éloignent

point

D'UTOPIE.

215

point de la sentence des **Utopiens**.
Car de tenir erreur la nature de la
chose n'en est pas cause, ains leur
abus & **pervertie** acoustumance par
le vice de laquelle se fait qu'ilz **pren-**
nent les choses ameres pour les dou-
ces. Ainsi **que** femmes enceintes **trou-**
vent la poix & le suif plus doux que
miel, pource qu'elles sont dégou-
stees. Et ce **neantmoins** le **jugement** de
quelqu'un, **depravé** par maladie ou
coustume, ainsi qu'il ne peut muer la
nature de nulle chose, aussi ne peut
il **changer** le naturel de vraye volu-
pté. Des voluptez **que** les **Utopiens** **confes-**
sent estre vrayes, ilz en **mettent diver-**
ses sortes. Ilz **attribuent** les **unes** à l'a-
me, les autres au corps: à l'ame ilz **don-**
nent entendement, & ceste douceur &
fruition de **contempler** le vray. Puis ilz

Femmes
grosses
degou-
stees.

L'espece
des vrais
plaisirs.

y ajoutent la delectable recordation
d'avoir bien vescu, & l'esperance

o 4

216

LA REPUBLIQUE

indubitable du bien futur, & loyer
qui en doit avenir. Ilz parent la vo-
lupté du corps en deux manieres.
La premiere est, quand le sentiment
reçoit quelque plaisir manifeste, qui
se fait quand on restaure les parties
du corps, apres que la chaleur natu-
relle qui est en nous, ha fait sa dige-
stion, & est question de rechef de
prendre à boire & à manger. Aussi
quand on expulse les choses, des-
quelles le corps abonde, on y prend
plaisir, comme en vrinant, jettant la
matiere fecale, en cognoissant char-
nelement nostre femme, en nous
frotant ou gratant. Aucunefois
naist en nous une volupté, qui tou-
tefois ne raporte rien aux membres
de ce qu'ilz pourroyent avoir be-
soin, & aussi, ne levent ne ostent ce
dont ilz pourroyent en mal & en tra-
vail: mais émeut, & incite par une

puiss

D'UTOPIE.

217

puissance oculte, & emotion mani-
feste chatoille noz sens, & les conver-
tist à soy, telle qu'est la volupté que
nous prenons à ouyr les chans & acors
de musique. L'autre maniere de vo-
lupté corporelle, est ainsi qu'ilz di-
sent, situee en paisible, & tranquille
égal & temperé estat du corps, c'est asa-
voir en la santé d'un chacun non trou-
blee, ou empeschee de maladie aucu-
ne. Ceste santé, si elle n'est oprimee
de quelque douleur, elle delecte &
réiouist l'homme de soy, posé ores que
elle ne soit émeuë par aucune volu-
pté avenante exterieurement: Jaçoit ce
qu'elle s'éleve & s'offre moins à no-
stre sens, que cet enflé apetit de boi-
re & de manger, ce neantmoins
plusieurs l'afferment estre le plus grand
plaisir de tous les plaisirs, brief tous

les Utopiens quasi disent, & confessent
que c'est le fondement & sustentacle de

o 5

218

LA REPUBLIQUE

toutes voluptez: pource que seule elle rend l'estat & condition de vie humaine plaisante, gracieuse & desirable, tellement que quand elle est absente, nul plaisir n'y sauroit avoir lieu. Car ne sentir douleur, si santé n'est presente, ilz appellent cela stupeur, entopissement[sic], & privation de sentiment, & non pas volupté. Ja long temps y ha qu'ilz ont rejetté l'opinion de ceux qui soustenoyent que santé ne doit estre receuë pour volupté, pource qu'on n'en a voit l'aperceance par nul mouvement exterior. Entre eux ceste question ha esté debatue vertueusement, mais maintenant tous s'accordent au contraire presque, & disent que santé ne sauroit estre sans volupté. Car ilz ratiocinent en telle mode. Comme ainsi soit qu'en maladie y ayt douleur, laquelle est l'ennemie mortelle

de

D'UTOPIE.

219

de volupté, ne plus ne moins que maladie est ennemie de santé, pourquoy au contraire n'y aura-il volupté en santé? & n'y ha point d'interest s'on dit en maladie estre douleur, autant emporte l'un que l'autre. Aussi si santé est volupté mesme, ou si necessairement elle engendre volupté comme le feu engendre chaleur, certes il se fait d'un costé & d'autre, que ceux qui ont santé constante & entiere, ayent ne plus ne moins volupté & plaisir. Quand nous bevons & mangeons (disent-ilz) qu'est-ce autre chose, sinon santé, laquelle se commençoit à empirer qui bataille contre la faim, avec secours des viandes: puis quand en ceste faim santé est petit à petit revalidée jusques à la vigueur acoustumee, elle nous suggere & induist ce plaisir &

volupté par lequel nous sommes refectionnez. Santé donques qui se réjouist en ce conflit ne prendra-elle point plaisir, apres avoir gagné la victoire contre la faim? puis quand elle aura à la parfin acquis sa force premiere, qu'elle quereloit & demandoit seulement par ce debat susdit, s'amortira-elle, ne prendra-elle point recreation? ne cognoistra-elle point le bien qui luy est avvenu? Utopiens disent que ce n'est pas veritablement parlé de dire qu'on ne sent sa santé. Qui est cestuy qui en veillant ne se sent sain, sinon celuy qui ne l'est point? Certes il n'est jamais si privé de sentiment, ou astraint de lethargie, qu'il ne confesse que santé luy est recreative & joyeuse, & delectable: comme nommez vous delectation, si ce n'est volupté en autres termes? lesditz Utopiens singulierement

s'ado

s'adonnent aux voluptez de l'ame, estans d'opinion que ce sont les principales d'entre toutes les autres, & disent que la meilleure d'icelles vient de l'exercice des vertus, de bonne vie, & bonne conscience. Touchant les voluptez du corps, ilz donnent la palme à santé, comme la plus exquise & excellente. Le plaisir qu'on prend à boire & à manger, & toute chose qui contient telle sorte de volupté, sont à apeter, mais c'est comme ilz disent, non pour autre cas, sinon pour garder la santé, car telles choses ne sont plaisantes d'elles mesmes: mais sont necessaires, d'autant qu'elles resistant à maladie, qui pourroit survenir secretement. Ainsi qu'il est plus decent à un homme sage de ne vouloir tomber aux infirmitéz & maladies, que de desirer à prendre medecine, & de destourner les dou-

leurs,

leurs, plus tost que querre & chercher remedes & secours: ainsi vaut il mieux n'estre soufreteux de ceste espece de volupté **devant** dite, que d'estre restauré par defaute d'en **avoir usé**. Or si aucun se pense bien heureux pour **avoir** la fruition des voluptez corporelles **devant** alleguees: il faut finalement qu'il **confesse** qu'il se tiendroit estre en grande felicité, si telle vie luy écheoit: qui consistast en faim continue: soif, **émouvement** de la chair, manger, boire, grater, & froter. Et qui est cestuy là qui ne pense bien que telle maniere de **vivre** ne soit seulement sale, & orde, ains **avecques** ce misera-
ble? Ces plaisirs là sont les moindres de tous, pource qu'ilz ne sont entiers & parfaitz, & **jamais** n'**avient** qu'ilz ne soyent **jointz** & meslez **avec** douleurs & tourmens con-

tra-

traires: **Avec** le plaisir qu'on prend à manger, faim y est mixtionnee & couplee, & non pas également. Car tant plus est vehemente, tant plus est longue la douleur.

La faim **survient devant** le plaisir qu'on prend à boire & manger, & **jamais** n'est extainte que le plaisir ne meure quand à elle.

Doncques les **Utopiens** pensent bien qu'il ne faut pas faire grande estime de telz plaisirs, sinon en tant que la necessité le requiert, toutefois s'en **réjouissent**, & reconnoissent le bandon & permission de nostre mere nature, qui donne **éjouissance** & recreation à ses creatures, mesme aux choses qu'il faut faire tant **souvent** par necessité. S'il falloit expulser les **passions** quotidianes, qui viennent de faim &

soif

soif, par remedes, dozes, potions & drogues ameres **comme** les autres infirmités qui nous viennent plus à tard: quel plaisir aurions nous de **vi** **vre**? Au contraire volontiers elles entretiennent & **confortent** la beauté, force, & agilité, comme les dons de nature voluptueux & propres. Aussi font les plaisirs qui sont introduis par l'ouye, les yeux & les narines, lesquelz nature ha voulu estre propres & peculiers à l'homme. Car il n'y ha point d'autre espece d'animaux qui contemple la beauté & forme du monde, & qui soit incitée de la grace & **honesteté** des odeurs (si ce n'est à la difference du manger) que le seul homme, & aussi qui **entende** l'acord, ou discord des sons musicaux. Brief les **Utopiens poursuivent** telles sortes de menus plaisirs, comme si ce fussent

les

les sauces donnans **saveur** à la vie humaine, & ont ceste mode en toutes choses que le moindre plaisir n'empesche le plus **grand**, & que voluté quelquefois, n'engendre douleur, ce qui **avient** necessairement, quand ladite voluté est sale & deshonneste ilz pensent estre **une** tres-grande folie d'estre nonchalant de l'honneur de sa beauté, empirer & deteriorer sa force, tourner en paresse son alegreté & promptitude, attenuer son corps de **jusnes**, faire tort à sa santé, & mépriser les autres douceurs & blandices de nature, si quelqu'un ne contemnoit son **privé** profit, pour plus ardamment procurer le bien public, dequoy il espereroit pour sa desserte estre recompensé de Dieu de plus grand plaisir, autrement pour **une** vaine ombre de vertu, s'affliger sans qu'il en re-

p

Notez
cecy dili
gement.

viene bien & utilité à son prochain, & pour porter les adversitez, qui possible n'aviendront jamais, moins facheusement, ce leur semble chose frivole & de neant, & mesme le tour, d'un courage envers soy cruel, & à l'encontre de nature ingratissime, qui renonce à tous ses bienfaits, comme s'il ne daignoit estre tenu à elle d'aucune chose.

Voila l'opinion des Utopiens touchant vertu & volupté, & ne pensent point qu'on en peust trouver de plus veritable selon humaine raison, si religion envoyee du ciel n'inspireroit à l'homme chose plus sainte. En quoy si leur jugement est bon ou mauvais, le temps ne souffre que nous en expliquons rien, & n'est de nécessité: pource que nous avons entrepris de faire narré de leur maniere de faire & de vivre, & non pas de de-

fendre

La felicité des Utopiens & description d'iceux.

fendre & approuver icelle.

Quand au reste, comment que soit que leurs constitutions voient, j'ay ceste credence qu'en nul endroit de la terre, il n'y ha peuple plus excellent, ne Republique mieux fortunee. Ilz sont agiles de corps & fermes, & plus puissans que leur stature ne monstre, qui n'est nonobstant basse ne petite. Et combien que leur terroir ne soit des plus fertiles du monde, ne leur air pas beaucoup sain, ce neantmoins par temperance & sobriété de vivre conservent leur santé, se fortifient contre les corruptions qui en peuvent avenir, & par leur industrie remedient si bien à la terre, qu'en nulle region du monde n'y ha plus grande abondance de fruit ne de bestiaux, ne mesme de gens qui vivent plus longuement, ne qui soyent moins sujets à maladie. On ne voirra point

p 2

seules en ce lieu les choses bien acoustrees, & avec bonne diligence, lesquelles font communement les laboureurs, qui par art & travail ameiorissent les terres, qui de leur nature sont mauvaises, mais on y verra d'avantage par les mains d'un populaire en un endroit, bois & forestz totalement arrachees, & en l'autre plantees: & en ceste besogne ilz n'ont égard à l'uberté & affluence, mais au charroy & vecture, affin que les bois soyent plus pres de la mer ou des rivieres, ou des villes mesmes. Car de loing les fruitz & grains sont amenez par terre à moindre labour, que les voitures ou charges de bois. La gent d'Utopie est facile, recreative, industrielle & aimant requoy, toutefois assez travaillante corporellement, quand il en est mestier, autrement non.

Quand

D'UTOPIE.

229

Quand à l'exercice de l'esprit, jamais ilz ne s'en lassent: Apres donc avoir ouy de nous & entendu quelques propos que nous leur tinsmes touchant les lettres & sciences des Grecz (quand aux Latines, ilz n'en faisoient pas grand conte, fors de ce qui estoit compris es histoires & poësies) vous seriez émerveillez comme ilz nous presserent de leur montrer & lire, parquoy nous commençames leur faire leçons de grec, affin que ne fussions veuz leur refuser plustost nostre premier labour, que d'esperer fruit aucun d'iceluy. Et quand nous eusmes un petit procedé, ilz firent tant par leur diligence, qu'il nous sembla à nostre esprit n'estre vain & frivole leur impartir la nostre, & leur élargir & communiquer si peu de savoir, que nous avons acquis en ceste dite langue. Brief lesditz Uto-

Merveilleuse docilité des Vtopiens.

p 3

Maintenant les grosses bestes sont destinées aux lettres & les beaux esprits corrompus par volupté & aux plaisirs mondains.

piens apres les avoir introduitz vin drent à imiter & contrefaire si aisement les carachtheres des lettres grecques, prononcer tant bien & clerement les motz, les apprendre & retenir si legierement, & les rendre tant fidelement, que ce me semble chose miraculeuse. Une partie d'iceux Utopiens, non seulement enflammez de leur propre vouloir, ains aussi par l'ordonnance de leur Senat entreprendrent à savoir ladite science grecque, & n'y furent éleuz sinon les plus beaux espritz & meurs d'aage d'entre leurs estudians: parquoy n'y eut rien en ladite langue, touchant ce qu'ilz desiroient savoir des bons autheurs, qu'ilz ne parlissent sans faillir (si d'aventure n'y avoit faute aux livres) en moins de trois ans. Et ce qui leur fit apprendre plus facilement (comme je croy) ces dites lettres, c'est qu'aucunement elles approchent de leur langage,

dont

D'UTOPIE.

231

dont j'ay opinion que ceste gent ha prins son origine des Grecz, pource qu'en leur langue, il usent d'aucuns termes grecz, comme aux noms de leurs villes & offices. Quand au residu leur langage est presque tout Persique.

Ilz ont de moy quelques oeuvres de Platon, & plusieurs d'Aristote, aussi Theophraste des plantes. Car quand je fy mon quatrième navigage, en plus grande esperance de n'en revenir jamais, que tost: je mis en la navire, un petit paquet de livres au lieu de marchandise, ledit Theophraste en plusieurs endroitz estoit gasté (dont je fus bien marry) car comme nous estions sus mer, j'avoy esté negligent de le serrer, parquoy se y vint adresser une guenon, laquelle se jouant & folastrant entour, en déchira çà & là quelques fueilletz. D'entre les grammariens ilz ont seulement Lascaris, pource que n'y portay point quant &

p 4

LA REPUBLIQUE

moy Theodoric Gaza, ne dictionnaire aucun fors Hesychius & Dioscoride. Ilz ont les livres de Plutarque tres agreables, & se delectent à l'elegance & facecies de Lucian. Entre les poëtes ilz ont Aristophane, Homere, Euripide & Sophocles de la petite impression d'Alde. Des historiens ilz ont Thucydide, Herodote, & Herodian. En medecine, un de mes compagnons, nommé Tricius Apinatus, y avoit apporté avecques luy quelques petis oeuvres d'Hipocras, & le Microtechne de Galien, desquelz livres ilz font grande feste: Et combien qu'ilz ayent moins affaire, que gens du monde de l'art de medecine, ce neantmoins ceste science en nul endroit de la terre n'est plus en honneur & pris, qu'en Utopie, pource qu'ilz content ceste science entre les tresbelles & utiles parties de Philosophie par l'aide de laquelle Philo-

sophie

D'UTOPIE.

233

sophie quand ilz cherchent les secrets de nature, ilz ne pensent seulement de cela recevoir un plaisir admirable, mais avoir acces grand d'entrer à la grace de l'auteur & ouvrier d'icelle nature naturee. Et sont d'opinion que Dieu à la maniere des autres ouvriers ait exposé & mis en monstre: la machine du monde, pour estre contempee & regardee de l'homme, lequel il ha fait seul capable de ceste tant excellente chose, & que tant plus la creature humaine sera curieuse & soigneuse de voir & remirer ledit oeuvre divin, tant plus l'ouvrier aimera ladite creature, trop plus beau coup que celle, qui comme une beste, ou n'y ha point d'entendement, sans estre émeuë & incitée mettra à dépris ce regard & spectacle tant merveilleux. Les espritz des Utopiens, quand ilz sont exercitez aux letres, ilz ont admirable valeur aux inven-

p 5

tions des artz qui sont commodes à la vie humaine, mais ilz sont tenus à nous de deux choses, c'est de l'art d'imprimerie, & de faire le papier, & non seulement à nous mais à eux mesmes pour la grand part. Or comme nous leur monstrions quelques feuilles imprimées en papier de la façon d'Alde, & leur parlions de la matiere de faire ledit papier, & de l'industrie d'imprimer seulement, sans leur expliquer & declarer plus outre, pource que nul d'entre nous ne savoit absolument ne l'un ne l'autre mestier, soudain vindrent à concevoir en leur entendement tressubtilement la besogne, & comme ainsi soit qu'au paravant ilz écrivissent seulement sus peaux, en écorces & roseaux, tost apres essayerent à faire le papier, & à imprimer. Vray est que pour le commencement ilz ne besognerent gueres bien, mais en experimentant

souvent

 D'UTOPIE.

235

souvent une mesme chose, en peu de temps furent ouvriers en tous les deux mestiers, & firent tant que s'ilz avoyent des copies des livres Grecz, ilz pourroyent avoir grand nombre de beaux livres imprimez de leur impression. Mais pour le present ilz n'ont rien autre chose quand aux livres, que ceux desquelz je leur portay les premiers exemplaires sur les quelz ilz en ont divulgué, & mis en lumiere plusieurs milliers de volumes. Si d'aventure il vient quelque personnage en Utopie pour voir le païs, & s'il est homme de cerveau & d'esprit, & s'il ha veu le monde & leur en puisse parler & deviser, croyez qu'il est le bien venu, pour ceste cause j'y fus fort bien recueilly, & nostre arrivée leur fut agreable. Car volontiers ilz escoutent, quand on leur conte ce qu'il se fait au monde. Quand au reste, gueres de marchans ne vont

ne[sic]

en ce lieu pour **marchander**, qu'est-ce qu'ilz **porteroient**, **sinon** du fer, ou or & **argent**, ou autre telle chose, qu'un chacun aimeroit mieux reporter en son païs. D'**avantage** ce que les marchans pourroient charger en ce païs, eux mesmes l'aiment mieux transporter aux autres regions, & me semble **un** acte de **prudence** d'ainsi les transporter eux mesmes, plus-tost que les étrangers les viennent querir en ce lieu, ce qu'ilz font afin qu'ilz ayent la certitude & cognoissance des moeurs, & de la maniere de **vivre** des nations foraines, & aussi de peur qu'ilz ne mettent en obly l'**usage** & science de la mer & **navigation**.

Des serfs.

ILz n'usent point d'**esclaves** & serfs qui ont esté prins à la guerre, si la guerre n'ha esté me-

La mer-
veilleuse
equité de
ceste **gent**
Utopien
ne.

nee

D'UTOPIE.

237

nee par eux mesmes, & ne se **servent** d'enfans de serfs, ne de **serviteurs** qu'ilz pourroient acheter des autres nations, mais de ceux de leur païs, qui ont esté redigez à **servitude** pour aucun crime, ou de ceux qui sont condamnez à mort aux villes étrangères, dequoy il est le plus, & de ceux là ilz en amenant beaucoup qui ne leur coustent gueres, & le plus **souvent** les ont pour neant.

Telles manieres de **serviteurs** sont contraintz non seulement de besogner & **servir tant** qu'ilz **vivront**, ains sont detenuz & serrez en chartres & prisons apres **avoir ouvré**, ilz traitent plus rudement ceux de leur païs, que les étrangers, comme **ayans** mérité plus dur torment, & comme gens perdus, ou n'y ha nul espoir, de **conversion**, considéré qu'ilz **avo-**

vent esté de jeunesse tant bien nour-
riz & instruitz à vertu, & toutefois

ne

238

LA REPUBLIQUE

ne se sont peu contenir d'estre mé-
chans. Ilz ont aussi d'autres sor-
tes de serviteurs, cestasavoir quand
quelque valet d'une autre region,
qui est povre & bien besognant, de
son gré élit servir en Utopie, ilz le
traitent honnestement, & ne luy
donnent gueres plus de travail, que
ce qu'ilz ont eux mesmes acoustu-
mé de prendre, & ne les reçoit on
gueres moins humainement & dou-
cement que leurs citoyens. Quand
quelqu'un d'eux s'en veut retour-
ner à son païs (ce qui n'avient sou-
vent) ilz ne le retiennent outre son
vouloir, & si ne le laissent aller sans
le bien salarier.

Des ma-
ladies.

Ilz pensent tresbien des mala-
des (comme j'ay dit au paravant) &
n'omettent rien totalement, tant
qu'ilz soyent par medecines, ou
bons traitemens de vins, & vian-
des, remis en santé. Mesme ceux

qui

D'UTOPIE.

239

qui sont malades de maladie incu-
rable, ilz les consolent de leur pa-
role, & de leur presence, en ajoustant
finalement tous les confors qu'il est
au monde possible de leur donner.

Et si la douleur n'est seulement
irremediable, ains continuellement
vexe & afflige le povre patient, lors
les prestres & gouverneurs du païs
viennent amonnester le langoureux,
luy remonstrans puis qu'il est inca-
pable, privé & étrangé de tous plai-
sirs & benefices de vie, n'aportant
qu'ennuy & facherie aux autres, &
à luy mesme nuisible, survivant sa
mort, ne se doit determiner de plus
longuement nourrir ce mal, consi-
deré aussi que la vie ne luy est autre
chose que torment, & ne craigne
mourir, mais qui plus est, prenne

Mort vo-
lontaire

bonne esperance, & s'exempte luy
mesme de ceste tant douloureuse &

miserab

240

LA REPUBLIQUE

miserable vie, comme d'une prison
ou eguillon qui **tousjours** le point,
ou de son gré souffre que les autres
l'en ostent, & qu'en faisant celà,
il détruira par sa mort, non pas
son bien & commodité, mais son
suplice, & fera prudemment, reli-
gieusement & saintement, apres
avoir obey en telz affaires au **conseil**
des prestres, qui sont declarateurs
des **volontez** de Dieu. Ceux à qui ilz
ont persuadé ces choses, volontai-
rement finent leur vie par faim, ou
sont induitz à dormir, & en dor-
mant sont **delivrez** de leurs maux,
sans sentir nullement les douleurs
de la mort, & croyent qu'il est hon-
neste d'ainsi mourir, **homme** n'est con-
traint en ce point finer ses **jours**, s'il
n'y preste son vouloir, & ne laissent
de luy faire plaisir & **service** durant
sa maladie, **autrement** celui **qui** se don-

neroit

D'UTOPIE.

241

neroit la mort sans l'autorité &
conseil des prestres & du Senat son
corps ne seroit point bruslé ne mis
en terre, mais **jetté** sans sepulture
villainement dedans quelque palus ou
bourbier. **Une** fille ne se marie point
en ce país qu'elle n'ayt dix-huyt ans,
& **un compaignon** qu'il n'ayt vint &
deux ans. Si l'**homme** ou la femme **de-**
vant qu'ilz **soyent** mariez sont **convain-**
cus de **furtive** lubricité, on les pu-
nist **grièvement**, & sont **privez** d'e-
stre **jamais** mariez, si le Prince ne
leur fait grace. Le pere & la mere de
famille ou tel acte ha esté perpetré,
comme n'ayant point **bien** fait **devoir** de
les garder, **demeurent** en **grande** infa-
mie & scandale. Et ce qui est cause
qu'ilz font si grosse **punition** de ce de-
lit, c'est qu'ilz **considerent** pour l'**ave-**
nir que peu s'entretiendroyent en

amour **conjugale**, ou il faut **user** sa vie **avec** sa partie, & endurer les en-

Des ma-
riages.

q

242

LA REPUBLIQUE

nuis & facheries de mariage ce pendant, si diligemment n'estoyent refrenez & retrenchez d'adultere. La coustume & mode qui semble à nous irraisonnable & ridicule à choisir femmes, ilz l'**observent** à bon escient, **gravement** & sans moquerie.

Quand quelqu'un d'eux se veut alier par mariage à quelque **jeune** pucelle, ou femme **veuve**, **une** mere de famille honneste & sage fera dépouiller ladite fille ou femme la presentant **devant** l'amoureux, **autant** en fera quelque vertueux homme du-dit amoureux, le **livrant** tout nud **devant** l'amoureuse, & **contempleront** l'un l'autre haut & bas, pour cognoistre si tout y est bien accompli, or **comme** nous n'**aprouvions** ceste coustume, nous en moquans **comme** chose mal decente & deshonneste, les **Utopiens** firent response, qu'au contraire ilz s'**émervoilloyent** de la

gran

D'UTOPIE.

243

grande folie des hommes de toutes les autres nations, lesquelz quand il est question d'acheter seulement **un chevalot** de cinquante solz, ilz ont tant de peur d'estre trompez, que **jaçoit** ce qu'il soit quasi tout nud, encores refusent-ilz à l'acheter, si on ne luy oste la selle & la bride, de peur que souz ces **couvertures** là il n'y ait quelque **ulcere** cachee. Et au contraire, quand il est question de choisir **une** femme, dont il vient plaisir ou facherie à toute la vie, ilz sont si peu sogneux, qu'ilz la prennent non sans grand peril & danger d'estre mal assortez, si par apres quelque chose ne leur plaist, ne la voyant **seulement** que par le visage **découverte**, ou à **grande** peine y ha la largeur d'**une** paume, si que

tout le demourant du corps est envelopé & couvert de robes & acoustremens. Car encores tous ne sont point

q 2

244

LA REPUBLIQUE

si sages, qu'ilz ayent égard seulement à la bonté des moeurs d'une femme, encores que les plus prudens mesmes de ce païs, quand ilz se marient, veulent bien qu'avec les vertus de l'esprit de leurs femmes, soyent adjoustees aussi les graces & perfections du corps. Veritablement telle difformité peut estre cachee souz telles envelopes & rideaux, que apres estre veuë elle pourra totalement aliener le cueur d'un mary d'aimer jamais sa femme, lequel ne se peut plus separer du corps de ladite femme. Et s'il vient à cognoistre ceste difformité apres le mariage contracté, il faut qu'il endure & se contente, donques il est expedient devant le mariage d'y pourvoir par loix & ordonnances affin que nul n'y soit trompé, & d'autant plus sogneusement les Utopiens y ont pensé, pource que c'est la nation seule qui entre toutes autres, de ceste

partie

D'UTOPIE.

245

partie là du monde, se contente d'une seule femme, & le mariage en ce lieu ne se rompt pas souvent autrement par mort, si adultere n'en est cause, ou fâcherie & ennuy de complexion qu'on ne peut tolerer. Quand le mary ou la femme sont offensez par adultere, à celui qui à droit est donné congé par le Senat de changer sa partie, celui qui à tort demeure scandalizé & infame & ne se peut jamais remarier, de repudier sa femme maugré qu'elle en ayt, qui n'a fait faute, & pource qu'il luy est avenu quelque maladie, ou accident, en nulle sorte ilz ne l'endurent. Car ilz disent que c'est chose inhumaine de delaisser un personnage, speciale ment quand il ha necessité de confort

Les divorces.

& consolation, & de se monstrier déloyal à femme & mary quand il est vieil, veu que vieillesse est **sujette** à beaucoup de maladies, & vieillesse

q 3

246

LA REPUBLIQUE

de soy mesme est **une** vraye maladie. Quant au reste, il **avient** aucune-fois **quand** deux gens mariez ne **peuvent** durer ensemble, pour la **contrariété** incompatible de leurs moeurs, de leur **volonté** & accord: se **separent**, & **trouvent** parties **avec** lesquelles ilz esperent **vivre** plus doucement, & se marient, mais **non** pas sans l'autorité du Senat qui n'admet point le **divorce** si la cause ne luy est diligemment cogneuë par le recit des maris, & des femmes. Encores cela ne se fait facilement pour ce que la cour cognoist **que** tel espoir facile de **nouveau** mariage proposé & mis **de-avant** les yeux des personnes n'est chose **utile** à entretenir & conformer l'amour entre **gens** mariez. Parquoy ceux qui **rompent** mariage sont punis de **griève servitude**, c'est **asa-voir** quand **un homme** marié se **joue avec une** femme mariee autre que

la sien

D'UTOPIE.

247

la sienne, ou qu'**une** femme mariee prend son plaisir **avec un** autre que son mary, ceux à qui on ha fait tort repudient les adulteres, & leur est permis de se marier ensemble s'ilz veulent, ou à d'autres, ou bon leur semblera. Mais si **un** homme qui ha esté offensé ou **une** femme à qui son mary ha fait tort, ne **veulent abandonner** leurs parties, & persistent en l'amour d'icelles, qui leur ont fait si **grand** déplaisir, il ne leur est inhibé ne defendu de **vivre** ensemble en mariage, **pourveu que** l'**innocent** voise **avec** ce luy **qui** est **condamné** d'estre en **servitude** & **besognent comme** les autres serfz & criminelz. **Dont il avient** aucunefois **que** la **penitence** de l'un, & soing profita

ble de l'autre **tourment** le Prince à pi-
tié, les remet en leur première liber-
té: mais si celui qui ha offensé **recidi-
ve**, on le fait mourir aux autres de-
litz, nulle loy n'ha estably certaine

q 4

248

LA REPUBLIQUE

punition, mais d'autant **que** le crime est
atroce ou legier, d'autant la peine est
decernee **grande** ou petite par les Se-
nateurs. Les maris punissent leurs
femmes, & les peres & meres leurs
enfans s'ilz n'ont **commis** chose si enor-
me, qu'il les faille punir publique-
ment pour **donner exemple** aux autres.

Mais communement les gros pe-
chez sont punis de **servitude**, & pen-
sent les **Utopiens** icelle **servitude**
n'estre moins **griève** & triste aux **de-
linquans**, que si on les faisoit mourir,
& si aporte plus **grand profit** à la repu-
blique. Car leur **travail** est plus **utile**
& plus profitable **que** leur mort, & par
leur **exemple destournent** plus longue-
ment & plus durablement, & don-
nent terreur aux autres de faire le
semblable. Et si en ce point traitez
ilz se rebellent & recalcitrent, fina-
lement ainsi que bestes indomptees
& felonnes, sont occis ces obstinez

lesq

D'UTOPIE.

249

lesquelz la chartre aussi les chaines
n'ont seu refraindre ceux qui por-
tent leur **captivité patiemment** ne sont
exemptz totalement de toute espe-
rance. Pource que apres **avoir** esté
domptez & chätiez par **long tormens**,
s'on void en eux telle penitence, qui
témoigne & donne apparence que
le peché qu'ilz ont commis leur soit
plus déplaisant que la peine qu'ilz
souffrent: la **servitude** est mitigee, ou
remise par la **prerogative** & autho-
rité du Prince, ou par le commun
accord du peuple. **Avoir** sollicité
une fille pour la deflorer, il n'y ha
moins de danger que de l'**avoir** vio-
lee. Car en tous crimes ilz égalent

La puni-
tion

Punitions
estimees
à l'arbi-
trages des
officiers.

tout effort & propos deliberé à l'acte, & la volonté reputent le fait, disans que l'empêchement ne doit profiter à celui, auquel il n'ha tenu qu'il n'ait eu empêchement.

qu'ilz font de ceux qui sollicitent les filles pour les deflorer.

Les Utopiens prennent grand plaisir

q 5

250

LA REPUBLIQUE

aux folz. Et tout ainsi comme ilz estiment estre grand deshonneur & reproche de leur faire outrage & injure, par semblable ne defendent point qu'on ne prenne recreation à leur folie: Et disent que cela tourne à grand bien aux folz, pource que si aucun est trouvé tant severe & triste qu'il ne rie des faitz & ditz qu'on void en un fol: il ne luy donnent jamais la tuition & garde du dit fol, craignans qu'il ne soit assez doucement pensé de celui à qui il ne peut apporter fruit aucun, ou delectation, qui est le seul bien qui les tient en santé & bonne disposition. De se truffer ou gaudir d'un personnage laid ou imparfait de ses membres, ce n'est le deshonneur de celui qui est moqué, mais de celui qui fait la joncherie, & qui luy reproche folement comme si c'estoit vice une chose qui n'estoit point en sa puissance d'evi-

ter

D'UTOPIE.

251

ter & échever. Ainsi que les Utopiens sont d'opinion que de ne garder point sa beauté naturele, c'est à faire à gens nonchalans & paresseux, aussi reputent-ils insolence, & infamie deshonneste de se farder.

De ceux qui se fardent.

Car ilz cognoissent par experience mesme, que nulle grace de beauté de femme ne la rend tant recommandable à son mary, comme bonté de moeurs & reverence.

Et tout ainsi comme on void qu'aucuns se delectent en la seule beauté d'une femme, aussi n'est-il hom-

me qui y soit retenu, s'il n'y **trouve** vertu & obeissance.

Les **Utopiens** non seulement donnent terreur par punitions à ceux qui auroyent vouloir de mal faire, ains **invitent** à vertu ceux qui ont vouloir de **bien** faire par pris & honneurs proposez, pourtant ont ilz

Les **Utopiens** incitent leurs citoyens à faire leur **devoir** par loyers & presens.

cou

252

LA REPUBLIQUE

coutume de faire mettre en lieux publicqs les statues des excellens personnages qui ont fait quelques plaisirs à la republique en **souvenance** de leurs bons actes, affin que la gloire de leurs **majeurs** soit un éperon & incitation à vertu à leurs posterieurs. Celuy qui sera atteint d'**avoir** pretendu à quelque dignité ou office par corruption, n'ait **jamais** espoir de **parvenir** à aucune, ilz frequentent & **conversent** ensemble amiablement, les Magistratz ne sont arrogans, fiers, ne terribles, ilz sont nommez peres: & se monstrent telz, volontairement on leur fait l'honneur qu'on est tenu de leur faire, les **sujetz** ne les honnorent à regret, les robes precieuses, ne la couronne ne **devise** point le Prince des autres, on le cognoist seulement à **une** poignee & glenne de blé qui se porte **devant** luy, comme l'enseigne

Jugement des ambicieux.

d'un

D'UTOPIE.

253

d'un **Evesque** & Prelat est un cierge que quelque ministre tient en main **devant** luy. Ilz ont bien peu de loix, & s'en contentent pour ce qu'ilz sont bien regis & **gouvernez**, & blâment specialement ceste chose es autres nations, c'est **asavoir** qu'infinis **livres** de loix & d'interpreteurs ne leur suffisent, ilz disent que c'est chose tresiniuste, qu'aucuns hommes soyent obligez à telles **ordonnances**, qui sont en si grand nombre qu'on ne les sauroit parler, ou si obscures qu'ame ne les en-

La dignité du Prince.

tend: les **Advocats** aussi qui **traitent** les causes **finement** & **cauteleusement**, & disputent des loix trop subtilement & malicieusement sont tous expulsez de leur republique, disans que c'est le profit qu'un chacun meine sa cause, & qu'il raconte au **Juge** les choses mesmes qu'il pourroit reciter à son **Advocat**.

Ainsi

254

LA REPUBLIQUE

Ainsi ha-il moins d'ambagez, & plus facilement on tire **une** verité, quand celuy mesme qui plaide conte sa matiere, à qui nul **Advocat** n'ha aprins **un** tas de finesses & faintises dequoy ilz ont acoustumé d'**user**. Parquoy le **Juge** diligemment & industrieusement pese toutes choses, & aide aux hommes simples, contre les tromperies des rusez & cautz, ce qui est difficile d'**observer** es autres nations entre si grand tas de loix perplexes & douteuses.

Quant au reste, en **Utopie** **un** chacun est bon legiste, car comme j'ay dit il y ha bien petit nombre de loix, & tant plus en est l'interpretation grossiere, d'autant plus ilz l'estiment equitable & droituriere.

Consideré (disent-ilz) que toutes loix se promulgent, affin que chacun soit amonesté de faire son office & **devoir**, quand ladite inter-

preta

D'UTOPIE.

255

pretation en est plus sutile & cachee peu en ont la cognoissance, parquoy peu en sont amonestez, mais quand le sens en est plus facile, simple & vulgaire, il est manifesté à tous: autrement **avoir** si grand monceau de loix qui touchent le peuple, & ha besoin d'en estre amonesté & les **savoir**: & toutefois ne les peut entendre, quelle difference y **trouvez** vous: sinon qu'il seroit aussi **utile** de n'en **avoir** point fait: qu'apres qu'elles sont établies les

interpréter en sorte que nul ne les peut exprimer, sinon par grand esprit & longue disputation, à quoy ne peut atteindre pour en chercher le sens, un peuple rude, & de gros entendement, & aussi sa vie n'y peut suffire & vaquer, pource qu'elle est empêchée aux choses qui luy sont nécessaires pour la vie commune. Les peuples

ples

256

LA REPUBLIQUE

les voisins qui sont peuples libres incitez de la bonne police & vertu des Utopiens (car les Utopiens en ont ja plusieurs delivré de tyrannie) vont leur demander des officiers & gouverneurs si que les uns en impetrent tous les ans, les autres pour cinq ans, puis quand lesditz gouverneurs ont fait leur temps ilz les remenant avec honneur & louenge, & en ramenant de nouveaux en leur país. En quoy lesdites nations tresbien certes & salutairement pourvoyent à leur republique, de laquelle (veu que le salut ou dommage dépend des moeurs des chefs, & magistras) que eussent-ils peu plus discrettement & sagement élire, que ceux qui sont inconnus à leurs citoyens, & qui ne peuvent estre divertis d'honnesteté par or ne par argent (que leur profiteroit l'or & l'argent, veu qu'ilz font re-

tour

D'UTOPIE.

257

tour en peu de jours en leur país, & puis ilz n'en ont nul usage) & aussi ceux qu'on ne peut fléchir pour amour ou haine d'aucun. Lesquelz deux maux avarice & affection, depuis qu'ilz s'apuyent à quelques jugemens, soudain pervertissent & rompent toute la bonne justice, qui est le trespuissant nerf de la Republique.

Les Utopiens appellent ces peuples à qui ilz baillent des gouverneurs, qui par eux leur sont demandez, leur confederez & alliez, & les autres à qui ilz ont fait quelques

Aliances des Utopiens

biens, ilz les nomment & appellent leurs grans amis.

La paix que les autres peuples font entre eux, & mesme la rompent & renouvellent si souvent. Les Utopiens ne s'en soucient, & n'en font jamais avec nation aucune, car de quoy sert faire paix (disent-ilz.) Il semble que nature ne soit assez suf-

Les Utopiens ne font jamais paix avec les autres nations.

r

258

LA REPUBLIQUE

fisante d'avoir mis amitié entre les hommes, & quiconque la contemne aura il plus de soing du contrat verbal qui se fait de la paix, qu'il n'ha de la chose mesme, & de la nature?

Et ce qui les attire à ceste fantasie là, c'est qu'en ces quartiers circonvoisins de eux, les Princes ne gardent gueres fidelement leurs promesses, ne la paix aussi. Ou au contraire en Europe, & principalement es parties que la foy de nostre Seigneur Jesus Christ & la religion possede, la majesté & autorité de la paix est saintement & inviolablement observee, & en partie par la justice & bonté des Princes Chrestiens, aussi pour la reverence & crainte des Papes, lesquelz comme ilz ne se chargent de rien qu'ilz n'observent religieusement & entierement, ainsi commandent à tous Princes, qu'ilz demeurent constans en toutes leurs pro-

messes

D'UTOPIE.

259

messes, & ceux qui y contreviennent les contraignent par censures pastorales, & justes severitez, & à juste droit ilz pensent que ce soit chose deshonneste, si la foy default, à ceux qui sont en leur propre nom appelez fideles.

Mais en ceste nouvelle partie du monde terrestre, cestasavoir, pres des Utopiens, que la ligne de l'equinocxe separe moins de cestuy nostre país, que la vie & les moeurs en

different: il n'y ha point d'assurance à la paix, & d'autant plus qu'elle est estrainte & conformee de plusieurs saintes cerimonies, d'autant plus **legierement** elle rompt, pource que facilement se **trouve** aux contratz & appointemens quelque parole de finesse & tromperie, qui y est inseree & dictee tout de gré par caultelle, en sorte que lesditz contratz ne **peuvent** estre estrains de si fermes

r 2

260

LA REPUBLIQUE

obligations, qu'il n'échape quelque mot, qui soit cause à la fin de la deception & moquerie de la paix, ensemble de la promesse & foy.

Et si ceux qui sont **avec** ses Princes qui se glorifient **avoir** eux memes esté **inventifz** de ce conseil, **trouvoient** ceste ruze fraude & deception aux contratz & apointemens, des personnes **privees**, ilz **crieroient** apres eux par **une** fiere & grande arrogance, & diroient que ce seroit vray sacrilege, & chose digne d'estre punie au gibet, dont il **avient** que **justice** ne semble estre autre chose qu'**une** vertu vulgaire, **trivale[sic]**, & de petite estofe, qui est plantee & assise tout au bas du Throne royal, ou bien qu'ilz en soyent deux **justices**, l'**une** allant à pied, & se trainant par la terre appartenant au peuple, qui soit enchainee de tous costez de plusieurs chaines, de crainte qu'elle ne

se

D'UTOPIE.

261

se **jette** hors de l'enclos ou elle habite. L'autre est la **justice** des Princes, qui d'autant qu'elle est plus magnifique & somptueuse, que la **justice** du peuple, d'autant est elle plus libre & franche, à laquelle n'est rien illicite, sinon ce qu'il ne luy plait point.

Je croy que ceste maniere de **vivre** des Princes susditz, qui gardent tant mal la paix, est cause que

les **Utopiens** n'en veulent point faire de confederation, & s'ilz **vivoyent** en ce païs icy, possible **changeroyent** ilz leur opinion. **Jaçoit** ce qu'il semble aux susditz Princes, que la paix en ce point soit bien gardee, nonobstant ceste coustume **mauvaise** d'ain si confermer ladite paix, ha prins accroissance au païs, par laquelle est fait que les **hommes** pensent estre nez, pour estre ennemis l'un à l'autre, & que **justement** se **peuvent** entretenir si

r 3

262

LA REPUBLIQUE

la paix ne le defend (quasi comme si l'aliance de nature ne fust valable assez de **joindre** & alier **un** peuple **avec un** autre peuple, qu'une montagne ou **un** ruisseau separe par petite distance de lieux) or quand la paix est ainsi faite & confermee comme j'ay dit, ce neantmoins l'amitié entre eux n'en est point plus **convalidee** ne corroboree, ains demeure **une** licence de courir les terres les **uns** des autres, en **tant** que tout à escient en faisans leurs contratz des paix, font paroles comprises ausditz accordz cauteusement & malicieusement, qui n'empeschent qu'ilz ne soyent ennemis, **comme** s'ilz n'**avoient** fait aucun traité de paix. Les **Utopiens** au contraire sont d'opinion, qu'on ne doit estimer **homme** son ennemy, qui n'ha fait tort ou **injure**, & que l'aliance de nature entre les hommes, doit tenir le lieu

de

D'UTOPIE.

263

de paix, qui est trop meilleur & plus valable estre **conjoint** par **bienveillance**, que par promesses & apoinement, & estre **uny** & conferé de cuer, que de paroles.

De la maniere de guerroyer des Utopiens.

LEs **Utopiens** destestent &

ont en horreur la guerre, comme **une** chose brutale, laquelle toutefois entre nulles bestes n'est tant en **usage** comme entre les hommes, & ne font pas grande estime de la gloire qu'on va cherchant en fait d'armes, qui est contre la mode presque de toutes nations. Et **jaçoit** ce que assiduellement non seulement les hommes, mais aussi les femmes à quelques **jours** determinez s'exercent audit mestier, de crainte qu'ilz ne **deviennent** rudes & mal adextres, quand l'**usage** le requiert, toutefois **communement** ilz n'entrepren-

r 4

264

LA REPUBLIQUE

nent bataille, si ce n'est pour defendre & garder les terres & limites, ou pour repousser les ennemis répanduz parmy les champs de leurs amis & alliez, ou par compassion **delivrer** quelque peuple oppressé de tyrannie, de la **servitude** & **joug** d'un **tyrant**, ce qu'ilz **font** de tout leur **pouvoir** par humanité & clemence.

Combien qu'ilz facent plaisir de leur aide, & non pas, pour aussi defendre **tousjours**, mais aucunefois pour rendre & faire la vengeance du tort fait à leurs amis.

Mais **savez** vous comme ilz font celà? certes ilz le font quand on va par **devers** eux à conseil, & que la chose est encores entiere, & s'ilz **sont** d'opinion qu'on **doive** faire la guerre, & **aprovent** la chose quand on ha demandé ce qu'on querele, & l'**averse** partie n'en veut faire restitution, alors eux mesmes établis-

sent

D'UTOPIE.

265

sent & constituent la guerre estre menee, & **non seulement** toutes les fois que les ennemis ont fait courses & ribleries, ou emporté quelque butin, mais encores plus cruellement quand en quelque lieu on ha fait **in-**

jure aux marchans de leursditz amis souz **couverture** de loix ini-ques, ou qu'ilz ont esté **trompez** souz couleur de **justice** par **mauvaise** interpretation, & sinistre déguisement des bonnes ordonnances. **Jamais** lesditz **Utopiens** n'entreprendrent faire la guerre **contre** les Alaopolites à la **faveur** des Nephelogetes (qui fut faite **un** peu **avant** nostre temps) sinon pource que les Alaopolites souz ombre d'équité & droit **avoient** fait outrage aux marchans des Nephelogetes ainsi qu'il leur sembloit.

Or fust à droit ou à tort l'**injustice** fut punie par si cruel conflict, que toutes les deux nations qui

r 5

266

LA REPUBLIQUE

estoyent tresflorissantes en souffrirent grosse perte, si que les Nephelogetes furent grandement endommagez, & les Alaopolites defaitz & vaincuz, puis la reddition & **servitude** desditz Alaopolites termina beaucoup de maux, qui sourdoyent de **jour** en **jour**, & si multiplioyent l'**un** de l'autre. Par laquelle reddition & **servitude** lesditz Alaopolites tomberent en la **sujection** des Nephelogetes, qui n'estoyent à comparer en cas d'opulences & richesses aux Alaopolites, au temps qu'ilz fleurissoyent.

Or à ceste **journee** n'estoyent assemblees seulement les puissances de ces deux peuples, ains aussi l'inimitié, les efforts, & les biens des nations **circonvoisines**.

Voila comme les **Utopiens** **poursuivent** áprement l'**injure** faite à leurs amis, pour argent & pecune, &

ne

D'UTOPIE.

267

ne se vengent pas ainsi du tort qui leur est fait à eux mesmes.

Si d'**aventure** il **avient** qu'ilz **soyent** deceuz en perdant de leurs biens,

moyennant qu'on ne face point d'ef-
fort & violence à leur corps, ilz ne
s'en **monstrent** point **autrement** cour-
roucez, sinon qu'ilz ne veulent fre-
quenter ne trafiquer **avec** leurs-
ditz trompeurs, **jusques** à ce qu'ilz
ayent satisfait.

Non qu'ilz ne soyent aussi soi-
gneux de **leurs** citoyens, comme de
leurs confederez, mais ilz sont plus
mal contens qu'on **told[sic]** le bien d'i-
ceux aliez, que le leur propre, pour
ce que les marchans de leurs amis,
quand ilz perdent quelque chose,
c'est de leur argent ou bien particu-
lier, & pourtant en **reçoivent** ilz
plus de dommage: mais leurs ci-
toyens s'ilz perdent quelque chose,
tous participent à la perte, car c'est

du

268

LA REPUBLIQUE

du bien public, puis de ce qu'ilz ont
en abondance chez eux, c'est com-
me **une** chose superflue, & qui au-
trement ne se transporte dehors du
païs, parquoy s'il en **avient** detri-
ment, ame d'eux ne s'en sent: pour-
tant sont d'opinion que ce seroit
trop grande inhumanité de venger
tel dommage par la mort de plu-
sieurs, duquel personne d'entre eux
n'en aperçoit l'incommodité, ou en
son boire & manger, ou à l'entrete-
nement de son corps, & de sa vie.

Quand au reste si aucun d'iceux
est en quelque contree blecé, ou mis
à mort soit par conseil public, ou
particulier, la chose connue & **ave-
ree** par leurs ambassadeurs, **jamais**
on ne les apaise qu'ilz ne denoncent
la guerre, si les coupables ne leur
sont rendus,lesquelz ilz punissent
de mort ou **servitude**. Victoires ac-
quises par sang, leur fachent, &

mesme

D'UTOPIE.

269

mesme en ont honte, estimant estre
une besterie d'acheter trop **une** mar

chandise, combien qu'elle soit precieuse.

Ilz se glorifient & réjouissent grandement quand leurs ennemis opprimez, sont vaincus par fraude & finesse, & en triomphent publiquement pour ceste chose, d'avantage en dressent les trophées en quelque lieu eminent, comme si ce fust une grande prouesse d'avoir ainsi vaincu. Car alors virilement & vaillamment ilz se vantent d'avoir fait acte vertueux & belliqueux, toutes les fois qu'en ce point ont acquis la victoire, c'est asavoir par force d'esprit & subtilité, ce qu'une autre beste ne peut faire, fors l'homme: Pource que (disent ilz) les Ours, Lyons, Sangliers, Loups, Chiens & autres bestes ne bataillent sinon par force corporelle, entre lesquelles ainsi

que

270

LA REPUBLIQUE

que maintes nous surmontent de puissance & cruauté, aussi nous les surmontons toutes d'esprit & de raison. En leurs guerres ilz ont égard à une chose, c'est qu'ilz se contentent quand ils obtiennent le cas dequoy ilz querelent, lequel s'il leur eust esté octroyé des le commencement n'eussent jamais fait la guerre. Mais si la chose va autrement, ilz appetent si severe vengeance de ceux à qui ilz imputent le fait, que la terreur pour l'avenir les destourne de s'enhardir à faire le semblable.

Voila le but qu'ilz establisent de leur intention, lequel toutefois ilz viennent à toucher avec prudence & maturité, & quand il en est temps. En sorte qu'ilz sont bien plus soneux d'éviter s'il est possible, l'aventure & peril de guerre, que d'acquiescer bruit & louenge par icelle. Doncques incontinent que la guerre

est

D'UTOPIE.

271

est denoncee, font de petis escritz,

ou cedulaes, lesquelles ilz signent de leur seing public, & les font pendre secretement sur la terre de leurs ennemis, en quelques lieux **eminens**, tout en **un** temps, par lesquelles ilz promettent **grans** salaires à ceux qui **occiront** le Prince ennemy, puis font promesse aussi de **donner** loyer (non pas si grand, mais toutefois opulent & magnifique) à ceux qui en feront autant aux personnages, desquelz les noms sont specifiez en ces mesmes cedulaes, lesditz personnages **condemnez** par eux à mort, sont ceux qui apres le Prince ont esté **inven-teurs** du conseil prins contre eux pour faire la guerre. Tout ce qu'ilz ont determiné de donner aux meurtriers susdit, ilz le doublent quand on leur ameine **un** desditz personnages proscriptz en vie. Et mesme si ceux qui sont proscriptz & **condam-**

nez

 272

LA REPUBLIQUE

nez veulent faire le semblable **en-vers** leurs **compagnons**, ilz ont le loyer que j'ay allegué, & leur remet on la peine **qui** leur estoit deputee: parquoy il se fait de legier, que ledit Prince & aussi lesditz proscriptz ayent difidence de tous les autres, & mesme ne se fient pas **l'un** à l'autre, & ne sont gueres asseurez, & sont en **grande** crainte, & non en moindre peril. Il est tout certain que **souventefois** par cela est **avenu** que la plus grande partie, & mesme le Prince ont esté trahiz de ceux à qui ilz se **fioyent** totalement. Voila **comment** les dons & presens **contraignent** & poussent à tout mal ceux qui sont **avaricieux**, & qui n'ont **jamais** suffisance.

Les **Utopiens** recordans en quel danger iceux dons amonnestent les hommes de se hazarder, **mettent** peine que la grandeur du peril soit **re-compensee** par magnitude & **abondan-**

ce

 D'UTOPIE.

273

ce de biens, pourtant promettent-ilz non seulement gros monceau d'or, ains terres & lieux de **grand revenu**, en endroitz seurs, chez leurs amis, lesquelz ilz assignent comme leur propre & à **jamais**, à ceux qui font telz actes, & leur tiennent promesse fidelement & entiere. Les **Utopiens** s'estiment acquerir grand honneur, **comme gens** prudens & discretz, par ceste mode de mettre à pris, & acheter son ennemy, ce que les autres nations blâment & **reprouvent**, comme si ce fust le fait d'un cueur cruel & degenerant d'humanité. Au **contraire** les **Utopiens** le se **attribuent** à grande louange, qui comme sages & bien **avisez** par tel moyen se dechargent & exemptent de grosses guerres, sans coup ferir, & si disent qu'ilz sont humains & misericordieux, pource qu'ilz **rachentent** la vie de grande **quantité** d'innocens par la

s

274

LA REPUBLIQUE

mort de peu de coupables, lesquelz innocens eussent esté tuez en bataillant, tant de leur costé comme de la part de leurs ennemis, ayans quasi aussi grande pitié du commun peuple & tourbe ennemie comme des leurs, **sachans** que de leur gré ilz n'entreprennent la guerre, ains y sont contrains par la furie des princes. Et si la chose que j'ay **devant** dite ne vient ainsi, ilz **trouvent** le moyen de semer quelque discorde entre le frere du prince (s'il en ha) & ledit prince, ou entre luy, & aucun gros seigneur de sa cour, luy **donnant esperance** de **jouyr** quelquefois du royaume. Et si telles sortes de ligues & **factions** ne se **peuvent** faire au royaume, ilz suscitent à leurs ennemis le peuple voisin, & les **mettent** en different, faisant venir quelque viel titre, ou droit de quelques terres à lumiere, de quoy les Roys ne sont **jamais** de-

fail

D'UTOPIE.

faillans. D'avantage leur promettent aide de leurs biens pour mener la guerre, & leur élargissent abondamment or & argent pour ce faire. Quant est de leurs citoyens le moins qu'ilz peuvent ilz les hazardent aux conflitz, lesquels ilz cherissent & aiment tant, & mesme iceux prisent tant l'un l'autre, qu'ilz ne voudroyent volontiers changer & permuter l'un d'entre eux, pour un prince ennemy. Et pour ce que tout l'or & l'argent qu'ilz ont s'employe seulement à l'usage de la guerre, ilz ne le distribuent pas envis*, ny à regret, car s'il estoit tout dépendu à cet affaire, ilz ne laisseroyent à grassement vivre comme ilz ont de coutume. Aussi outre leurs richesses domestiques, ilz ont un thesor infiny hors de leurs païs, auquel sont obligez (comme j'ay dit devant) plusieurs nations, ainsi entretiennent de cela de tous costez gens de guerre qui

s 2

sont à leur soude, & les envoient aux conflitz quand besoin en est, & principalement les Zapoletes. Ce peuple est loing d'Utopie deux cens cinquante lieuës, vers soleil levant, nation barbare, sauvage, farouche, agreste, cruelle, tenant de la nature des foretz & ápres montaignes ou ilz sont nourris, gent endurcie, patiente au froid & travail, ignorante de tous plaisirs & voluptez, ne s'apliquant au labourage, nonchalante d'edifices & vestemens, ayant seulement le soing de bestail, & pour la plus grande partie vivant de venaison, & de proye, & rapine. Ces gens là sont seulement nez à la guerre, cherchans tous les moyens de guerroyer, & depuis qu'ilz les ont trouvez, ilz les prennent convoiteusement, puis partent de leur païs en grosse troupe, s'offrent pour bien petis gages, à tous ceux qui les de-

man

mandent, ilz **savent** seulement le mestier, de quoy on acquiert la mort, ilz bataillent vertueusement, vaillamment, & fidelement pour ceux qui les gaignent, mais ilz ne s'obligent à nul certain **jour**, ilz se viennent rendre à **un** party souz ceste condition, que si le **jour** d'après l'**adverse** partie leur donne plus gros gages ilz y demeureront. Et si le **jour ensuivant** les premiers qu'ilz ont **servis**, leur offrent d'**avantage**, ilz retournent souz leur soude. On ne fait gueres de guerres, que la plus **grande** partie d'iceux ne soit en l'**un** & l'autre exercite: parquoy **avient** de **jour** en **jour** que ceux mesmes qui sont de parentage & affins qui estoient gagez ensemble, & **suivoient un** party, & **vivoient** familièrement & amiablement les **uns avec** les autres, **un** peu apres tirez, & separez en **divers**

s 3

278

LA REPUBLIQUE

ostz, guerroyent mortellement l'**un** contre l'autre, & d'**un** courage ennemy oublieux de leur race & amitié s'entretuent, non émeuz & incitez, pour autre cause à s'entredomager & nuire, sinon qu'ilz sont pour bien petit d'argent faitz soudads de **divers** princes, auquel argent ilz mettent si fort leur fantasia, que s'ilz **trouvent** qui leur donne **une** piece outre leurs gages qu'ilz **reçoivent** pour **jour**, facilement ilz seront induis à changer de partie. Ainsi legierement sont-ilz **abrevez d'avarice**, qui ne leur profite toutefois en rien. Car ce qu'ilz acquierent par sang, ilz le consomment & dissipent soudain en superfluité & excès miserable.

Ce peuple icy meine la guerre pour les **Utopiens** contre tous venans, pour ce qu'ilz sont mieux gagez desditz **Utopiens**, que nulz

autres

autres. Ainsi que les Utopiens s'acc-
 communiquent de gens de bien des-
 quelz ilz usent, aussi s'alient ilz de
 mauvais garnimens dequoy ilz abu-
 sent. Lesditz quand il en est temps,
 sont par eux exposez aux hazars &
 grans dangers, par l'impulsion &
 atraitz de magnifiques promesses,
 dont souvent la plus grande partie
 d'iceux méchans aventuriers, ne re-
 viennent de la guerre pour deman-
 der ce qui leur estoit promis. A ceux
 qui demeurent vivans ilz leurs tien-
 nent promesse fidelement, & en-
 tierement, affin qu'ilz les enflam-
 ment pour l'avenir à semblables
 entreprises & hardiesses. Ilz ne
 chaut pas beaucoup aux Utopiens
 s'ilz perdent gros nombre desditz
 Zepoletes considerans qu'ilz feroient
 grand profit au genre humain, s'ilz
 pouvoient nettoyer & purger le mon-
 de de tout cet amas de peuple tant

s 4

mauvais & detestable. Apres cesdi-
 tes bendes d'aventuriers, les Uto-
 piens usent des compagnies de ceux
 pour qui aucunefois ilz prennent les
 armes pour les defendre, puis s'ai-
 dent de la gendarmerie de leurs a-
 mis & confederez, finalement ilz y
 ajoustent leurs citoyens, d'entre les-
 quelz ilz élisent un homme de guerre
 éprouvé qu'ilz constituent chef de
 toute l'armee, auquel ilz substituent
 deux lieutenans, mais ce pendant
 que ledit capitaine & colomnal est
 sain & entier, les deux autres n'ont
 nulle charge, mais s'il est prins ou
 tué, l'un des deux lieutenans luy suc-
 cede comme par droit hereditaire,
 puis à l'autre lieutenant est ajoint un
 tiers, affin que si d'aventure le capi-
 taine perissoit, tout l'exercite ne
 fust troublé & mis en route (comme
 le sort de guerre est variable) de
 chacune cité on élit un de leurs soul-

dads.

dads, qui s'exercite au train de la guerre pour ces fins, pour guerroyer dehors, **jamais** on ne pousse aux armes **un** personnage maugré qu'il en ait: pource qu'ilz sont bien assurez que si aucun de sa nature est craintif, il ne fera rien de proesse, mais, qui pis est, donnera crainte à ses compagnons. Mais s'il est question, que quelque bataille **surviene** en leur païs, ilz mettent telles manieres de gens lâches & couars (moyennant qu'ilz soyent sains) dens les **navires**, parmy les hardis & **chevaleureux**, ou ilz les placent ça & là sus les murailles, en quelque lieu ou ilz ne puissent fuir, ainsi la honte qu'ilz auroyent de tomber entre les mains de leurs ennemis, & le desespoir de fuyr, leur ostent la crainte, & **souvent** l'extreme necessité se **convertist** en proesse & ma-

s 5

gnanimité. Et tout ainsi que nul d'eux n'est mené à la guerre outre son vouloir, aussi on ne defend point aux femmes d'y aller s'elles veulent acompagner leurs maris.

Mais (qui plus est) y sont amonestees & incitees par louanges.

Et quand elles s'y **trouvent**, sont renees **joignant** de leursditz maris, & tout à l'entour sont mis leurs enfans, leurs parens, & leurs affins, affin que mieux puissent secourir les **uns** les autres: pource que d'**avantage** nature les émeut plus à s'entraider, que s'ilz n'estoyent de parentage.

Ce leur est **un** grand vitupere & éclandre quand l'homme **revient** de la guerre sans sa femme, ou la femme sans l'homme, ou quand le filz retourne apres **avoir** perdu son pere: dont il se fait que ceux qui

ont

ont encouru tel reproche, s'ilz viennent entre les mains des Utopiens ilz sont **jugés** à estre longuement **avec** tristesse & ennuis à la guerre **jusques** à la mort, moyennant que les ennemis **perseverent** à guerroyer.

Tout ainsi comme sur toutes fins ilz sont sogneux d'**éviter** qu'ilz ne bataillent eux mesmes, s'ilz **peuvent** estre exemptz de s'y **trouver**, ains mettre en leur lieu quelques soudoyers, pareillement quand il ne se peut faire autrement, qu'il ne faille qu'ilz ne soyent presens au conflit, ilz l'entreprennent aussi hardiment, comme ilz ont prudemment refusé, autant qu'il leur ha esté licite: & ne s'échaufent point tant de la premiere impetuosité, qu'ilz s'en affoiblissent par trait du temps, ains persistent, & par con-

tinua

tinuation s'enforcent petit à petit, & ont le courage si ferme qu'on les tueroit plustost, que de leur faire tourner le dos. Car ceste assurance de **vivres** qu'**un chacun** ha en sa maison, & le nonchaloir de penser pour l'**avenir** de leurs posterieurs (qui est **un** soucy qui debilite en tous lieux les cueurs magnanimes) les **éleve**, & ne se laissent pour ceste cause **succomber**. D'**avantage** le **savoir** qu'ilz ont aux armes leur donne **confiance**. Finalement les **bons** propos, & droiturieres opinions par lesquelles ilz sont des leur **jeunesse** instruis aux bonnes ordonnances de leur republique, leur **ajoustent** vertu & proesse: par laquelle ilz ne méprisent pas tant leur vie, qu'ilz la voient exposer aux dangers **folement**, aussi ne la tiennent-ils point si chere, que **quand** honnesteté les induit à la **mettre** en

peril,

peril, qu'ilz la vueillent retenir **avari-
cieusement**, & honteusement.

Quand ilz sont en la grand'cha-
leur de conflit & au fort de la guer-
re, **une** bende des plus **chevaleu-
reux jouvenceaux** qui ont **conjuré**
à la mort du chef d'armée **adversai-
re**, & qui se sont voez de **vivre** ou
mourir en ce détroit, vont par les
rens cherchant ledit chef en l'**inva-
dant** en appert, ou l'assaillent par fi-
nesse & ruse, & pres & loing ne de-
mandent autre. Finalement par la-
dite compagnie qui est grande, &
tousjours persistente (car quand au-
cuns sont lassez on en met incessam-
ment de frais à leur lieu) ledit chef
est oppugné, si qu'il **avient** bien à
tard qu'il ne soit occis, ou qu'il ne
vienne vif en la puissance de ses en-
nemis, s'il ne se **sauve** à la fuite.

Si la victoire est pour eux, ilz n'y

vont

vont point par meurtre, ilz pren-
nent plus **volontairement** les fuyans
à mercy, qu'ilz ne les tuent, & ne les
poursuivent jamais, que ce pendant
ilz ne retiennent **une** compagnie de
leur gendarmerie en ordre & equi-
page chacun souz son enseigne:
aussi permettent plustost que tous
leurs ennemis se retirent, qu'ilz
s'acoustument à **suivre** lesditz fuyans
(qui seroit pour troubler & met-
tre en desordre leur exercite) s'ilz
n'ont la victoire de l'arrieregard-
de, posé qu'ilz ayent mis en rou-
te l'**avantgarde** & la bataille:
ayans **souvenance** que maintefois
leur est **avenu** qu'après que la plus
grand' part de tout leur exercite
estoit rompue & succombée com-
me leurs ennemis se **réjouissoyent**
de la victoire, & **poursuivoient** les
fuyans deçà & delà: lors **un** petit

nom

nombre desditz Utopiens qui avoit esté mis à part pour donner secours si mestier estoit de leur gendarmerie, & pour entendre aux aventures & accidens qui pourroyent s'offrir, voyans lesditz ennemis vagans, dispars & répandus en mains endroitz, se tenans trop asseurez, soudain les vindrent assaillir, & changerent la fortune de tout le conflit, si que lesditz Utopiens osterent des mains de leurs ennemis la victoire, qui estoit ausditz ennemis indubitable & certaine, finalement les vaincus surmonterent les vainqueurs leur fois, il n'est pas aisé de savoir conjecturer si lesditz Utopiens sont plus caux & subtilz à dresser ruses & finesses à leurs ennemis, qu'à éviter icelles tromperies, ilz font semblant aucune-fois de vouloir tourner le dos, mais

ilz

ilz pensent de l'opposite, & quand ilz se veulent retirer, ilz le font en sorte que leurs ennemis estimeront du contraire. Or s'ilz se sentent pressez de lieu, ou du trop grand nombre, adonc une belle nuit, sans faire bruit remuent leur camp, ou jouent de quelque autre ruse, ou bien de jour petit à petit reculent, en gardant si tresbon ordre que leurs ennemis ne sont moins en peril de les assaillir ainsi fuyans, que s'ilz tenoyent bon, ilz munissent leur camp tresdiligemment de fossez larges & profonds, & jettent la terre dedens leur dit camp tout le long des fossez, & en cela ilz n'ont de manouvriers ou pionniers autres que les souldads, tous y besognent fors ceux qui sont en armes sur les rampars faisans le guet, de crainte des écarouches & soudains alarmes, donques à rai-

son

son que tant de gendarmes s'efforcent de fortifier leur dit camp, plus legierement qu'on ne sauroit croire ilz dressent de grandes munitions, qui circuissent & contiennent grande espace de lieu, pour recevoir & soustenir les coups, ilz sont armez d'armures fortes & puissantes, qui ne sont pesantes ny empeschantes à se mouvoir & voltiger, si qu'en nageant mesme ne les griévent. En leurs exercices & apprentissages du fait de la guerre, ilz s'acoustument à nager tous armez. Les bastons dequoy ilz bataillent de loing, sont fleches & sagettes, lesquelles ilz tirent puissamment & fort droit, non seulement à pied, ains aussi à cheval, pour guerroyer de pres, ilz n'usent d'épees, mais d'une sorte de haches, qui sont agues & pesantes, & n'en frapent d'estoc ou de taille qu'ilz

Les sortes des armures dequoy usent les Utopiens.

t

290

LA REPUBLIQUE

ne tuent. Ilz inventent industrieusement aucunes machines belliques & artilleries, & quand elles sont faites ilz les celent soigneusement, de crainte que leurs ennemis n'en oyent le vent, car si elles estoient manifestees devant qu'on vint à la guerre, la chose leur pourroit plus tost tourner à moquerie, qu'à leur profit. En les forgeant sur toutes choses ilz prennent garde qu'elles soyent faciles à mener & à ramener.

Ilz gardent tant entierement & inviolablement les tréves donnees avec leurs ennemis, que si sur ces entrefaites ilz sont provoquez à guerre, ilz ne les veulent rompre.

Ilz ne pillent ne ne gastent les terres de leursditz ennemis.

Et ne bruslent pareillement les grains, mais qui plus est, autant qu'il leur est possible ilz mettent ordre

que

Comme ilz gardent les treves.

D'UTOPIE.

291

que lesditz grains ne soyent foulez & marchez des pieds des hommes, & des **chevaux**, estimans que la chose croist pour leur **usage**.

Ilz n'offensent jamais, & ne blecent **un** homme desarmé, si ce n'est quelque espion: les villes qui se rendent à eux, il les gardent, mesme celles qu'ilz ont prises par assaut, ne les sacagent, mais ilz font mourir ceux qui ont empesché la reddition d'icelles, & mettent les autres défenseurs à **servitude**, ilz ne touchent à ceux qui ne se **peuvent** defendre, s'ilz **trouvent** aucuns qui ayent donné conseil de rendre lesdites villes, ilz leur donnent quelque portion des biens de ceux qu'ilz ont condamnez à mourir: le reste ilz l'élargissent aux gendarmes qui sont venus à leur secours. Nul d'eux ne prend du butin. Quand la guer-

t 2

292

LA REPUBLIQUE

Pour le jour-d'huy les vainqueurs portent la plus grand partie des frais.

re est finee, leurs confederez pour qui ilz ont bataillé ne portent pas les frais, mais les vaincus, & leur font payer à ceste cause, **une** partie en argent, qu'ilz **reservent** pour semblable affaire de guerre, l'autre partie en terres qui leur demeurent **tousjours**, & qui ne sont de petit **revenu**.

Ilz ont maintenant en plusieurs nations telles sortes de rentes, lesquelles procedees petit à petit de **divers** affaires se sont montees à plus de sept cens mille ducatz tous les ans. Et sur ces terres là ilz **envoyent** quelques **uns** d'entre eux demourer, qui sont comme **receveurs**, **vivans** magnifiquement, & se monstrent gros seigneurs en ces lieux.

Après que lesditz **receveurs** sont eux & leur train entretenus dudit

revenu,

D'UTOPIE.

293

revenu, il demeure encores gros deniers qu'ilz mettent en leur thesor public, si d'aventure ilz ne les aiment mieux prester & accroire au peuple de ce païs. Ce qu'ilz font aucune-fois, & les delivrent jusques à ce qu'ilz en ayent affaire, & encores à grand peine avient il jamais qu'ilz redemandent le tout. De ces terres là ilz en assignent une portion à ceux qui se mettent par leur enhortement au danger que j'ay déclaré cy devant. Si quelque Roy ou Prince prend les armes, & s'il s'appareille d'invader leur tenement, soudain avec grosse puissance hors de leurs limites vont au devant, & n'entreprennent gueres souvent de faire guerre sur leurs terres, & ne leur avient pas si grande nécessité, qu'elle les contraigne de recevoir en leur isle le secours d'aucune nation étrangiere.

t 3

294

LA REPUBLIQUE

Du cultivement, maniere d'adorer, religion, & creance des Utopiens.

Leur religion & maniere d'adorer n'est seulement differente par toute l'isle, ains par toutes les villes, les uns adorent le Soleil, les autres la Lune, & les autres quelque autre estoile ou planette au lieu de Dieu: aucuns y ha qui prisent & honorent & tiennent non seulement pour Dieu, mais pour leur souverain Dieu quelque personnage, duquel la vertu & la gloire au temps passé ha resplendy & ha esté en bruit, mais bien la plus grande partie, & la plus sage d'entre eux ne croit rien de tout cela, mais pense qu'il est quelque seule deité à eux incognue, qui est eternelle, immense, inexplicable, & qu'humaine pensee ne peut

compr

comprendre, diffuse par ce monde **universel**, non en sa magnitude, mais en sa vertu: & iceluy ilz appellent pere.

Ilz confessent que toutes choses prennent de luy leur commencement, accroissance, moyen, continuation, changement, alternation & fin, & ne font les honneurs qui apartiennent à Dieu, à nul autre. Et **jaçoit** que les **uns** & les autres ayent **une** creance **diverse** & différente, ce neantmoins **conviennent avec** ceux cy en ce point. C'est **asavoir** qu'ilz sont d'opinion qu'il est **un souverain** seigneur, auquel on doit attribuer louange, & la **providence** du monde & son **université**, & tous l'appellent communement en langage du païs Mythra, mais ilz sont discordans en ce, car ceux qui adorent le Soleil disent que c'est luy

t 4

qui est Dieu. Ceux qui adorent la Lune en disent autant, & ainsi consequemment des autres.

Brief **un** chacun de ces sectes différentes là croit que quelque chose que ce soit, qu'il estime estre le **souverain**, c'est ceste mesme nature, à la deité & **majesté unique**, de laquelle est **totalemment** attribué par le **consentement** & accord **unanime**, la **souveraineté** de toutes choses. Mais maintenant tous les **Utopiens** se **revoient** petit à petit de ceste variété des superstitions, & s'enforcent & **convalident** en ceste religion seule, qui semble surmonter les autres par raison.

Et n'y ha point de doute, que toutes telles **superstitions** ne **fussent desja evanouyes** & abolies, si crainte n'eust donné à **entendre** ausditz **Utopiens** quand il **avient** quelque infor-

tune

tune en prenant conseil de changer leur religion, que ladite infelicité ne vient pas de **aventure**, mais procede du ciel, comme si Dieu vouloit prendre la vengeance d'eux pour leur infidele entreprinse de vouloir delaisser le **cultivement** acoustumé, que leurs **majeurs avoyent** continué **jusques** à leurs temps.

Après qu'ilz ont seu de nous, & ouy parler de nostre Seigneur **Jesus** Christ, de sa doctrine, de ses moeurs, & miracles, & aussi de la **merveilleuse** constance de tant de martyrs dequoy nous faisons mention, qui par leur sang volontairement **répan-**
du, ont traduit & attiré à leur secte si grand nombre de nations, on ne sauroit croire comme ilz se sont condescendus & rengez à ladite secte Chrestienne de **grande** affection, ce qui est **advenu** possible par inspi

t 5

ration de Dieu secrete, ou pource qu'il leur ha semble que nostredite secte fust fort aprochante de celle qui est vers eux la meilleure.

Et celà y ha beaucoup aidé (comme **je** croy) de ce qu'ilz **avoyent** entendu que c'estoit le vouloir de **Jesus** Christ, que ses Disciples & Apostres vesquirent en commun, & que aux religions Chrestiennes & **con-**
vens vraiment gardans leur reigle telle coustume duroit encores, en quelque sorte que cela soit **ave-**
nu, plusieurs d'entre eux se sont aliez en nostre religion, & sont baptisez.

Mais **pour ce** que de quatre compagnons que nous estions nul n'estoit prestre, **dont je** suis marry, nous ne leur **pouvions** conferer les sacrements: **bien** est-il vray que nous **avons** les autres ordres, de tout le nombre

que

que nous estions il n'y **avoit** que nous quatre **vivans**, deux s'estoyent laissé mourir.

Certes lesditz **Utopiens** desirent encores les sacremens, que nul vers nous s'il n'est prestre ne peut conferrer, ilz les entendent, & les desirent plus que nulle autre chose, mesme sogneusement disputent entre eux, **asavoir** mon si sans l'entremise d'un **Evesque** Chrestien quelqu'un de leur nombre esleu pour estre prestre, acquiert le caractere de prestre, il sembloit qu'ilz en vousissent eslire, mais quand **je** party ilz n'en **avoient** encores esleu, ilz ne menassent, ne ne donnent aucune terreur à ceux qui ne veulent croire à **Jesus** Christ: aussi ne **reputent** ilz point à ceux qui sont duitz & dressez à sa loy: fors que **j'en** vy quelque **jour un** de nostre alliance,

qui

qui fut mis en prison en ma presence, car **comme** cestuy estoit **nouvellement** baptisé & **comme** outre nostre **conseil** il tenoit propos plus par affection que par **prudence publiquement** du **cultivement** de **Jesus** Christ, il commença à se colerer & échauffer en sorte qu'il ne preferoit **seulement** noz cerimonies & sacrifices à tous autres, ains blámoit **vniversellement** les autres, **comme** choses prophanes, & disoit que les **cultiveurs** & sacrificateurs estoyent infideles & sacrileges, & qu'ilz seroyent punis en enfer de feu eternel. Apres **avoir long temps** presché & publié telles choses, ilz le **prindrent**, l'acuserent & **condamnerent**, non pas pour **avoir contenné** leur religion, mais pource qu'il **avoit** excité le peuple à tumulte, **consequemment** l'**envoyerent** en exil. Certes entre leurs plus vieilles or-

Les hommes **doivent** estre attirés à religion par louenge.

donnan

donnances ceste cy y est nombree & **comprinse**, c'estasavoir que leur **religion** ne derogue, & ne face tort à nul le autre. **Devant** que leur Roy **Utopus** vint en ceste isle, il cogneut **que** le peuple **étrange** qui estoit venu demourer en ladite isle, assiduellement **avoit** esté en discord & diferent l'un avec l'autre **touchant** la **religion**, & **consideroit que jaçoit** ce que toutes les sectes de ladite isle fussent **unanimes** à ba-tailler pour le país. Ce neantmoins en **commun** estoient discordans pour leur **cultivement**, ce que luy **avoit donné** occasion au **commencement** de le surmonter, gagner, & vaincre totalement. Or quand il eut la victoire sur ce peuple **Utopien**, sa principale ordonnance fut, qu'un chacun print & **ensuivit** telle religion que bon luy sembleroit, & que chacune secte se **pouvoit** efforcer de trans-

porter

porter & induire les autres à sa maniere d'adorer, moyennant que ce fust doucement & modestement, allegant raisons peremptoires pour le soustien de son **cultivement**, & non pas pour destruire les autres par force & violence, si en leur **donnant** ce conseil elles n'en vouloyent entendre, en prohibant d'y proceder par voye de fait, & aussi de soy abstenir de blâmes & contemnemens: tellement que si aucun trop arrogamment **contendoit** de ceste chose, on le banniroit ou mettroit on en **servitude**: voilà les statutz de leur Prince **Utopus**, non qu'il fist cela pour l'égard seulement de la paix, laquelle il voyoit estre anihilee & **aneantie** par haine implacable & perpetuelle contention que ses **sujets avoyent** ensemble. Mais pource qu'il pensoit que la chose concernoit la

relig

religion, d'ainsi faire ses **constitutions**, pource qu'il n'osoit difinir rien folement de ladite religion, comme incertain si Dieu apetoit estre adoré en **diverses** sortes, inspirant à l'un **une** chose, & à l'autre l'autre.

Cestuy **Utopus** establit aussi que ce seroit chose inepte & insolente de contraindre aucun par force & menaces au **cultivement** de Dieu, & ce que l'un croit estre vray, que à tous autant en deust sembler, pareillement de croire que si **une** religion est vraye, il soit de nécessité que toutes les autres soyent fauses. Toutefois ledit Roy **Utopus** **prevoyoit** que **finalement** à l'**avenir** la verité, de soy pourroit se manifester & apparostre, moyennant que la chose fust menee **avec** raison & moderation. Mais si on y procedoit par armes & tumultes, les hommes en **devien-**

droient

droient pires & plus obstinez, & suffoqueroyent la tresbonne & tres-sainte religion, pour leurs superstitions vaines qu'ilz auroyent entre eux, ainsi que les bons grains perissent entre les épines & **ronciers**: parquoy delaisa toute la chose ainsi, sans autrement en determiner, & qu'il fust libre à **un** chacun d'en croire ce qu'il en **pensoit**, sinon qu'il prohiba & defendit entierement & **inviolablement**, que nul ne fust si degenerant abastardy de la dignité de nature humaine, qu'il creust que les ames mourussent quand & le corps, & que le **monde** se regist sans la **providence** de Dieu, pour ceste cause les **Utopiens** croyent qu'apres ceste vie, suplices & peines sont deputez aux vices, & remunerations, establies par icelles aux vertus. Ceux qui croyent l'opposite: pource que

tant

tant depriment la sublime & hautaine de nature de leur ame, la faisant égale à la vilité du corps bestail, ilz ne les estiment dignes d'estre du nombre de leur citoyens, ne (qui plus est) du rang des hommes. Pour autant que si crainte n'empeschoit ces manieres de gens là, ilz priseroient autant les status, & forme de vivre des autres bons bourgeois, qu'un floquet de laine. Car qui est-ce qui doute que telz personnages qui sont sujetz & asservis à leur desir & appetit particulier, & qui n'ont (hors les loix) aucune crainte de rien, ne nul espoir apres que leur corps est mort, ne s'eforçassent (si ce n'estoit ladite crainte) de se moquer & truffer secretement par cautele, & enfreindre par violence, les publiques constitutions du país? pourtant nul honneur n'est communiqué de par

v

 306

LA REPUBLIQUE

les Utopiens à ceux qui sont de ceste fantasie, nulle charge, ne nul office public ne leur est baillé, ainsi sont-ilz vilipendez & delaissez çà & là, comme gens pusillanimes & nonchalans. Quant au reste on ne les punist autrement, pource que les Utopiens croient que nul n'ha pouvoir d'entendre tout ce qu'il voudroit bien, mesme ne les contraignent par menasses de croire autrement que ce qui leur vient en la fantasie, ne de dissimuler leur courage, ilz veulent qu'un chacun exprime ce qu'il pense en son entendement, sans faintise de menterie, car vous ne sauriez croire comme ilz hayent gens dissimulateurs & hypocrites, pource que ce sont vrais trompeurs.

Toutefois ilz defendent que telles sortes d'hommes ayans telles folles opinions n'ayent à en disputer,

prin

 D'UTOPIE.

307

principalement **devant** le peuple, mais **devant** les prestres & personnages d'autorité à part: non seulement il leur est permis: ains les ammonestent de ce faire souz esperance que pour l'**avenir** leur folie se tournera à raison & luy donnera lieu. Il y en ha d'autres qui ne sont pas petit nombre, & qui ne pensent malfaire, aux quelz on ne defend (**comme** s'ilz **estoyent** fondez en quelque raison) de parler & disputer de ce que procede de leur **entendement**, & telz personnages soustiennent **un[sic]** erreur tout **contraire** aux autres: car ilz sont d'opinion que les bestes brutes ayent ames immortelles & eternelles, mais elles ne sont à comparer aux nostres en dignité, & si ne sont nees pour **avoir** felicité & beatitude égale aux nostres.

Tous les **Utopiens** tiennent pour

v 2

308

LA REPUBLIQUE

tout certain, que la beatitude des hommes doit estre pour l'**avenir** si grande, que quand il échet que l'**un** d'entre eux vient à estre malade: ilz pleurent & lamentent la maladie, mais de la mort ilz ne s'en marrisent **aucunement**, **sinon** de ceux qu'ilz voyent mourir à grans regretz, & de ceux là **ilz** en ont **un tresmauvais** presage, & y **prennent** aussi **mauvais** signe en **jugeant** eux mesmes que les ames de telz personnages mourans **envis**, sont comme desesperées, se monstrans coupables, craignans le depart, & **devinans** secretement qu'elles **seront** punies pour leurs delitz. D'**avantage** lesditz **Utopiens** pensent que l'**arrivee** de celui qui est mandé, poussé maugré luy & à force, n'est agreable à Dieu.

Donques ceux qu'on void mourir de tel genre de mort, on en ha

hor

D'UTOPIE.

309

horreur, & sont portez les corps des defuntz avec tristesse & silence, puis apres avoir prié Dieu qu'il luy plaise estre favorable aux povres ames, & qu'il vueille doucement suporter les imperfections des trépassés, ilz mettent le corps en terre. Au contraire tous ceux qui meurent volontairement, & pleins de bon espoir, telz personnages ne sont pleurez de personne, mais en chantant on suit les corps, & par grande affection on recommande les ames à Dieu, finalement ilz brûlent lesditz corps plus reveramment que dolentement, & au lieu ilz erigent une coulonne ou sont gravees les louanges des defuntz. Quand ilz sont retournez à la maison ilz tiennent propos des actes & bonne conversation desditz defuntz lesquels n'ont rien fait en

v 3

310

LA REPUBLIQUE

leur vie de louable dequoy ilz facent plus d'estime, que de leur mort joyeuse. Ilz croyent que telle recordation de bonté est efficace incitation aux vivans & induction à vertu, & aussi que tel honneur est tres-agreable aux trespasés, lesquels comme ilz pensent, assistent aux propos qui se tiennent d'eux, combien qu'on ne les voye point, pource que les yeux des hommes ne sont assez sutilz & aguz pour les contempler: & lesditz Utopiens estiment telles choses estre certaines, alleguent pour raison qu'il seroit mal seant à l'estat des bienheurez d'estre privez de la liberté d'aler & venir ou il leur plairoit, & aussi qu'ilz seroyent ingras d'avoir totalement delaissé le desir d'aler voir leurs amis, aux quelz amour mutuel & charité les ha aliez quand ilz vivoyent, laquelle charité

devoit

D'UTOPIE.

311

devoit (ainsi qu'ilz conjecturent) estre plustost augmentee que diminuee apres la mort en telz vertueux personnages, comme tous autres biens se sont multipliez envers iceux apres leur deces.

Donques les Utopiens croyent que les trépassés conversent avec les vivans, & qu'ilz sont contemplateurs de leurs faitz & ditz.

Pourtant entreprennent ilz plus hardiment leurs affaires comme si lesditz trépassés estoient leurs coadjuteurs.

D'avantage s'ilz avoyent proposé de faire secretement quelque cas qui ne fust honneste la presence de leurs majeurs defuntz, qu'ilz pensent tousjours estre avecques eux les engarde, & leur donne terreur de commetre ledit deshonneste affaire. Ilz contemnent & se moquent

v 4

312

LA REPUBLIQUE

des devins & de telles manieres de gens qui s'adonnent à vaines superstitions aux quelles les autres nations ont grandement égard. Les Utopiens ont en grande reverence les miracles qui proviennent sans aucune cause ou operation naturelle, & les venerent, comme oeuvres attestans la presence de la divinité telz que souvent ilz disent avenir en leurs païs. Et singulierement en choses hautaines & douteuses lesditz Utopiens font processions publiques, & sont sogneux de prier Dieu, parquoy impetrent communement leurs demandes, & là void on maints miracles. Ilz estiment estre un cultivement agreable à Dieu, de contempler les oeuvres de nature, & donner louange à l'ouvrier qui les ha faites, toutefois il y en ha aucuns entre lesditz Utopiens, & non

pas

D'UTOPIE.

313

pas petit nombre lesquelz émeuz de **devotion**, contemnent les lettres, & ne s'adonnans à aucune science, & ne sont oisifz toutefois, lesquelz tiennent qu'on aquier & merite l'on la future beatitude apres la mort par negociations, **travaux** corporelz, & en faisant plaisir à autruy par son labeur. Pourtant d'iceux les **uns** s'appliquent totalement à **servir** les malades, les autres font les chemins, **curent** les fossez, **radoubent** les pontz, fouissent des mottes de terre, du sablon, ou tirent de la pierre, **abbatent** & demolissent des arbres, & les **devisent**. Ilz meinent en charettes du bois, des grains, aussi autres choses aux villes, & ne se monstrent seulement **serviteurs** d'un chacun en public, ains aussi en particulier plus que **serviteurs**. En tous lieux ou il y ha quelque **ouvrage** laborieux,

v 5

314

LA REPUBLIQUE

difficile, ou qu'il ne soit gueres honeste, que plusieurs craignent assaillir ou entreprendre pour le **travail** qui y gist, ou pource qu'ilz sont fachez de mettre les mains pour la vilité de la besogne, ou pour autant qu'ilz ne pensent en **pouvoir** venir à bout les susditz en prennent toute la charge **joyeusement**, & **volontairement**, procurans que tous ceux qui ne sont de leur secte **vivent** en requoy & repos, par leur perpetuel **travail**, ou ilz vaquent sans cesse. Et pour cet affaire ne blâment la vie des autres en **extollant** la leur. D'autant plus que ceux cy se monstrent **serviteurs**, d'autant plus sont honorez de tous les autres **Utopiens**. Ilz sont deux sectes de telz personnages charitables, l'une qui ne se marie **jamais**, & qui **totalement** est chaste, & ne mangent de chair, aucuns

d'en

D'UTOPIE.

315

d'entre eux aussi n'usent de viandes qui ayent eu vie, & contemnent totalement les deduits & pasetemps mondains, comme si ce fust chose nuisible à la vie presente. Ilz tendent seulement & tâchent à parvenir à la vie future, par veilles, sueurs, & peines, & ce pendant sont joyeux, dispos, & deliberez, souz espoir d'obtenir en briefz jours, ce qu'ilz desirent.

L'autre secte, qui n'est pas moins laborieuse se marie, & ne met à mépris les oeuvres & soulas de mariage, pensans estre obligez à nature, & que leur lignee doit estre vouee & donnee à l'utilité & service du país.

Ceux cy ne refusent aucun plaisir pourveu qu'ilz ne les retarde de la besogne & travail: ilz aiment les chairs des bestes à quatre piedz, à ceste cause qu'il leur semble que par ceste viande ilz en soyent plus

fors

316

LA REPUBLIQUE

fors & robustes à toute besogne.

Les Utopiens estiment que ceux cy sont les plus prudens, & les autres plus saints & religieux, lesquelz s'ilz se fondoient en raison de ce qu'ilz preferent chasteté & continence à mariage, & la vie austere à la vie joyeuse & douce, les Utopiens s'en moqueroient, mais pour ce qu'ilz disent qu'ilz le font par devotion, ilz les louent, & ont en grande reverence. Ilz se gardent sogneusement de parler indiscretement d'aucune religion. Les Utopiens en leur langue nomment telles sortes de gens devots, Buthresques, que nous pouvons interpreter en François Religieux. Ilz ont pareillement des prestres d'excellente sainteté, & n'en ont gueres, si qu'en chacune vil le n'y en ha point plus de treize, & autant d'eglises. Et quand on va à la

guer

D'UTOPIE.

317

guerre on en meine sept de chacune ville avec la gendarmerie, & ce pendant on en met sept autres à leur lieu, quand ceux qui ont esté à la guerre sont revenus on les remet chacun en sa place. Ceux qui estoient substituz on les établit avec l'Evesque, jusques à ce qu'il y en ait sept decedez, puis leur succedant par ordre. De ces treize prestres que j'ay dit il y en ha un qui est superieur comme nous disons un Evesque. Lesditz prestres, s'élisent par le peuple, en chambre secretement en la maniere des autres officiers, pour éviter les faveurs, & quand ilz sont éleuz leur communauté ou college les consacre. Ilz ont la charge des choses divines, ilz sont sogneux de faire garder la religion chacun endroit soy, & aussi de corriger & reformer les moeurs. Les Utopiens estiment

 318

LA REPUBLIQUE

chose bien honteuse quand quelqu'un est fait venir par devant lesditz prestres, pensans que ledit personnage est peu homme de bien & mal vivant. Et ainsi comme c'est l'office des prestres d'amonester & adhorter le peuple, aussi est ce la charge du prince & des autres officiers d'emprisonner & punir les malfaiteurs.

D'avantage les prestres ont ceste puissance d'interdire d'entrer à l'Eglise, & se trouver aux sacrifices, principalement ceux qu'ilz trouvent obstinez & endurcis à tout mal, & n'y ha peine de quoy les Utopiens ayent plus grande horreur. Quand aucuns sont en cet estat, ilz sont en la plus grande infamie qu'ilz sauroyent estre, & leur conscience est merveilleusement agitee, comme pensans estre damnez, mesme leur corps n'est gueres asseuré, car s'ilz ne viennent

 D'UTOPIE.

319

soudain par devers les prestres pour recevoir penitence, la Cour les fait prendre, & les punit de leur infideli-

té. Les prestres ont le soing d'instruire & endoctriner les enfans & autres **jeunes** gens, & leur monstrent premierement à bien **vivre**, que de les enseigner aux letres. Ilz sont grandement sogneux de dresser les esprits des **jeunes** enfans ce pendant qu'ilz sont tendres & faciles, & les induire à bons **jugemens**, & droites opinions, **utiles** & fructueuses à la **conservation** de leur republique. Car **quand** telles opinions ont prins leur siege au **cerveau** desditz **jeunes** enfans, croyez que quand sont **parvenus** en aage d'homme les retiennent, & mesme tant qu'ilz **vivent**. D'**avantage** lesditz **bons jugemens** apportent grand emolument à garder l'estat du bien **commun**, qui facilement

320

LA REPUBLIQUE

dechet & s'aneantist par vices qui procedent de **perverses** opinions.

Les prestres sont mariez aux plus apparentes femmes & excellentes de tout le peuple, si icelles d'**aventure** n'estoyent en l'estat de prestrise. Certes ce sexe là n'est point exclus & exempt de ceste dignité, mais on n'en élit gueres. Encores faut-il que ce soyent femmes **veuves**, & qu'elles soyent **desja** aagees.

On ne porte honneur à nul Magistrat plus grand qu'à **un** prestre, en sorte que si les prestres **avoient** commis quelque crime, nulle cour n'en ha la cognoissance, car on en laisse la cognoissance & correction à Dieu, & à eux mesmes ilz estiment n'estre licite de toucher de main mortelle **un** prestre, quelque criminel qu'il soit, sur peine d'**excommunication**, **consideré** qu'il est dedié à Dieu

Femmes
elues à
la dignité
de prestrise.

Excommunication
des Utopiens.

D'UTOPIE.

321

par maniere si excellente & singuliere, comme chose offerte & sacree à Dieu. Laquelle coustume leur est d'autant plus aisee à **observer**, pour ce qu'ilz ont en ce país tant peu de prestres: & d'**avantage** les élisent **avec** grand soing & diligence. Car il

n'avient pas souvent qu'un prestre qui est entre les bons choisi pour le meilleur, & qui pour sa seule vertu est sublimé & élevé à si grande dignité, se tourne à vice, & qu'il se forlignè de bonnes moeurs, pour suivre la voye de delit. Mais le cas ainsi avenant (comme la nature des hommes est muable) encores ne devroit on craindre qu'ilz seussent faire guerres de dommage à la Republique, pource qu'ilz sont si petit nombre, & puis ilz n'ont aucune puissance, fors l'honneur qu'on leur fait. Et la raison pourquoy les Utopiens ont si

x

322

LA REPUBLIQUE

peu de prestres, c'est que si la dignité sacerdotale, à laquelle ilz ont si grande reverence, estoit communi- quee & distribuee à plusieurs, on n'en tiendroit pas si grand conte.

Aussi ilz pensent qu'il est bien difficile d'en trouver beaucoup de si vertueux, qu'ilz peussent estre idoines & capables d'obtenir ceste dignité, à laquelle exercer il ne suffit pas estre garny de vertus moyennes & vulgaires.

Lesditz prestres ne sont pas en moindre reputation chez les étrangers, qu'en leur país: & dont procede celà? il est aparent que c'est pour leurs vertus.

Quand les Utopiens ordonnent leurs bendes pour guerroyer, les prestres se mettent à part, non pas guerres loing du conflit, tous à genoux, revestus de leurs ornemens sacrez, & les mains

D'UTOPIE.

323

tendues au ciel. Avant toutes choses ilz prient à Dieu qu'il luy plaise envoyer la paix, puis demandent victoire pour leurs gens, mais qu'icelle victoire ne se face par l'effusion du sang ne de l'un ne de l'autre party. Quand leur armee ha obtenu la victoire, ilz courent au conflit, & là gardent d'exercer cruauté & meurtres envers les

vaincuz. Ceux qui sont en **danger** de mort, s'ilz **peuvent une** fois voir les ditz prestres & les nommer ilz sont **sauvez**. L'atouchement de leurs larges & plantureuses robes **preservent** tous autres **biens** & richesses de tout outrage de guerre, dequoy toutes **nations** les ont à si grande estimation & **honneur**, que bien **souvent** ont esté cause non seulement de **preserver** leurs exercites de fureur des ennemis, ains aussi les ennemis du **danger** de leurs ostz. Il est tout manifeste **que quelque** fois on ha veu leurs souldads

x 2

324

LA REPUBLIQUE

mis en route, hors de tout espoir, tournant le dos pour fuir, les ennemis encharnez sus eux, pour les piller & occir. Mais pour la venue desditz prestres qui se mettoyent entre les deux **gendarmeries**, la boucherie cessoit, la meslee se **rompoit** & la paix se faisoit. Car il ne fut **jamais** peuple si cruel, inhumain & barbare, **envers** lequel la personne desditz prestres ne fust tenue **comme** sainte, sacree & **inviolable**. Touchant leurs festes, ilz solennisent le premier & dernier **jour** de **chacun** mois, aussi de chacun an, lequel ilz partissent & **divisent** par mois finissans par le circuit de chacune Lune, **comme** l'an finit quand le Soleil ha fait son cours, le **long** dudit an tous les premiers **jours** desdites festes ilz les **nomment** en leur langue Cynemernes, & les derniers Tra pemernes, qui valent **autant** comme premieres festes, & dernieres festes.

D'UTOPIE.

325

Les eglises en ce lieu sont fort belles, & non seulement enrichies de bel **ouvrage**, mais aussi amples & spacieuses, & contenantes **grand nombre** de peuple, ce qui n'estoit necessaire de faire, pource qu'en **Utopie** il y ha peu de temples, toutefois sont **un** petit obscurs, non pas par ignorance d'architecture, mais ilz disent que ce fut par le conseil des

Comme
sont
leurs egli
ses.

prestres, **estans** d'opinion que la trop grande clarté fait vaguer les **pensees** & se répandre çà & là, mais la **moyenne** lueur les reserroit & augmentoit la **devotion**.

Et pource que tous n'ont **un** mesme **cultivement** & **une** mesme religion (comme j'ay dit **devant**) ce neantmoins toutes les formes & manieres de ladite religion, **jaçoit** ce qu'elles soyent **diverses** & differentes **communement**, toutefois se conforment toutes comme en **une** fin

x 3

326

LA REPUBLIQUE

quant au **cultivement** & adoration de **divine** nature, c'est à dire que **combien** que les **Utopiens** soyent differens particulièrement en leur maniere d'adorer, car les **uns** adorent le Soleil, les autres la Lune & choses semblables, nonobstant **pensent** que ce qu'ilz adorent est Dieu, & est leur intention, en ce faisant de faire honneur à l'éternel & **souverain** qui ha créé toutes choses, mais ne **savent** qui il est.

On ne void rien & n'oyt on dedans lesdites eglises, qui ne soit veu quadrer & estre conforme à toutes leurs manieres d'adorer Dieu en **commun**. Si quelque secte ha **un** sacrifice à faire en particulier, on le fait chacun en sa maison. Les sacrifices publics se font en tel ordre & police, qu'ilz ne deroguent aucunement aux sacrifices particuliers. En leurs temples on n'y void image nul, affin

D'UTOPIE.

327

qu'**un** chacun soit libre & franc de **concevoir** en son entendement l'effigie de Dieu telle qu'il luy plaira. Ilz n'**inuoquent** point de **nom** de Dieu autre que Mythra, tous l'**apellent** ainsi en commun. Par ce mot là tous **unaniment** concordent & **conviennent** à cognoistre **une** nature de **divine** **majesté** quiconque elle soit. Ilz n'aprehendent & **conçoivent** en

leur entendement aucunes prieres, qu'il ne soit loisible à un chacun de les prononcer sans offenser leur secte. **Doncques** se **trouvent** ilz au temple aux **jours** qu'ilz appellent dernieres festes, à heure de soir encores à **jeun**, pour rendre graces à Dieu de l'an & mois **heureusement** passé, duquel ceste feste est le dernier **jour**. Le **jour** d'apres, qu'ilz **appellent** premiere feste, ilz s'assemblent au matin es eglises, prians Dieu que l'an ou mois **ensuivant**, ou ilz commencent ceste

x 4

328

REPUBLIQUE

feste, leur soit prospere. Aux dernieres festes, ainçois que les femmes aillent au **temple**, se **jettent** aux piedz de leurs maris, & les enfans **devant** leurs peres & meres à genoux, confessans **avoir** failly, & n'**avoir** pas bien fait leur **devoir envers** eux.

Ainsi demandent ilz pardon de l'offence, en sorte que si d'**aventure** ilz **avoyent** eu quelque haine ou discord ensemble, ilz la departent en ce point, affin que d'un **cueur pur**, serain & net ilz assistent aux sacrifices: car ilz estiment que ce n'est pas tour d'homme de **bien**, de se **trouver** le **jour** de la feste à l'église, & **avoir** quelque trouble & inimitié contre son prochain, pourtant les **Utopiens** ne s'**ingerent jamais** de se presenter à l'église le **jour** desdites festes s'ilz sentent **avoir** le **cueur gros d'ire** ou rancune à l'encontre de quelqu'un que premierement ne soyent re-

D'UTOPIE.

329

conciliez, & que leur courage ne soit purgé & nettoyé, craignans que Dieu ne les punisse **grièvement** pour leurs delitz. Quand ilz sont venuz à l'église, les hommes se mettent au costé dextre, & les femmes à part à senestre, & s'establissent, en sorte que tous les enfans masles de chacune maison sont **devant** le pere de famille, les filles **devant** la mere. Ainsi met on ordre & arroy, affin que

ceux qui ont la charge d'instruire & endoctriner lesditz enfans en leurs maisons, pareillement quand sont dehors ayent égard à leurs gestes contenance & manieres de l'église. Semblablement lesditz Utopiens sont soigneux en ces lieux sacrez de mesler & joindre un jeune enfant avec un plus aagé, de crainte que si on donnoit charge d'un enfant à un autre d'aage égal, ilz n'a-

x 5

330

LA REPUBLIQUE

busassent l'un l'autre, & passassent le temps à folies pueriles, lors qu'ilz devroyent servir à Dieu, estre en devotion, & concevoir un émouvement & inflammation aux vertus.

En leurs sacrifices ilz ne tuent jamais beste, pource qu'ilz pensent que la divine clemence ne se réjouist de sang, boucheries, & occisions, laquelle ha élargy la vie à ceste raison aux bestes, affin qu'elles vesquissent, & non qu'elles fussent tuees. Mais ilz font sacrifices à Dieu d'encens & autres odeurs: D'avantage portent force de cierges & chandales, non pourtant qu'ilz ne sachent bien que celà n'apporte profit à Dieu, non plus que les prieres des hommes, mais ilz sont d'opinion que ceste forme de l'adorer avec telles odeurs & lumieres, qui ne sont nuisibles à rien luy plaist, en-

D'UTOPIE.

331

tant que par telles cerimonies les hommes se sentent aucunement élevez en devotion, & plus joyeux & deliberez au cultivement de luy.

Quand le peuple va le jour de feste à l'église, il s'acoustre tout de blanc.

Les prestres se vestent d'ornemens de diverses couleurs, qui sont faitz de sorte & ouvrage merveilleux, d'une matiere non pas beaucoup precieuse, car ilz ne sont tissus de fil d'or, ny entrelassez de pier

res precieuses: mais de **diverses** plumes d'oiseaux tant **joliment** & **avec** si grand artifice aornez, que la valeur & estimation de nulle matiere, fust elle d'or, ou d'argent, ou de soye, n'est à equiparer audit **ouvrage**.

D'**avantage** en ces pennes & plumes d'oiseaux, & en certain ordre

332

LA REPUBLIQUE

& arangement d'icelles, dont les acoustremens des prestres sont mépartiz & **divisez**, les **Utopiens** disent que quelques secrets mysteres y sont compris, desquelz quand ilz cognoissent l'interpretation, qui leur est declaree par les prestres, ilz sont amonnestez & acertenez des biens que Dieu leur ha fait, & comme ilz le **doivent** aimer, honorer, & **reverer** de leur costé, & faire plaisir les **uns** aux autres. Aussi tost que le prestre part de la secretainerie, & qu'il s'offre ainsi **revestu** desditz ornemens, tout le peuple soudain se **jette** contre terre par **reverence**, en si profonde & belle silence de tous costez, que telle aparence & maniere de faire donne quelque terreur & crainte, quasi comme si aucune deité y fust presente. Puis quand ilz ont quelque peu demouré contre

D'UTOPIE.

333

terre, le prestre leur donne signe, lors se **lievent** & chantent quelques cantiques en l'honneur de Dieu, qu'ilz entremeslent d'instrumens musicaux, bien d'autre sorte que nous ne voyons faire en noz **regions**. Ainsi comme en leur musique ilz **usent** de plusieurs chantz, qui en douceur surpassent de beaucoup nostre **usage**, aussi s'aident ilz de plusieurs façons, qui ne **doivent** estre comparees aux nostres.

Mais sans doute ilz nous surmontent grandement d'**une** chose, c'est que toute leur musique qui se chante par orgues, ou autres instrumens, ou par voix humaine, imite &

exprime tant bien les passions naturelles, & le son est tant proprement accommodé à la matiere, soit l'oraison *deprecative, joyeuse, mitigative*, ou contenant quelque trou-

334

LA REPUBLIQUE

ble, dueil & courroux, la sorte & forme de leur melodie donne tant bien à entendre la chose dequoy ilz chantent, qu'elle émeut *merveilleusement* penetre & enflamme les cueurs des auditeurs.

A la fin le prestre & le peuple font solennelles prieres si bien ordonnees, que ce que tous ensemble recitent, *un* chacun d'eux le pourroit referer à soy en particulier.

En ces oraisons là *un* chacun reconnoit Dieu comme autheur de la creation & *gouvernement* du monde, & consequemment de tous autres biens: aussi luy rend graces des bienfaitz receuz & *specialement* que par la *faveur* d'iceluy createur il est écheu en *une* Republique tant heureuse & fortunee, *pareillement* qu'il est *parvenu* en *une* religion qu'il espere estre *treveritable*.

D'UTOPIE.

335

En quoy s'il erre, & s'il y en ha quelques autres meilleures, & que Dieu *aprouve* plus, il prie que sa bonté face qu'il en ait la cognoissance, & qu'il est prest & apareillé de *suivre* le chemin de quelque costé que ce soit, ou il luy plaira le conduire & adresser. Mais si ceste forme & maniere de Republique qu'il *tient* est bonne, & sa religion droite, qu'il luy donne grace de *perseverer* en icelles, & estre constant, & pareillement qu'il vueille guider tous les autres mortelz à ces mesmes constitutions, moeurs, loix, coustumes: & en ceste mesme opinion & *jugement* d'ainsi adorer si ce n'est son plaisir qu'on le *revere* & honore en *diverses* sortes. Finalement il prie que *quand* il sera mort, à la departie Dieu le vueille *recevoir* sans l'éconduire,

& que de limiter le **temps** tost ou tard,

336

LA REPUBLIQUE

il n'est assez hardy d'en faire requeste: **jaçoit** ce que moyennant que sa **majesté** fust offensee, il y seroit bien plus agreable de **parvenir** par mort laborieuse & penible en son paradis, que d'estre detenu plus longuement en ceste vie mortelle, combien que le cours en fust tresheureux & prospere. Ces oraisons telles mises à fin, de rechef les **Utopiens** s'enclinent contre terre, & tost apres se sourdent & s'en vont disner, puis apres disner le **demourant** du **jour** se parfait en **jeux**, & exercices de guerre. Je vous ay décrit le plus **veritablement** que j'ay peu la sorte & maniere de ceste Republique des **Utopiens**, laquelle j'estime & croy n'estre **seulement** tresbonne, mais seule qui **doive** de droit s'attribuer le nom de Republique entre toutes les autres nations, ou on parle assez de

D'UTOPIE.

337

l'**utilité** publique, mais ce pendant on ne pense que de son bien en particulier. En **Utopie** ou il n'y ha rien particulier, totalement le peuple est attentif aux negoces publiques, qui est **un** bien à **un** chacun en commun & en **privé**. Car aux autres **regions**, qui est celui qui ne cognoisse, que si **un** personnage ne pense de soy **particulierement**, il pourra mourir de faim, & fust la Republique la plus **opulente** & fleurissante du monde? parquoy nécessité le contraint d'**avoir** plustost égard de soy, que d'autrui. Au contraire en **Utopie**, ou toutes choses sont communes à tous, nul ne doute, que nécessité **avienne** à quelqu'**un** en particulier (moyennant qu'on face son **devoir**, que les greniers publicqs soyent remplis de ce qui appartient à la vie) car les biens se departissent en ce

y

lieu bien equitablement & **justement**, & si n'y ha point en **Utopie** de **povres** ne de mendians.

Et comme ainsi soit que nul personnage ne possede rien, toutefois tous sont riches.

Est-il plus grande richesse, que tout soucy totalement mis hors & forclus, **vivre joyeusement** & paisiblement? n'estre en é moy & crainte de son boire & manger? n'estre vexé & tourmenté des demandes **plaintives** de sa femme? ne craindre pour l'**avenir** que **povreté** vienne à ses enfans? n'estre en detresse & anxiété du douaire de ses filles? & ne penser d'aquerir des biens pour les marier, mais estre assuré de felicité & **vivres**, pour soy, pour tous ses parens & amis, sa femme, enfans, filz de ses enfans, & **une** longue genealogie, dequoy les gentilz=hommes

D'UTOPIE.

339

font tant de cas? C'est encores plus grande chose qu'on ne pense pas moins de ceux qui maintenant sont foibles & impotens, lesquelz ont le temps passé **travaillé** & labouré, que de ceux qui à ceste heure besognent.

J'aymeroy bien que quelqu'un s'osast enhardir de comparer la **justice** que font les autres nations à l'équité des **Utopiens**, esquelles **je** puisse mourir si j'ay **trouvé** aucune trace n'aparence de vray legitime droit.

Mais quelle **justice** est=ce, qu'on void quelque gentil=homme, quelque **orfevre**, ou quelque **usurier**, ou autres qui totalement ne font rien, ou ce qu'ilz font est de ceste sorte, qu'il n'est pas grandement necessaire à l'**utilité** de la Republique, mener si grande vogue, & **vivre** si magni-

y 2

fiquement d'oisiveté, ou d'une négociation superflue & vaine? veu que ce pendant un povre serviteur, un charretier, un maréchal, un mason, un charpentier, un manouvrier & un laboureur ont leur vie si povrement, & sont tous si mal traitez (combien qu'ilz soyent en travail si grand & assidu) qu'un cheval seroit bien lassé d'en soustenir autant, & est leur labeur si necessaire qu'une Republique ne pourroit durer un an sans eux. Parquoy me sembleroit que les chevaux auroyent meilleur temps que n'ont pas telles manieres de povres ouvriers, pource qu'ilz n'ont pas peine si continue, & leur vivre n'est gueres moins bon, ains à leur apetit meilleur, & plus propre.

D'avantage ne sont en soucy pour l'avenir dequoy ilz vivront.

Labeur sterile & peine infructueu-

se tormentent & point lesdites povres personnes à l'heure, & la recorde & souvenance de leur povreté advenir en vieillesse les tue, pour ce que leurs gages journalz sont si petis, qu'à grande peine en vivent ilz pour le jour, parquoy ne peut rien demeurer de superabondant pour survenir à leur vieillesse.

Ceste republique là n'est elle pas bien injuste & ingrate d'otroyer tant de dons & biens par prodigalité, à gens qui se disent nobles, à orfevres, & aux autres de ceste sorte, ou à personnages oisifz, ou à flatteurs, & ouvriers de vaines voluptez, & au contraire ne tenir conte, & povrement traiter laboureurs, charbonniers, serviteurs, charretiers, charpentiers, maréchaux, & autres de semblable estat?

Et apres que ladite republique ha

abusé des travaux & labeurs d'iceux, ce pendant qu'ilz estoient en fleur d'aage: quand puis apres ilz sont devenus vielz & maladifz, se monstrans ingratissime les recompensé[sic] de povreté, en les laissant mourir miserablement de faim, mettans en oubly tant de vieilles sueurs, de peines, & tant de plaisirs qu'ilz luy ont fait en leur temps, qu'est-ce à dire que les riches de jour en jour contreroulent le salaire qu'un povre ouvrier peut gagner pour sa journée: le retrenchent, & y pratiquent, non seulement par fraude particuliere, mais par loix & ordonnances publiques, en sorte que ce qui sembloit le temps passé injuste de recompenser mal ceux qui faisoient tout plein de plaisirs à la Republique, les susditz riches hommes, ont tourné le feuillet, gasté & depravé

D'UTOPIE.

343

lesdites bonnes opinions, & ont voulu tenir que telle injustice estoit justice, & en ont promulgué ordonnances & statutz. Parquoy quand je pense à toutes ces republicues, qu'on dit pour le jourd'huy estre en maints lieux florissantes & opulentes, rien ne me semble autre chose (ou ainsi Dieu me puisse aimer) qu'une aliance & unanimité de riches gens, qui souz couleur d'estre assemblez pour regir le bien public, pensent seulement de leur profit privé, excogitent, & inventent toutes les manieres & finesses comme ilz pourroyent garder & retenir les biens qu'ilz ont amassez par faux ars, sans crainte de les perdre, & qu'ilz en aquierent d'autres qui ne leur coustent gueres par le labeur & travail de tous les povres, & qu'ilz abusent desditz povres, depuis que ceste tourbe de ri-

y 4

344

LA REPUBLIQUE

ches ont estably que telles tromperies & deceptions soyent observees

au nom de Republique, & mesme au nom des **povres** qui sont compris en ceste dite Republique, les dites **inventions** passent & sont reputees comme loix: & les biens qui eussent peu suffire à nourrir & entretenir eux & les **povres** ensemble, ces gros hurons, ou n'y gist gueres de bonté, les ont partis entre eux par **une convoitise** & **avarice** insatiable, ô combien telles manieres de gens sont élogez de la Republique heureuse des **Utopiens**, de laquelle est retrenchee **une** infinité & monceau innumerable d'ennuis & fâcheres, & **une** semence de vices totalement arrachee, pource qu'ilz ont osté toute **avidité** de pecune, & l'**usage** aussi d'icelle, de leur dite Republique. Qui est celuy qui ignore,

D'UTOPIE.

345

que quand pecune seroit mise hors de la fantasie des hommes, & qu'elle seroit totalement contemnee & déprisee, que pareillement ne fussent abolies & **aneanties** fraudes, larcins, rapines, proces, tumultes, noises, seditions, meurtres, trahisons & empoisonnemens, qui sont punis par quotidiens suplices, plustost que refrenez? pareillement si l'**usage** de l'argent estoit delaissé, qui est-ce qui doute qu'à ce mesme instant ne fussent peris & mors crainte, sollicitudes, soucis, labeurs, veilles, & **povretes**, qui est veuë seule **avoir** indigence de pecune? mais croyez que si la dite pecune estoit hors du **pensement** des hommes, **povreté** seroit soudain diminuee. Et pour en donner la **preuve** plus clèrement, pense à par toy & considere **une** annee de sterilité, en laquelle est **avenu** que dix

y 5

346

LA REPUBLIQUE

mille personnes sont mors de faim, **je** gage qu'à la fin de ceste indigence & cherté, qui eust voulu **ouvrir** les greniers des riches qu'on eust **trouvé** autant de grains qu'on eust peu

Irrision.

distribuer & élargir à ceux qui sont mors en **povreté**, & personne ne se fust senty de ceste écharceté de **biens** procedant de quelque vice d'air, & imperfection de la terre. Car certes **un** chacun **vivroit** bien **aisement**, si ce n'estoit ceste benoiste sainte pecune, qu'on dit qui fut **trouvee**, affin que plus facilement on eust acces aux **vivres** par icelle, mais c'est celle qui nous clost les chemins, & nous trenche lesditz **vivres**.

Je ne doute point que les riches mesmes ne sachent & entendent bien, que l'estat seroit meilleur, & qu'il vaudroit mieux n'**avoir** defaure des choses qui sont necessaires à

 D'UTOPIE.

347

la vie humaine, que d'abonder en plusieurs biens superfluz: & qu'il seroit trop plus **convenable** au requoy & tranquillité des hommes, d'estre exempté & **delivré d'une** infinité de maux, qu'estre **environné** de grandes opulences & richesses.

Je ne doute point que l'égard d'un chacun à son profit, ou l'autorité de **Jesus** Christ nostre **sauveur** (qui par sa grande sagesse ne **pouvoit** ignorer ce qui estoit trescommode aux mortelz, ne pour sa grande & parfaite bonté ce dequoy il est plein n'eust seu conseiller chose qui n'eust esté tresbonne) n'eust **desja** aisement attiré tout le monde aux loix de ceste Republique **Utopienne**, si ceste seule beste orgueil, qui est prince, & pere de tous autres vices, n'y resistoit: Car orgueil prent sa felicité, & exalte son estat,

 348

LA REPUBLIQUE

non point de ses profitz, mais des incommoditez d'autruy, il ne voudroit obtenir la place d'un Dieu. pour estre **privé** de la domination sur les **povres** miserables, lesquelz il **tient** souz son empire, & se moque d'iceux, affin que sa felicité, quand à la comparaison des miseres & calamitez des **povres**, soit plus exaucee,

& en plus grande magnificence, & apres avoir mis au vent ses richesses, il tourmente & mette en detresse les indigens par defaute & necessité.

Ce serpent infernal, pource qu'il est si avant fiché es pensees des hommes, qu'il n'en peut estre aisement éloigné & arraché, tient le siege en ce lieu, affin que les humains ne puissent élire meilleure voye, & les retarde ainsi que le poisson nommé Remora, qui detient & atarge les navires à son plaisir.

D'UTOPIE.

349

A-tout le moins je suis joyeux que ceste maniere de Republique laquel le je desire à toutes autres nations & est écheuë aux Utopiens, qui ont ensuivy si bonne forme de vivre, par laquelle ilz ont si bien fondé leur Republique, & si heureusement, qu'elle sera par durable, ainsi qu'en peuvent deviner les hommes par conjecture humaine. Puis que le vice d'ambition avec les autres que j'ay devant dit, sont forclos d'Utopie, il ne faut point craindre qu'entre les citoyens il sourde quelque discord. Certes ambition ha esté cause de la perdition de maintes villes opulentes, & tresbien munies. Puisque concorde y regne avec bonnes moeurs prises & entretenues par conseil & raison, croyez que l'envie de tous les Princes voisins, qui y ha cuidé faire entree, mais en ha esté repoussee, ne

350

LA REPUBLIQUE

peut mettre au desarroy ne troubler l'empire Utopien. Apres que Raphaël eut recité ces matieres, Jagoit ce que maintes choses me vinrent en la memoire, qui me sembloient bien mal establies, quand aux moeurs & loix de ce peuple Utopique, & specialement de leur maniere de faire la guerre, touchant aussi leurs sacrifices & religion, & autres statutz de quoy ilz usent, pareillement de ce qu'ilz vivent en commun, sans aucun commerce & trafi-

que de pecune (qui est le plus principal fondement de toute leur institution) sans l'usage de laquelle pecune toute noblesse, magnificence, dignité, gloire & majesté, qui sont les vrais ornemens, l'embelissement, & l'honneur d'une Republique, selon la commune opinion, est ruinee du tout en tout: toutefois pour ce que je co-

gnoiss

 D'UTOPIE.

351

gnoisoy que ledit Raphaël estoit las de deviser & composer de ceste Isle Utopienne, & aussi que je n'avoy pas l'experience, s'il eust voulu endurer qu'on eust disputé contre ses propos, & specialement j'avoy encores recordation qu'aucuns avoyent esté reprins de luy à ceste cause, qu'ilz craignoyent quasi, qu'ilz ne fussent estimez assez sages (comme il disoit) s'ilz n'eussent trouvé quelque chose, en quoy eussent peu confuter les inventions des autres: pourtant apres avoir loué la doctrine & enseignement des Utopiens, & extolé sa harenque: je le prins par la main & le menay souper dens mon logis, luy disant que nous aurions une autrefois loisir & oportunité de penser plus profondement de ces mesmes choses, & d'en conferer ensemble plus largement, que pleust à Dieu que quelquefois le

cas

 352

LA REPUBLIQUE D'UTOPIE.

cas avint. Or comme je ne puis me consentir à toutes les choses qui furent dites de ce personnage, combien qu'il fust sans controverse & different savantissime, & fort expert aux affaires humains, ainsi je confesse facilement que beaucoup de cas sont en la Republique des Utopiens que je desiroy plus vrayement estre en nos villes de par deçà, que je n'esperoy.

CY FINE LE DEVIS ET

propos d'apres disner, de Raphaël Hy-

thlodeus, touchant les Loix & moeurs de l'Isle d'Utopie, qui n'est encores à gueres de gens cogneuë, mis en elegance Latine par illustre, tresdocte, & bien renommé personnage le seigneur Thomas Morus Chancelier d'Angleterre, & nouvellement tourné en langue Françoisse.

Espoir en mieux.

[353]

INTERPRETATION SUR LES NOMS PRO-

pres des personnes, choses, ou *circumstances*, qui par l'auteur ont esté *inventez* & formez à plaisir, & à propos de l'histoire *Utopique*:

Donnans grande intelligence du tresmoral argument d'icelle, & à l'exemplaire narration de la Republique d'Utopie: qui telle devroit estre par tout: & jamais, & en nul lieu telle ne fut (comme bien la signifiante desditz noms le monstre) qui tous en Grec ou Barbare denotent personnes qui onc ne furent, ne sont, ne seront, sinon par imagination, comme sensuit.

Raphaël Hythlodæus
Annonciateur de plaisans propos *inventez* vraysemblablement, & *utile-*

z

[354]

ment tel qu'est introduit ce personnage peregrinateur Portugalois.

Polylerites

Grandes & plusieurs bourdes de peuples qui ne sont.

Achoriens

Habitans sans *region*, qui est impossible.

Macarenses

Bienheureux en tout contentement sans rien *avoir*: mais ou sont ilz?

Utopie & Utopus

Nul lieu, & Seigneur ou Roy sans terre.

Amaurot

Obscur & incogneu, nom de ville qui ne fut **jamais** connue en toute la Geographie.

Anydre

Fleuve sans eau, ce que homme onc ne vid.

Syphogrant

Barbare imposition de nom à plaisir,
pour

[355]

pour **un Echevin** ou Consul de ville:
Autrement signifiant grand porchier.

Tranibore

Nom barbare mis à plaisir: ou bien signifiant manifeste **devorateur**: cy mis pour **souverain** Magistrat.

Phylarche

Garde de **souveraine justice**.

Protophylarche

Premier & **souverain justicier**.

Anemoliens

Gens de vent, & vanité, qui sont de neant.

Alaopolites

Vagans & non arreztez citoyens, en nul lieu confinez.

Nepheogetes

Obscurs, & non nobles laboureurs.

Zapoletes

Vendeurs de leur vie au plus offrant.

Cynemernos

Nom barbare, mis pour premiere
z 2

[356]

feste du mois: bien signifiant soucy de chien pour le **vivre** seul.

Trapemernos

Autre vocable barbare, imposé & forgé à plaisir, pour derniere feste du mois: Autrement signifiant presente sollicitude.

Tous lesquelz noms significatifz de choses nulles, ou vaines, & appropriiez aux personnes, lieux & faitz, feintz & inventez plustost que vrais, donnent assez à entendre que ceste Utopique est invention de Republique, telle qui n'est, ne fut, ne sera: fort bien deguisee en figure historique, par l'imagination d'un bon & prudent esprit, phantasiant & faisant chasteaux en Hespagne, d'une parfaite politique, telle qu'il l'eust desiree estre en Angleterre & par tout, pour sur icelle

donner exemple d'emendation aux presens *gouvernemens* & *administrations principales ou publiques*.

TABLE

[357]

TABLE DES CHAPITRES du premier & second livre de la description de l'isle d'Utopie.

Les excellens propos que tint un nommé Raphaël Hythlodæus Portugalois, touchant le bon regime de la Republique: avec le reçit qu'il fit des moeurs, loix, & coutumes bien ordonnees des habitans d'Utopie nouvelle isle. page 9

Description de la largeur & longueur de l'isle d'Utopie 118

Des villes, & specialement de la ville d'Amaurot 128

Des Magistratz, & gouverneurs des villes 136

Des mestiers qui sont exercitez en Utopie 139

Des affaires commerces, familiaritez & traittez que les Utopiens ont les uns avec les autres 156

Des pelerinages des Utopiens 172

Des conditions des serfz prins en guerre 236

De la maniere de guerroyer des Utopiens, page 263

Du cultivement maniere d'adorer, religion & creance des Utopiens 294

z 3

[358]

LA TABLE DES MATIERES CONTENUES AU PREMIER & second livre de la description de l'Isle d'Utopie.

Comment Thomas Morus fut *envoyé* en Ambassa-

de en Flandres en la compagnie de Cuthbert Tunstal secretaire du Roy d'Angleterre, page	8
Proverbe convenable à ceux qui de leur interpretation veulent éclaircir chose qui est de soy mesme à tous connue	9
Comment Pierre Gilles jeune personnage homme docte & bien morigené natif d'Anvers fut connu dudit Ambassadeur	10
Tresillustre apophthegme convenant à ceux qui n'ont point de sepulture	14
Raphaël par narrations de diverses choses & cognoissance de diverses regions fut veu & connu docte homme par Pierre Gilles	

[359]

TABLE.

Gilles	23
C'est assez aux Princes & Roys de se servir de ceux qui desirent à estre élevez à grand dignité, & en icelle envers ses sujets exercer amitié	25
Des loix peu equitables	33
Comme on doit mettre ordre qu'il ne soit point tant de larrons	34
Quel dommage c'est que d'avoir tousjours garnisons de gendarmes en un pais	39
Il exprime la maniere acoustumee d'un Cardinal d'Angleterre de faire taire un personnage s'il parle plus qu'il n'appartient	52
La republicque des Polerites en Perse	59
Au pais des Chrestiens on ne fait pas cela	
Les valetz des gentilz-hommes & maintz autres en Chrestienté maintenant pensent estre chose honneste d'avoir ainsi les cheveux coupez	63
Joyeux dialogue d'un frere prescheur & d'un fol	70
L'ordonnance d'un fol sur les moines mendians	72
Icy il touche les flateurs	75
Icy déconseille couvèrement de faire la guerre en Italie	78
Les suisses sont à qui plus leur donne	80
Exemple digne d'estre noté	81

z 4

[360]

TABLE.

Le dit du riche Crassus	
Loy admirable des Macarenses	89
Proverbe convenable aux Princes & Roys	95
page	97
Philosophie scolastique	97
Merveilleuse similitude	97
Les status des Utopiens	122[sic].97
Le lieu seur de nature est defendu & gardé d'un rocher qui luy sert de forteresse	
Utopie dite & nommee d'Utopus leur	119
Prince	121
Les villes de l'Isle d'Utopie	121
Similitude est cause de concorde	121
Petit intervalle entre les villes d'Utopie	123
Distribution des champs	123
Le contraire se fait maintenant par toutes les Republics du monde	124
Le principal soing c'est du labourage	124
L'office des laboureurs	125
Merveilleuse maniere de faire couver les oeufz	125
L'usage des boeufz	126
La viande & bruvage des Utopiens	127
Grand nombre de gens sert beaucoup à la besogne	128
La description de la ville d'Amaurot capi- tale des Utopiens	129
La description de la riviere d'Anidrus	129
	Le sem

[361]

TABLE.

Le semblable se fait en Angleterre à la ri- viere de Tamise qui passe par Londres	
page	130
En cecy convient Londres & Amaurot	131
L'usage d'eau douce bonne à boire	132
La munition des murailles	132
Comme sont les rues	132
Les edifices qu'ilz ont de coustume de ba- stir	132
Les jardins jointz aux maisons	132
Cecy sent la communauté Platonique	133
L'utilité des jardins fort louee par Virgile	
page	133
Voirrines faites de voirre & aussi de fine toile	135
Tranibore en langue Utopienne signifie prevost, baillif en la nostre	136
Tyrannie odieuse à une republicque bien ordonnee	138
Soudain mettent fin aux proces & aux au- tres païs on les alonge tout à gré	138
On ne doit rien establir à la legiere	138

Pleust à Dieu que ainsi on fist pour le jour- d'huy en noz cours	139
Chacun se meste en Utopie de l'agriculture & en noz regions y en ha peu encores sont ilz contemnez & deprimez	140
On doit aprendre mestier pour la necessi- té de vie non pour la superfluité	141

z 5

TABLE.

[362]

Les Utopiens se vestent presque tous d'une mesme guise	141
Nul citoyen n'est dégarny d'aucun artifice page	141
Un personnage se doit appliquer ou sa na- ture l'atire	142
On doit dejetter d'une republique les oi- sifz	143
On doit moderer le travail des ouvriers	143
Le temps employé aux letres	144
Le jeu des Utopiens apres souper	145
Jeux hazardeux sont maintenant communs aux gros seigneurs	145
Les jeux des Utopiens recreatifz & utiles ensemble	145
Les sortes de gens oisifz chez les autres na- tions	147
Reprinse des gentilz-hommes	147
Dit de grande prudence	148
Les gouverneurs & officiers mesmes en Utopie besognent	150
Gens letrez seulement sont appelez aux of- fices	151
Comme on evite grans frais & coust en edifices	151
Comme les Utopiens evitent grand coust en habillement	153
Le nombre des citoyens d'Utopie	157
Ainsi peut on dejetter une tourbe de valetz ocieux	

TABLE.

[363]

ocieux	159
Les ordures & infections amassees en une ville sont cause de peste	161
Par l'occision qu'on fait des bestes les hom- mes se peuvent adonner à occir & tuer l'un l'autre	163
Le soing qu'on ha des malades	163
Les disnees & soupees se font en sales communes	165

Les Utopiens sur toutes choses veulent que rien ne soit fait par contrainte	165
Les femmes servent de cuisiniers à faire & servir les viandes	166
Les citoyens sont invitez à bien faire par louange	168
Comment il nourrissent leurs enfans	168
Les jeunes sont meslez en la table avec les plus anciens	169
On ha regard à faire honneur aux anciens	
A grande peine fait on cela maintenant en d'aucuns monasteres de ce país	169
Chansons de musique à disner & souper	172
En tous affaires les Utopiens ont memoire de leur communauté	177
Il est plus commode d' eviter la guerre par argent & finesse que la faire avec grande effusion de sang humain	178
O le grand ouvrier de bien dire	178

L'or

TABLE.

[364]

L'or estimé moins que le fer en Utopie	180
Magnifique mépris de l'or	183
Gens criminelz & infames portent l'or en Utopie en signe de infamie	183
Les perles servent de passer temps aux petits enfans	184
Voyez comme les Utopiens se monstrent en ce cas icy plus sages que tous les chrestiens	192
L'estude & doctrine des Utopiens	193
Il reprend les devins qui disent la bonne & mauvaise fortune par la science syderale	195
Phisique incertaine. Les sciences morales	page 196
Des biens de fortune & des biens de l'ame	page 197
Les Utopiens mettent leur felicité en honestes voluptez	197
La theologie des Utopiens	198
Il croyent que l'ame est immortelle, ainsi comme il n'est licite d'apeter toute volupté aussi n'est il convenable , si ce n'est à cause de vertu	198
Aucuns Chrestiens se procurent maux & douleurs ainsi comme si en cela gisoit vertu: mais ilz devroyent plustost les porter patiemment si de hazard elles avien- nent	201

Pactions

[365]

TABLE.

Pactions & loix	203
Les plaisirs qu'on fait l'un à l'autre	204
Comme les Utopiens appellent vertu	205
Plaisirs contrefaitz & faux	206
Erreur de ceux qui se glorifient pour estre bien acoustrez	207
Folz honneurs	208
Vaine noblesse	209
Jeux hazardeux, comme cartes & dez	211
Le plaisir de la chasse	212
Femmes grosses dégoustees	215
L'espece des vrais plaisirs	215
Notez cecy diligemment	226
La felicité des Utopiens & description d'iceux	226
Merveilleuse docilité des Utopiens	229
Maintenant les grosses bestes sont aux le- tres, & les beaux esprits corrompus par voluptez & plaisirs mundains	230
La merveilleuse equité de ceste gent Uto- pienne	236
Des maladies curieusement par iceux ob- servees	238
Mort volontaire	239
Des mariages	242
Les divorces	246
Punitions estimees à l'arbitrage des of- ficiers	248
La punition qu'ilz font de ceux qui solici- tent	

[366]

TABLE.

tent les filles pour les deflorer	249
De ceux qui se fardent	251
Les Utopiens incitent leurs citoyens à faire leur devoir par loyer & presens	251
Jugement des ambicieux	252
La dignité du Prince	253
Les Utopiens ne font jamais paix avec les autres nations	257
Les sortes des armures dequoy usent les Utopiens	289
Pour le jourd'huy les vainqueurs portent la plus grande partie des fraiz	292
Les hommes doivent estre attirez à reli- gion par louange	300
Femmes élues à la dignité de prestrise	320
Excommunication des Utopiens	320
Description de leurs eglises	324
Irrision de l'invention de pecune	346

FIN.



Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence

Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 (CC BY-NC-SA 4.0).

Si vous utilisez ce document dans un cadre de recherche, merci de citer cette URL :

Première publication : 06/10/2016